



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BUGEYSUD
Communauté de communes



**CONTRAT TERRITORIAL
DE RELANCE ET DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**POUR LE
TERRITOIRE DE
LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BUGEY-SUD**

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE

SOMMAIRE

Préambule.....	p 3
Article 1 - Objet du contrat.....	p 4
Article 2 - Ambition du territoire	p 8
Article 3 - Les orientations stratégiques	p 11
Article 4 - Le Plan d'actions	p 12
4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat.....	p 12
4.2. Validation des actions	p 13
4.3. Projets et actions en maturation.....	p 14
4.4. Les actions de coopération interterritoriale	p 14
Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie	p 16
Article 6 - Engagements des partenaires	p 16
6.1. Dispositions générales concernant les financements.....	p 16
6.2. Le territoire signataire	p 16
6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics.....	p 17
6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	p 18
6.5. Maquette financière	p 18
Article 7 - Gouvernance du CRTE	p 18
7.1. Le comité de pilotage du CRTE	p 19
7.2. Le comité technique.....	p 19
7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	p 19
Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE	p 20
Article 9 - Résultats attendus du CRTE	p 20
Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	p 20
Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE.....	p 20
Article 12 - Résiliation du CRTE.....	p 21
Article 13 - Traitement des litiges.....	p 21

ANNEXES

Annexe 1 - Détail des orientations stratégiques	p 22
Annexe 2 - Tableaux de synthèse du CRTE (maquettes financières)	p 43
Annexe 3 - Fiches actions	p 47

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE

ENTRE

La communauté de communes Bugey-Sud,

Représentée par sa présidente, Pauline GODET, autorisée à l'effet des présentes suivant une délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2021,

Ci-après désigné par « la CCBS »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par la Préfète du Département de l'Ain, Madame Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, représentée par Monsieur François PAYEBIEN, Sous-Préfet de Belley

Ci-après désigné par « l'État »,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé entre l'État et les Régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans les contrats de plan État-région 2021 - 2027 (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, l'État souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, **un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme**, dans les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Dans ce cadre, les territoires s'appuieront sur **leur projet de territoire**.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la **contractualisation**, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

L'État poursuit, au moyen de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche territoriale de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans les territoires.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. Il s'agit d'une nouvelle forme de contractualisation, évolutive et pluriannuelle d'une durée de 6 ans (2021-2026), soit la durée des mandats municipaux. Le CRTE fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Le CRTE décline des objectifs et un plan d'actions à partir des orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires,
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

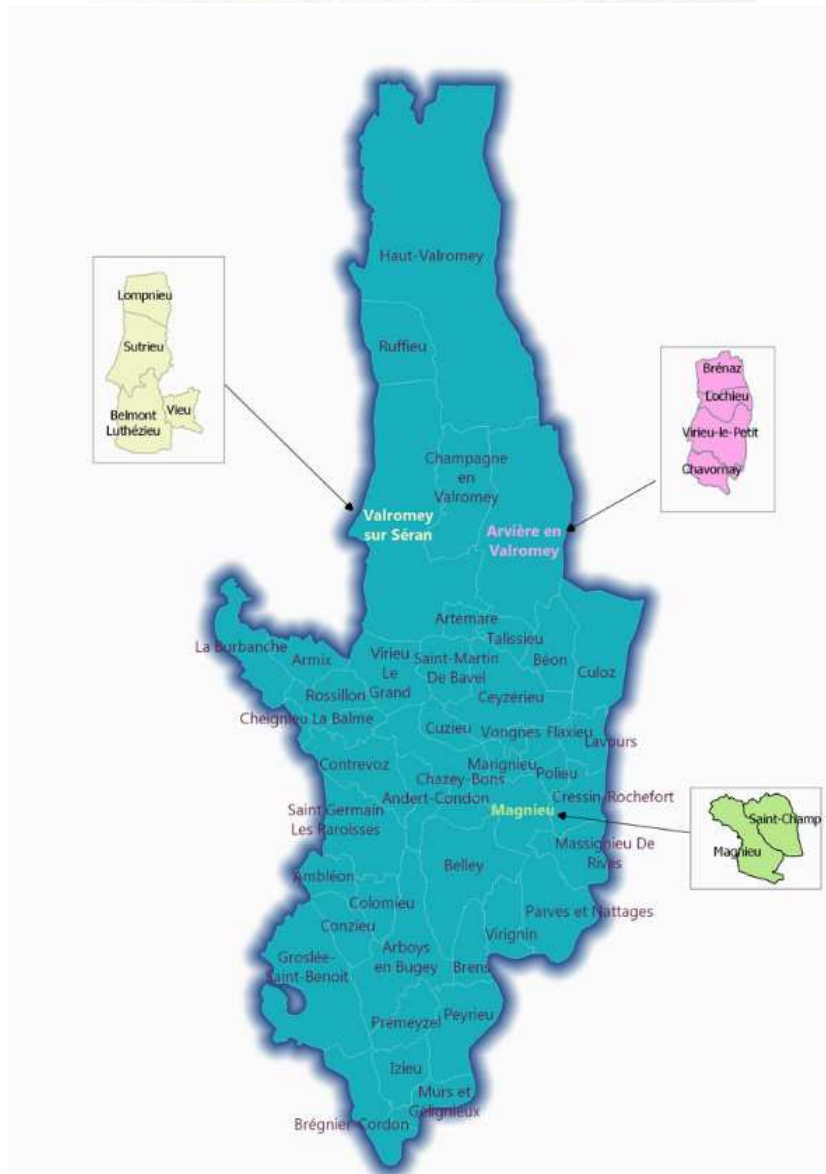
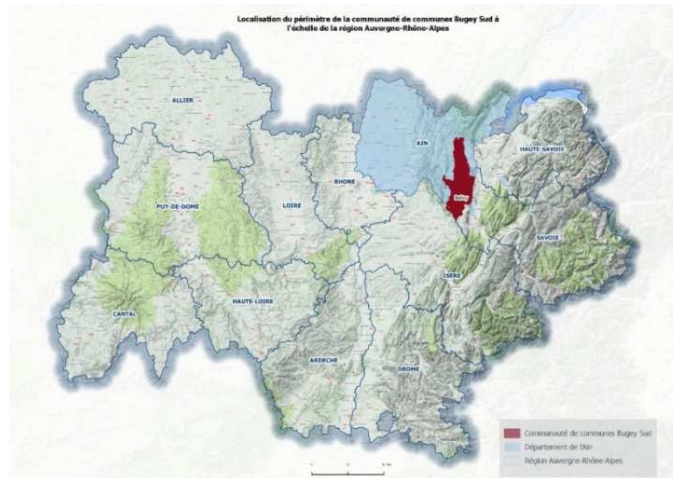
Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, sociale, économique, numérique, et culturelle des territoires autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un **projet résilient et durable**. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoires.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État et ses opérateurs, collectivités, secteur privé.

Un protocole d'engagement / convention d'initialisation du CRTE de Bugey-Sud a été signé le 20 juillet 2021 entre l'État et la CCBS. Il définit notamment la méthode d'élaboration du CRTE et son articulation avec le projet de territoire. La participation financière de l'ANCT (20 000 €) aux travaux d'élaboration du projet de territoire de Bugey-Sud y est mentionnée. Ce protocole recense également les dispositifs et contrats territoriaux en cours ainsi que les projets d'investissements de la CCBS et des communes membres financés par l'État en 2021 ou susceptibles de l'être. Ces informations sont reprises dans la convention financière du CRTE pour l'année 2021 (annexe financière), signée entre l'État et la CCBS.

Présentation du territoire signataire du CRTE



La communauté de communes Bugey-Sud est située au Nord-Est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au Sud-Est du département de l'Ain, dominée par le Grand Colombier, dernier grand sommet du Jura (1 534m) et bordée par le Fleuve Rhône, trait d'union avec les départements de l'Isère et de la Savoie. Le territoire bénéficie d'une position géographique singulière, **un espace préservé à égale distance de Lyon, Genève, Annecy et Grenoble (entre 1 h et 1 h 30 de trajet routier).**

Bugey-Sud, d'une superficie de 624 km², est composé de **43 communes, comptant environ 35 000 habitants.**

Le territoire est donc peu dense (56 h/km²), avec une disparité nord - sud, soit une densité deux fois moins élevée que celle du département de l'Ain qui compte 112 h/km².

Il s'agit d'un territoire rural : 41 communes sur 43 ont moins de 1 500 habitants, avec deux unités urbaines : Belley (9 133 habitants) et Culoz (3 053 habitants), ainsi que quatre pôles secondaires dotés de commerces et de services : Artemare (1 227 habitants), Virieu-le-Grand (1 056 habitants) Brégnier-Cordon (849 habitants) et Champagne-en-Valromey (825 habitants). Le territoire est couvert par un SCOT depuis 2017.

Un EPCI en évolution...

Au 1^{er} janvier 2014, les communautés de communes Belley Bas-Bugey, Bugey-Arène-Furans, Colombier, Terre d'Eaux ainsi que la commune d'Artemare fusionnaient pour donner naissance à la communauté de communes Bugey-Sud. Le 1^{er} janvier 2017, était acté l'intégration des 12 communes de la communauté de communes du Valromey à la communauté de communes Bugey-Sud.

A noter que la Ville-centre, Belley, représente 27 % de la population et 49 % des emplois. Près d'un tiers des actifs du territoire y travaillent.

L'évolution démographique a connu un ralentissement significatif, essentiellement dû à la baisse du flux migratoire : si le taux de croissance annuel de la population était de 1,4 entre 1999 et 2007 ; il est passé à 1,3 entre 2007 et 2012 pour atteindre 0,6 entre 2012 et 2017 (+ 1 % par an pour le département de l'Ain).

La question de **l'attractivité du territoire** est donc posée, en particulier pour **faire venir de nouvelles compétences recherchées par les entreprises locales d'autant que le territoire est proche du plein emploi.**

On note par ailleurs un déficit des diplômés de l'enseignement supérieur (ingénieur notamment) avec pour les hommes seulement 5,8 % des actifs contre 11,3 % au niveau national et, pour les femmes, seulement 4,9 % contre 9 % au niveau national.

Entre 2009 et 2018, l'artificialisation des sols a représenté une surface de 335 ha, principalement pour l'habitat et reste limitée à 0,5 % du territoire qui compte plus de la moitié de son espace en milieux naturels, principalement des forêts, des prairies et des zones humides.

Bugey-Sud est un territoire majoritairement rural mais aussi industriel (24 % de l'emploi, 21 % dans l'Ain, 15 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 12 % France entière). Le tissu productif est diversifié et dynamique : connectique, électro-technique, construction mécanique, génie climatique, maroquinerie de luxe, agro-alimentaire...

L'indice de concentration de l'emploi qui mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposé sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident s'est dégradé entre 1975 et 2017 mais reste à un niveau élevé : environ 88 % contre 77 % dans l'Ain.

Autre indicateur à prendre en compte : la zone d'emploi de Belley (74 communes de la CC Bugey-Sud et de l'avant-pays savoyard) a été rétablie par l'Insee en 2010 alors que Bugey-Sud était rattachée auparavant à la zone d'emploi de Chambéry.

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Ainsi, 69 % des actifs occupés travaillent sur le territoire, seulement 9 % se déplacent sur le secteur Chambéry / Aix-les-Bains et environ 3 % vers le Haut-Bugey.

Ceci traduit **une certaine forme d'autonomisation du territoire en matière économique.**

	BUGEY SUD	AIN	AURA	France
% d'emplois dans l'agriculture	2,9	2,4	2,3	2,6
% d'emplois dans la construction	7,5	7,9	6,9	6,4
% d'emplois dans l'industrie	24,4	20,8	15,2	12,1
% d'emplois dans le tertiaire	65,2	69	75,5	78,9

	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Total emplois	9 915	10 416	9 408	10 879	12 242	12 218	11 862
Sphère productive	5 805	5 004	4 396	4 988	5 215	4 952	4 696
Sphère présentielle	4 110	4 412	5 012	5 891	7 027	7 266	7 168

Le territoire compte environ 12 000 emplois.

Sur la longue période (1975 - 2017), l'emploi total a progressé de 20 %.

En 2017, l'industrie comptait pour 24 % de l'emploi ce qui représente un taux élevé comparé au Département, à la Région et à la France entière.

Si l'emploi industriel a diminué de 19 % entre 1975 et 2017, cette baisse concerne un petit nombre d'entreprises.

Toujours sur la longue période, les emplois de la sphère présentielle (commerces, artisanat, services, administrations) ont connu une progression notable de 74 %.

Parmi ceux-ci, on notera la **présence importante de l'économie sociale et solidaire (ESS)** qui représente environ 14 % de l'ensemble des salariés (10% en France) soit 1 300 personnes avec une progression de 362 emplois entre 2014 et 2017.

Le premier secteur employeur de l'ESS est l'action sociale avec 877 salariés.

L'accès de la population aux services est différencié selon le lieu d'habitation, les ressources financières et les solutions de mobilité (forte dépendance du territoire à la voiture individuelle en raison du manque de transports publics).

Un territoire rural qui vieillit : 24 % des habitants ont plus de 70 ans. Entre 2007 et 2017, 71 % de l'augmentation totale de la population est composé de personnes de plus de 60 ans. Concernant l'indice de vieillissement, la moyenne du territoire est de 89 ce qui signifie qu'il y a 89 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans quand la moyenne nationale est de 80. La diminution du solde migratoire entre 2012 et 2017, ramené à 0,5 % / an, a renforcé le processus de vieillissement de la population.

On note également la présence d'une population précaire (handicap, foyers monoparentaux, RSA...) supérieure à la moyenne départementale.

Le territoire de Bugey-Sud a par ailleurs subi des fermetures de services publics au fil de l'eau (tribunal de grande instance de Belley, suppression de l'arrêt TGV en gare de Culoz et plus récemment la trésorerie principale transférée à Oyonnax).

Article 2 - Ambition du territoire



Lors de la réunion de la conférence des Maires de Bugey-Sud le 30 janvier 2021, le bureau exécutif de la CCBS et les Maires des communes de Bugey-Sud ont approuvé le lancement de l'élaboration du projet de territoire 2021-2030.

Le projet de territoire définit l'ambition du territoire de Bugey-Sud et permet de disposer d'un cadre d'actions pour les 10 prochaines années. Il permet de répondre à plusieurs objectifs :

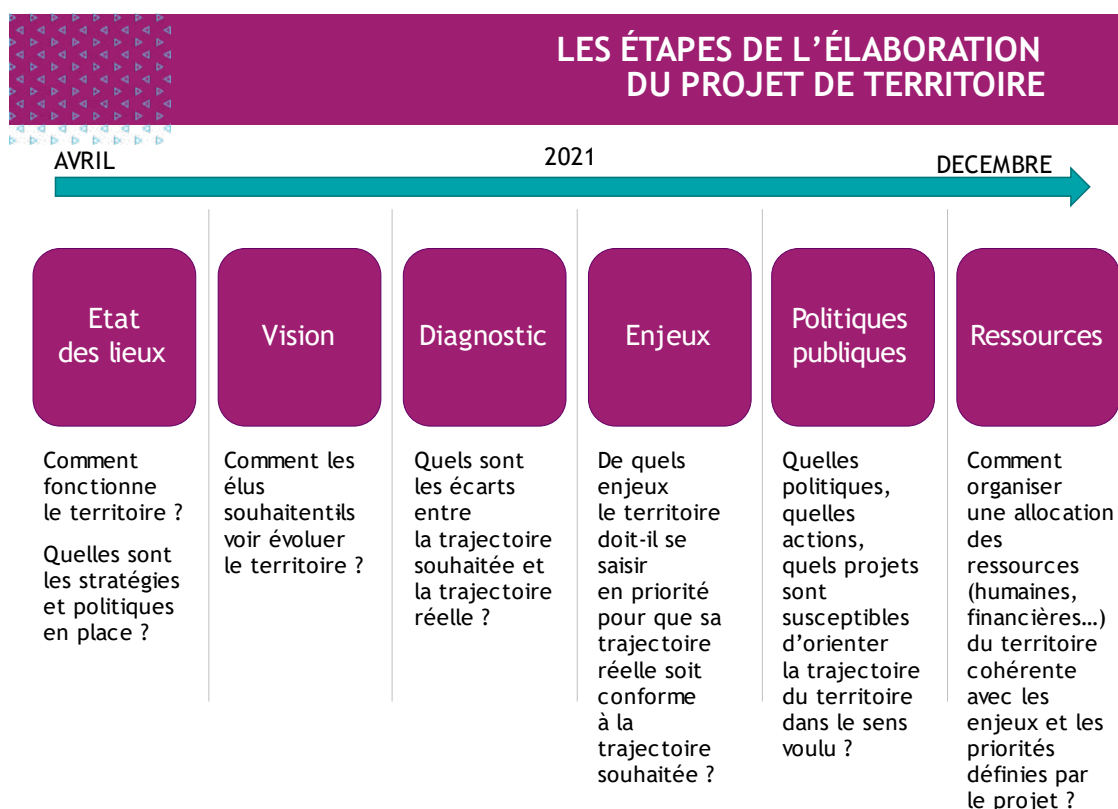
- Réaliser un diagnostic partagé du territoire ; formaliser une stratégie de développement et déterminer les enjeux principaux et prioritaires,
- Faire travailler ensemble et fédérer l'intercommunalité, les communes, les acteurs territoriaux et les partenaires ; valoriser la cohésion territoriale ; légitimer et renforcer la structure communautaire vis-à-vis de son environnement et des citoyens,
- Déclencher de nouvelles logiques d'organisation et s'appuyer sur le projet de territoire pour des documents de programmation ou de planification. Clarifier les rôles de chacun, coordonner l'action communale et communautaire,
- Donner une direction et une feuille de route aux agents des services de la CCBS, coordonner les politiques publiques, conjuguer les différents dispositifs de contractualisation avec d'autres collectivités et avec l'État,
- Apporter des réponses communes à la raréfaction des ressources.

Au niveau opérationnel, l'élaboration du projet de territoire de Bugey-Sud a déjà permis de :

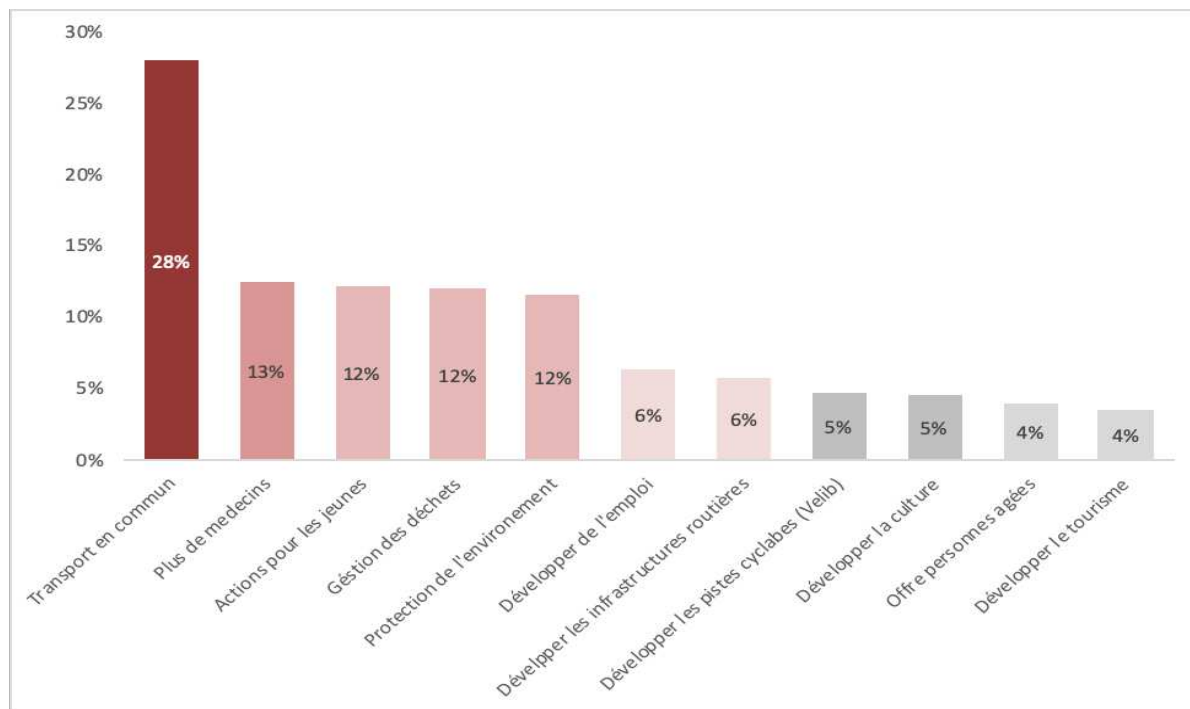
- Définir les atouts et le potentiel du territoire de Bugey-Sud ainsi que ses contraintes et faiblesses,
- Connaître les attentes, les actions, les projets des communes du territoire afin de les positionner dans leur contexte et faire émerger leur spécificité,
- Apporter un regard prospectif sur le territoire ; définir les enjeux et les objectifs prioritaires d'une stratégie de développement local,
- Proposer un programme d'actions à maîtrise d'ouvrage intercommunale ainsi qu'un recensement des projets communaux à inscrire dans le CRTE 2021-2026.

Les caractéristiques du projet de territoire sont les suivantes :

- Elaboré en moins d'un an (objectif : adoption en conseil communautaire fin 2021 / début 2022),
- Temporalité de 10 ans,
- Travail des élus communautaires réunis dans une commission et des groupes thématiques,
- Assistance d'un bureau d'études co-financé par l'ANCT,
- La conférence des Maires est l'entité qui valide les différentes étapes,
- Travail concerté et partagé avec les élus municipaux, les forces vives du territoire et les habitants.



Une enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 600 personnes pour connaître leur vision du territoire et leurs attentes :



Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé

LA SYNTHÈSE DU SÉMINAIRE CONSACRÉ À LA VISION

En résumé...

La nécessité de redynamiser le territoire...

- Un territoire qui retrouve un certain dynamisme économique et démographique
- Un territoire qui demeure un territoire fonctionnellement équilibré et qui n'est pas réduit à sa fonction résidentielle
- Un territoire qui maintien son équilibre social

... mais sans altérer ses qualités fondamentale

- Un territoire maintien son identité rurale
- Un territoire qui préserve sa qualité de vie

Une attention forte à la question économique et à la création d'emplois

Un enjeu sur l'attractivité résidentielle, la diversification de l'offre de logement afin d'attirer des jeunes ménages et de rajeunir la population

Une volonté de développe un haut niveau de service en matière de santé, d'éducation et de services de proximité

Un investissement fort à consentir en faveur de la jeunesse

L'environnement, fil rouge de la stratégie du territoire

Une ville centre moteur du développement du territoire et un lien ville-territoire équilibré

- Un territoire qui sait se regrouper, se fédérer, s'organiser pour prendre en main son destin
- Un territoire qui sait mieux mettre en valeur ses atouts

Article 3 - Les orientations stratégiques

Le présent contrat reprend les 3 axes de développement territorial ainsi que les orientations stratégiques issus du projet de territoire, au nombre de 30.

Axe 1 : Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

- **Orientation 1** : diversifier l'offre d'habitat
- **Orientation 2** : faire du niveau de services un élément clé de l'attractivité du territoire
- **Orientation 3** : améliorer l'offre de formation initiale et continue
- **Orientation 4** : développer l'équipement numérique du territoire et les services associés
- **Orientation 5** : soutenir le tissu productif local
- **Orientation 6** : améliorer la propension du territoire à consommer localement
- **Orientation 7** : lutter contre la vacance du logement
- **Orientation 8** : lutter contre la vacance du commerce
- **Orientation 9** : soutenir la redynamisation de Belley et le réaménagement du centre-ville
- **Orientation 10** : valoriser le patrimoine
- **Orientation 11** : dynamiser l'économie touristique
- **Orientation 12** : renforcer la promotion du territoire

Axe 2 : Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

- **Orientation 13** : rapprocher l'habitat et l'emploi
- **Orientation 14** : préserver les espaces agricoles et naturels
- **Orientation 15** : développer de nouvelles formes urbaines moins consommatrices de foncier
- **Orientation 16** : réserver les zones dédiées aux activités économiques incompatibles avec l'habitat
- **Orientation 17** : préserver la ressource en eau
- **Orientation 18** : préserver la biodiversité et restaurer les corridors écologiques
- **Orientation 19** : anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt
- **Orientation 20** : diminuer la consommation d'énergie
- **Orientation 21** : développer la production d'énergies renouvelables locales
- **Orientation 22** : déployer le Schéma Directeur des Mobilités Actives
- **Orientation 23** : développer l'usage des transports en commun
- **Orientation 24** : promouvoir l'usage des véhicules à faible émission de CO2

Axe 3 : Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun

- **Orientation 25** : compléter le Projet de Territoire par un Pacte de Gouvernance
- **Orientation 26** : renforcer les liens entre l'administration intercommunale et les administrations communales
- **Orientation 27** : organiser une seconde échelle de proximité avec les bassins de services
- **Orientation 28** : compléter le Projet de Territoire par un Pacte Financier et Fiscal
- **Orientation 29** : identifier les politiques devant être générées dans un cadre interterritorial et nouer les partenariats correspondants
- **Orientation 30** : faire du Projet de Territoire un vecteur de sens

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, ces fiches seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Le schéma des mobilités actives de la communauté de communes Bugey-Sud 2022-2032

Depuis 2016, Bugey-Sud conduit une politique de développement touristique autour du vélo. Aujourd'hui, la communauté de communes Bugey-Sud a décidé d'aller plus loin en élaborant un Schéma Directeur Mobilités Actives (2022-2032) afin de définir une stratégie de développement de l'usage du vélo comme une solution de mobilité du quotidien (travail, école, courses, loisirs...).

Ce document de référence dispose d'un plan d'actions et d'un programme pluriannuel d'investissement prévisionnel sur 10 ans.

Aménager un territoire cyclable est apparu comme l'enjeu numéro 1 pour accroître la pratique et la part modale du vélo au profit de celle de la voiture dans les déplacements courts du quotidien et ainsi diminuer l'empreinte carbone liés aux transports.

Parmi les actions identifiées : créer un réseau sécurisé et efficace (maillage du territoire), traiter les intersections, mettre en place un jalonnement facilitant les déplacements sur les axes où un aménagement n'est pas nécessaire, apaiser les bourgs...

Ce futur réseau cyclable de Bugey-Sud a été coconstruit avec les habitants (600 réponses à l'enquête en ligne et concertation régulière de 280 citoyens membres du « club vélo »).

En parallèle, 2 autres axes de travail complémentaires ont été identifiés : développer les services de l'écosystème vélo (équipements...) et diffuser une culture vélo (sensibilisation).

Article 4 - Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités locales et des acteurs territoriaux répondant aux enjeux et orientations stratégiques identifiés dans le projet de territoire.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre du CRTE, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes a relevé du diagnostic du territoire et a été repris dans le protocole d'initialisation du CRTE de Bugey-Sud, signé le 20 juillet 2021 entre l'État et la CCBS.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration vise la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Le cas échéant, les engagements financiers contenus dans ces conventions et contrats sont repris dans la maquette globale du CRTE.

Dispositifs en cours (contrats et conventions)

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de demain (PVDD) engagé entre l'État et la commune de Belley pour la période 2021-2026 fait notamment l'objet d'un financement de l'État pour le poste de manager de centre-ville : subvention forfaitaire de 20 000 € par an pendant 2 ans (dans la limite de 80% du coût du poste),
- La convention-cadre Opération de revitalisation territoriale (ORT) signée le 4 mai 2020 pour la période 2020-2025 entre l'État, la communauté de communes Bugey-Sud et les communes de Belley, Culoz, Artemare, Virieu-le-Grand, Brégnier-Cordon, Champagne-en-Valromey et Groslée-Saint-Benoît,
- Le programme Territoire d'industrie « Oyonnax - Bugey Sud - Plaine de l'Ain - Pays Bellegardien - Pays de Gex » signé le 24 janvier 2020 pour une durée de 3 ans, Les premiers résultats concernent la réhabilitation des friches industrielles à Belley et à Culoz (la ville de Belley a été lauréate de l'appel à projets de l'État pour la réhabilitation de la friche appartenant à la société Le Tanneur & Cie (subvention de 500 000 €),
- Le contrat de ville pour le quartier prioritaire de Brillat-Savarin à Belley qui a fait l'objet d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques (avenant au contrat de ville pour la période 2020-2022),
- Les contrats signés ou en cours avec le Conseil régional et le Conseil départemental,
- La convention territoriale globale (CTG) signée le 17 septembre 2021 entre la CAF de l'Ain, le Sivom du Valromey et les communes de Culoz, Artemare, Ceyzérieu, Brégnier-Cordon, Haut-Valromey,
- Le contrat signé par l'ARS et la CPAM avec la communauté professionnelle territoriale de santé de Bugey-Sud (CPTS),
- La convention signée avec le Conseil régional et l'ASP dans le cadre de la programmation des fonds européens LEADER Bugey 2014-2022, la CCBS sera candidate à la prochaine programmation 2023-2027,
- Le SCOT Bugey approuvé le 26 septembre 2017, dont les travaux de révision sont envisagés à partir de 2022,
- Le projet agro-environnemental et climatique (PAEC), mesures d'aides aux agriculteurs s'engageant dans une démarche environnementale,
- Le PCAET et le PAAT en cours d'élaboration par la CCBS,
- La stratégie de protection et de valorisation du patrimoine en cours d'élaboration par la CCBS,
- La démarche de validation du périmètre Site Patrimonial Remarquable (SPR) pour la Ville de Belley,
- La CCBS envisage de se positionner sur le volet investissement du plan Avenir montagnes (FNADT, 2ème appel à projets prévu au 1^{er} semestre 2022).

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-actions et des fiches-projets en annexe 3.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Focus sur le plan d'actions de la Ville-centre : Belley

Il est rappelé que Belley représente 27% de la population et près de la moitié des emplois de Bugey-Sud. Environ un tiers des actifs du territoire travaillent dans la Ville-centre.

9 actions ont été proposées qui se déploieront entre 2022 et 2026. **La transition écologique** est le fil conducteur de la plupart d'entre elles :

- Création d'une liaison modes doux entre la forêt de Rothonne et l'avenue du 19 mars 1962 au sud de Belley,
- Revalorisation de la Grande-Rue en densifiant sa végétalisation et en remplaçant l'éclairage public par une solution plus écologique,
- Plus généralement, rénovation de l'éclairage Public au moyen de lampes LED,
- Rénovation du système de chauffage du Palais Episcopal,
- Réhabilitation de la friche du Tanneur en entrée de ville.

En matière de cohésion sociale :

- Modernisation numérique dans les écoles de Belley (AAP État socle numérique)
- Requalification de la plaine sportive avenue Livet et Route de Saint-Germain.

Et pour un développement urbain durable :

- Mise en valeur du patrimoine bâti local en cœur de ville,
- Requalification de la place de l'ilot Baudin en lien avec la livraison du nouveau quartier de la vieille porte (logements, commerces, maison médicale, vaste place neuve, parkings souterrains).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents pourront être listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer),
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté,
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires,
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.),
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.),
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

En ce qui concerne la communauté de communes Bugey-Sud, les coopérations interterritoriales suivantes ont été engagées et développées :

Le territoire est signataire du contrat « Territoire d'industrie » qui réunit 5 EPCI à l'est du Département de l'Ain : Haut-Bugey, Bugey Sud, Plaine de l'Ain, Pays Bellegardien et Pays de Gex, signé le 24 janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

En matière de développement touristique, une coopération a été développée entre 15 EPCI et 4 groupes d'action locale Leader pour la mise en tourisme du tronçon Lyon - Genève de la ViaRhôna.

Par ailleurs, la CC Bugey-Sud mène des actions partenariales avec le Syndicat mixte du Plateau de Retord pour ce qui concerne la station de ski des Plans d'Hotonnes (Haut-Valromey).

Par ailleurs, une stratégie de développement durable pour la moyenne montagne de l'Ain, coordonnée par Aintourisme, l'agence de développement touristique du Département, réunit les 5 EPCI concernés : Haut-Bugey Agglomération, Pays de Gex Agglomération, la communauté de Communes du Pays Bellegardien, la communauté de Communes Usse-et-Rhône et la communauté de Communes Bugey-Sud (voir infra).

La CC Bugey-Sud porte le programme européen de développement rural Leader 2014-2022 qui associe 20 communes de la CC de la Plaine de l'Ain (suite à la dissolution de la CC Rhône-Chartreuse-de-Portes et de la CC de la Vallée de l'Albarine en 2017).

Dans le cadre de la prochaine programmation 2023 - 2027, la Région, autorité de gestion du programme Leader, incitera les EPCI à se regrouper pour déposer leur candidature, courant 2022.

Afin de maintenir, conserver et valoriser les forêts du massif du Bugey, la CC Bugey-Sud est partie prenante de la charte forestière du Massif du Bugey qui réunit Haut-Bugey agglomération, la CC du Pays Bellegardien et une grande partie du Pays de Gex, ce qui représente plus de 100 000 hectares de forêt (1 000 km²).

Toujours dans le domaine forestier et pour lutter contre les conséquences du changement climatique, le Département de l'Ain, Haut-Bugey agglomération, la CC de la Plaine de l'Ain, la CC du Pays Bellegardien et la CC Bugey-Sud se sont réunis pour financer un fonds de replantation pour le massif du Bugey.

En matière agricole, la CC Bugey-Sud porte le Projet Agro-environnemental et Climatique du Massif du Bugey (PAEC : aides directes aux agriculteurs vertueux au regard de l'environnement). Ce dispositif regroupe Haut-Bugey agglomération, la CC de la Plaine de l'Ain, la CC du Pays Bellegardien, la CC Usse-et-Rhône, la CC Bugey-Sud et le Département de l'Ain.

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs opérateurs de l'État sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie pour le territoire (ANCT, Cerema, Ademe, Banque des territoires...) mais aussi les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE...

Ce soutien peut intervenir pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs de l'État qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles,
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires ayant signé un CRTE,
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites dans ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs publics s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches-actions sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches-actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêts, d'avances ou de subventions, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant le CRTE, la CC Bugey-Sud assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La CC Bugey-Sud s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté.e d'animateur. trices chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef.fe de projet pourra être assuré par l'État.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE dont il est maître d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements publics à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs de l'État qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui au moyen d'un contrat d'objectif territorial sur la durée du CRTE et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE,
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés...
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, d'actions complexes, de requalification de friches ainsi que sur la mise en place d'indicateurs pour l'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Office National des Forêts (ONF), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD) etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Le conseil de développement de Bugey-Sud a été réinstallé en 2021 et participe aux travaux du projet de territoire. Il émet un avis sur les grands projets d'aménagement et son représentant est membre du comité de pilotage du CRTE.

Les entreprises, du fait de leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire. Le représentant de l'association de chefs d'entreprises du territoire est membre du comité de pilotage du CRTE.

Par ailleurs, l'Office de tourisme Bugey-Sud Grand Colombier dont le comité de direction est composé pour moitié de professionnels du tourisme est amené à être consulté dans le cadre des projets d'équipements touristiques de la CCBS

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les investissements des communes et de l'intercommunalité ainsi que les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance,
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements),
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés),
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule avec les préconisations de l'ANCT ou de son représentant dans le Département concernant les orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage du CRTE

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département ou son représentant, et par le président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CC Bugey-Sud, des services de l'Etat (DDT, DSDEN, ARS, UDAP, CAF), de l'ADEME et de la Caisse des dépôts (Banque des territoires), ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE : Pôle Emploi, Mission Locale Jeunes, chambres consulaires, Aintourisme. Les représentants des collectivités départementales et régionales sont invités à participer au comité de pilotage.

Le conseil de développement de Bugey-Sud ainsi que l'association de chefs d'entreprises Bugey développement sont également membres du comité de pilotage.

Le comité de pilotage siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE,
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et valider les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique,
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Bugey-Sud. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets,
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE,
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations,
- Étudier et préparer les évolutions des fiches-actions à proposer au comité de pilotage.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance,
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions (ajouts ou retraits).

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

A Belley, le 20 décembre 2021,

Madame la Préfète,
Représentée par Monsieur le Sous-Préfet,

Madame la Présidente de la communauté
de communes Bugey-Sud,

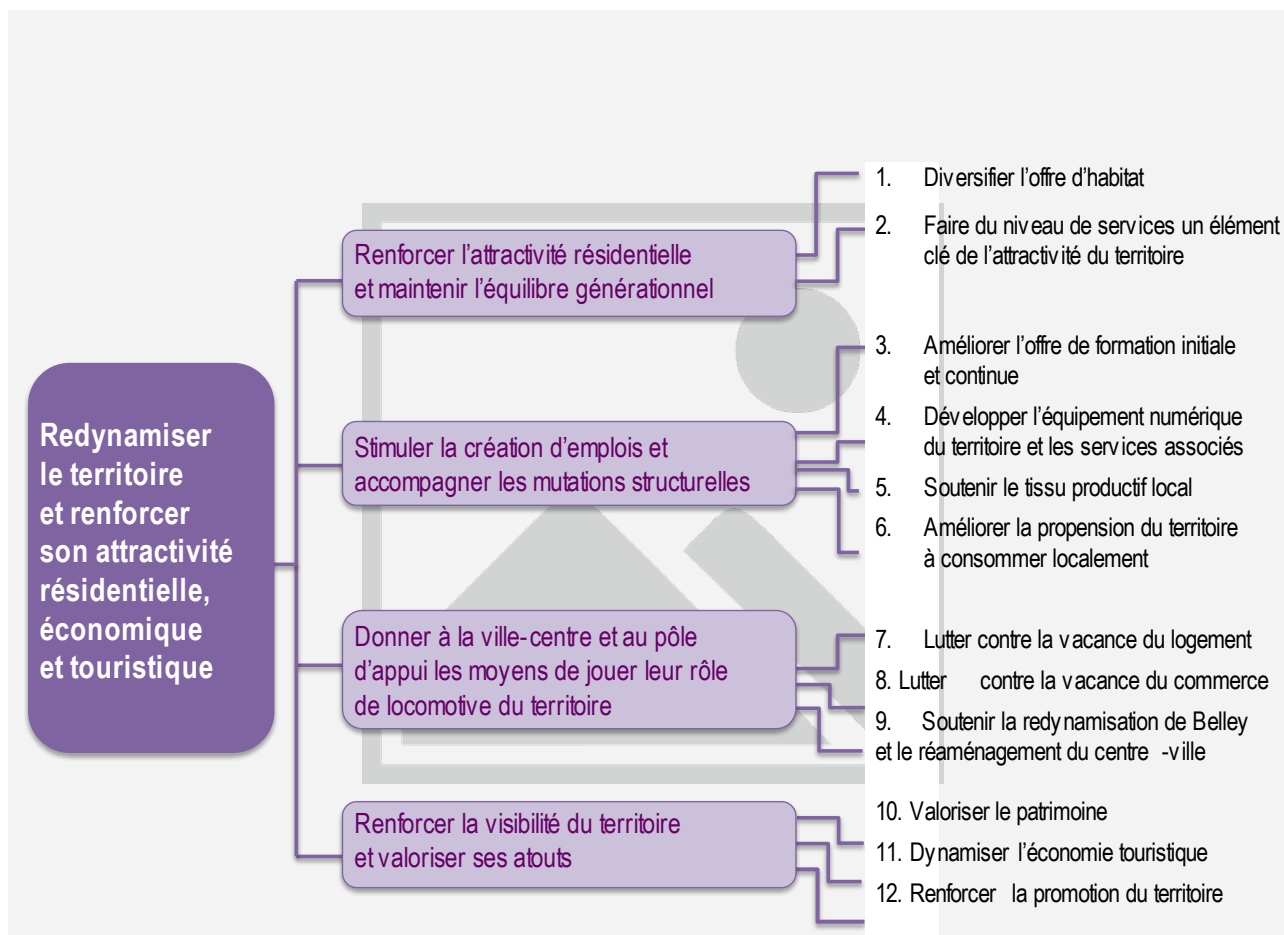
François PAYEBIEN

Pauline GODET

Annexe 1 - Détail des orientations stratégiques

Axe 1 : Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique :

12 orientations stratégiques



RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET MAINTENIR L'EQUILIBRE GENERATIONNEL DU TERRITOIRE

Le territoire qui a bénéficié d'une forte dynamique démographique entre 1990 et 2012 constate aujourd'hui une évolution annuelle de sa population inférieure à la moyenne départementale. Davantage encore que le solde naturel relativement constant depuis le début des années 2000, c'est l'effritement du solde migratoire qui interroge. La traduction de cette perte de dynamisme démographique est un vieillissement accéléré de la population : plus de 70 % de l'accroissement de population au cours des 10 dernières années est composé de personnes âgées de plus de 60 ans. De fait, l'équilibre générationnel du territoire tend à se dégrader fortement. Le territoire constate un indice de vieillissement(1) de 89 pour une moyenne nationale de 80. L'indice de dépendance économique(2) est également préoccupant puisqu'il est de 111 dans le territoire pour une moyenne nationale de 90.

La réflexion sur l'élaboration du Projet de Territoire a permis d'engager une réflexion sur les critères qui fondent aujourd'hui l'attractivité d'un territoire dans un contexte où les stratégies résidentielles des ménages s'émancipent de plus en plus de la proximité immédiate de l'emploi. La question du logement et des services apparaît comme 2 leviers particulièrement importants.

- **Orientation 1 : diversifier l'offre d'habitat**

Dans un contexte de forte polarisation de l'emploi dans les grandes villes et de renchérissement du coût de l'habitat, bénéficier d'un meilleur logement constitue aujourd'hui la première motivation de choix d'une ville ou d'un territoire. On constate sur le territoire de Bugey-Sud une baisse importante de la construction de logements neufs depuis 2015...

Au-delà du ralentissement de la mise en construction, c'est l'offre de logements, extrêmement typée, qui interroge. Le parc de logements est constitué à 76 % de maisons individuelles pour une moyenne nationale de 55 %. En outre, le territoire continue à produire majoritairement des grands logements (4 pièces, 5 pièces et plus...) alors même que la taille des ménages diminue rapidement et que les ménages composés d'1 seule personne constituent aujourd'hui la première catégorie de ménages du territoire devant les couples sans enfants. On constate enfin, une augmentation significative du logement vacant notamment dans la ville-centre.

Aujourd'hui, la nature du parc de logements permet difficilement de garantir l'intégralité du parcours résidentiel dans le territoire et de répondre aux attentes spécifiques des populations les plus jeunes et notamment des jeunes couples sans enfants que les élus souhaitent attirer afin de rajeunir la population. La diversification de l'offre de logements constitue donc un préalable au renforcement de l'attractivité du territoire.

- **Orientation 2 : faire du niveau de services un élément clé de l'attractivité du territoire**

Avec le logement, le niveau de services fait partie des éléments constitutifs de l'attractivité d'un territoire. Il est aussi un facteur déterminant permettant d'ancrer les habitants dans un territoire. On sait notamment que certains choix résidentiels sont conditionnés par la qualité de l'appareil éducatif. Au-delà, les services essentiels à la vie quotidienne (solution de garde d'enfants...), mais aussi l'offre culturelle, l'offre sportive sont déterminants. Faire de Bugey-Sud un territoire à haut niveau de services suppose de développer l'offre d'accueil pour la petite enfance, de développer les services favorisant le maintien à domicile des personnes âgées mais aussi de consentir un effort important en faveur de la jeunesse qui constitue souvent l'angle mort des politiques d'équipements et de services...

STIMULER LA CREATION D'EMPLOIS ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS STRUCTURELLES DU TISSU ECONOMIQUE

Depuis 2007, le territoire enregistre un taux d'évolution annuel de l'emploi négatif. L'indicateur de concentration d'emplois qui mesure, si ce n'est pas la propension du territoire à donner à travailler à ses actifs résidents, tout au moins l'équilibre entre sa fonction résidentielle et sa fonction économique se dégrade : après avoir été supérieur à 100 dans les années 70/80, il est aujourd'hui de 88 ce qui signifie que le territoire dispose de 88 emplois pour 100 actifs occupés.

L'économie du territoire se caractérise par un poids important de l'économie productive : l'emploi industriel (24 %) est 2 fois supérieur à la moyenne nationale. Si cette coloration industrielle constitue à l'évidence un atout pour le territoire c'est également un point de fragilité dans un contexte où l'emploi industriel continue à diminuer en France du fait notamment de la robotisation. Le territoire a ainsi perdu plus de 500 emplois productifs au cours des 10 dernières années.

Le diagnostic économique réalisé en 2020 montre « un modèle de développement économique en mutation ». La sphère présentielle constitue désormais non seulement le premier gisement d'emplois mais aussi le seul générateur d'emplois nouveaux. Le diagnostic de 2020 montre cependant un effet multiplicateur sur les emplois de proximité en deçà des territoires similaires.

On note enfin un relatif enclavement routier mais aussi numérique avec une part de locaux raccordable en fibre optique de seulement 26 % contre 65 % pour la moyenne nationale qui continue à handicaper le

développement économique du territoire. Cependant et à court terme, la couverture en fibre optique déployée par l'opérateur public SIEA (syndicat départemental) devrait concerner l'ensemble du territoire. Dans ce contexte, l'amélioration de l'offre de formation (initiale et continue), le développement de l'équipement numérique du territoire et des services associés, le soutien au tissu productif local et l'amélioration de la propension du territoire à consommer localement apparaissent comme les principaux leviers de la redynamisation économique du territoire.

- **Orientation 3 : améliorer l'offre de formation initiale et continue**

L'amélioration de l'offre de formation initiale et continue permettant un parcours éducatif complet dans le territoire et permettant de développer des qualifications adaptées aux besoins des entreprises apparaît comme un axe de travail important. L'état des lieux a en effet mis en lumière un pourcentage de personnes non diplômées supérieur à la moyenne nationale mais surtout un pourcentage de personnes titulaires d'un bac +2 ou plus largement inférieur. Les débats des ateliers ont également permis de rappeler les difficultés de recrutement de certains acteurs économiques du territoire et la nécessité de développer des formations post-bac en adéquation avec les besoins locaux.

- **Orientation 4 : développer l'équipement numérique du territoire et les services associés**

Le diagnostic a montré un taux de raccordement à la fibre optique très largement inférieur à la moyenne nationale mais aussi à celui des EPCI voisins. Ce handicap ne concerne pas que les parties rurales du territoire puisqu'il n'est que 26 % à Belley et 11 % à Culoz. Un bon équipement numérique du territoire est aussi vital pour l'attractivité résidentielle du territoire, compte tenu notamment du développement du télétravail, que pour son attractivité économique. Au-delà de l'équipement, ce sont aussi les services associés qui sont aujourd'hui importants comme en témoigne le développement rapide dans certains territoires des tiers lieux, espaces de co-working, campus numérique et sites de télé médecine. Cependant, en matière d'accès au très haut débit, le Département de l'Ain, via le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de l'e-communication de l'Ain) s'est engagé à une couverture totale du territoire d'ici 2022.

- **Orientation 5 : soutenir le tissu productif local**

La stratégie économique arrêtée en 2020 indique que « la priorité doit être portée sur le tissu économique productif actuel, son confortement et son renouvellement ». Le parti pris est de privilégier une stratégie endogène-productive à partir de 2 orientations principales. En premier lieu, dynamiser l'entrepreneuriat et l'innovation. Il s'agit d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques, notamment industrielles, de renouveler le tissu productif local, de capitaliser sur les savoir-faire et les compétences et les valoriser localement. Il s'agit en second lieu de dynamiser les échanges locaux, d'organiser la circularité de l'économie, de développer le réflexe local et de favoriser les démarches collaboratives. La mise en œuvre d'une gouvernance partagée de la politique économique avec les acteurs du territoire apparaît importante dans la perspective d'anticipation des mutations.

Sans remettre en cause ces orientations, les réflexions conduites dans les ateliers ont alerté sur l'obstacle que constitue le fait que désormais, les centres de décisions des industries présentes sur le territoire n'étaient plus locaux, notamment pour encourager les sous-traitances locales. Est également ressorti le fait que, même si le territoire continuait à être handicapé par son accessibilité, il ne fallait pas nécessairement tourner le dos à toute ambition exogène et que la pénurie foncière qui frappait les grandes agglomérations voisines pouvait constituer une opportunité pour le territoire.

- **Orientation 6 : améliorer la propension du territoire à consommer localement**

La stratégie économique arrêtée en 2020 plaide également pour « une densification des échanges économiques locaux ». Cette recommandation s'appuie sur un double constat : la capacité du territoire à

capter des richesses mais un effet multiplicateur en termes d'emplois de proximité en deçà des moyennes des territoires similaires. Cette orientation concerne l'économie productive avec la volonté d'intensifier les liens entre les grands donneurs d'ordre locaux et les sous-traitants du territoire. Elle concerne également la sphère pré-sentimentale : l'enquête auprès de la population a en effet montré une évasion en matière de dépenses d'équipements et en matière de dépenses de loisirs. On sait que l'accroissement de la capacité d'un territoire à organiser l'essentiel de sa consommation en interne est un levier important de développement d'emplois non délocalisables. Il est cependant important d'être vigilants au fait de ne pas déstabiliser l'existant notamment l'offre présente dans la ville-centre.

L'amélioration de la propension du territoire à consommer localement concerne enfin le renforcement de l'autonomie alimentaire du territoire et l'orientation de l'agriculture vers les développements de circuits courts.

DONNER A LA VILLE-CENTRE ET AU POLE D'APPUI, CULOZ, LES MOYENS DE JOUER LEUR ROLE DE LOCOMOTIVE DU TERRITOIRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale définit une hiérarchie territoriale claire avec une ville-centre (Belley), un pôle d'appui (Culoz), des pôles relais et des communes de proximité. Bien qu'étant un territoire à dominante rurale, avec 42 communes sur 43 classées dans les espaces à dominante rurale, Bugey-Sud est fortement polarisé par Culoz dont l'aire d'attraction s'étend sur 3 communes du territoire et surtout par Belley, dont l'aire d'attraction s'étend sur 31 communes.

L'influence des 2 communes sur le territoire et bien évidemment en premier lieu de Belley est considérable. Les 2 communes concentrent 35,79 % de la population (dont 26,89 % pour Belley) et 63,05 % des emplois (dont 49,13 % pour Belley). Belley est également une ville ressource en termes de services pour quasiment l'ensemble du territoire. Elle concentre en effet plus d'un tiers du total des équipements du territoire. Si les relations entre la ville-centre et l'intercommunalité ont pu être conflictuelles dans le passé, les élus sont majoritairement conscients aujourd'hui que la trajectoire globale du territoire est fortement dépendante de la bonne santé de ces 2 communes et notamment de Belley.

Or on constate un certain nombre de points de fragilité notamment dans la ville-centre. L'intercommunalité doit être en capacité de soutenir sa ville-centre et son pôle d'appui afin qu'ils soient en capacité de jouer leur rôle d'entraînement sur l'ensemble du territoire.

- **Orientation 7 : lutter contre la vacance du logement**

On identifie aujourd'hui assez précisément les moteurs des processus de décroissement urbain. Les villes en difficulté sont généralement marquées par une perte de dynamisme démographique, une forte vacance du logement, une forte vacance du commerce notamment dans l'hypercentre, une concentration des populations en difficulté et une incapacité à enclencher des processus de gentrification.

A des degrés divers, ces 4 facteurs sont présents dans la ville-centre et le pôle d'appui. Si le solde migratoire de Belley est certes modéré mais supérieur à la moyenne du territoire, celui du Culoz est en revanche négatif. Le territoire dans son ensemble est marqué par une vacance du logement relativement élevée et qui oscille depuis les années 60 entre 8 et 11 %. La ville de Belley est particulièrement touchée avec un taux de 12,4 % mais surtout une augmentation de plus de 60 % entre 2008 et 2018. Le centre-ville de Belley enregistre également un taux de vacance commerciale important (22 % pour une moyenne nationale de 11 %). Belley et Culoz accueillent une bonne partie des populations fragiles du territoire : le taux de pauvreté est de 18 % à Belley et de 15 % à Culoz pour une moyenne communautaire de 11,6 %. Enfin, durant la dernière décennie, les 2 communes ont également vu leur niveau d'équipements et de services s'effriter (Tribunal de Grande Instance de Belley en 2010, arrêt TGV en gare de Culoz en 2010).

Le territoire met en œuvre une Opération de Revitalisation du Territoriale (ORT) qui désigne comme axe d'action n°1, la redynamisation de l'habitat dans les centres anciens de l'ensemble des communes et particulièrement dans les deux communes les plus importantes du territoire. Les débats du Projet de

Territoire ont mis en lumière la nécessité de questionner les dispositifs aujourd'hui en place au regard des enjeux, la nécessité d'une plus grande implication y compris financière de la puissance publique et la mobilisation d'outils supplémentaires (EPF et foncières dédiées...).

- **Orientation 8 : lutter contre la vacance du commerce**

Le centre-ville de Belley souffre d'une perte d'attractivité commerciale qui se traduit, on l'a vu, par un taux de vacance du commerce de 22 %, soit le double de la moyenne nationale. Le diagnostic préalable à l'élaboration de l'ORT a mis en lumière la problématique des transmissions et reprises des fonds de commerce. On sait qu'en matière de commerce, les territoires ont eu tendance à se déstabiliser eux-mêmes en ne respectant pas le nécessaire équilibre entre commerce de centre-ville et commerce de proximité. La mise en œuvre d'un Schéma Directeur du commerce doit permettre de réguler au mieux le développement de l'offre au sein du territoire et d'éviter les concurrences stériles. On peut cependant s'interroger pour savoir si un simple Schéma Directeur couplé à une démarche d'attractivité et de marketing commercial telle que l'évoque l'ORT sont suffisants au regard des enjeux dans un contexte où l'ambition ne peut se résumer à faire en sorte que la situation cesse de se dégrader mais qu'il s'agit au contraire de « réparer » une situation fortement dégradée. Là encore, le niveau d'intervention publique doit être questionné tout comme la mobilisation d'outils dédiés telles les foncières commerciales. Au-delà, la question posée est celle des critères permettant de redonner de l'attractivité aux cœurs de ville des villes moyennes.

- **Orientation 9 : soutenir la redynamisation de Belley et le réaménagement du centre-ville**

La revitalisation des centres-villes fait l'objet depuis quelques années d'un changement d'analyse. A l'origine la question s'est beaucoup focalisée sur le commerce et la concurrence exercée sur le commerce traditionnel par les grandes surfaces de périphérie et par le e-commerce. Depuis quelques années émerge l'idée que la trajectoire d'une ville est intimement liée à son attractivité globale. On a vu l'importance de lutter contre le logement vacant. La question du logement en centre-ville ne se résume cependant pas à la résorption du logement insalubre. Elle pose la question fondamentale du développement d'une offre capable de répondre à la demande urbaine contemporaine d'habitat. Deux autres leviers sont à considérer. Le premier levier concerne la relocalisation d'activités de services (... au-delà des activités du commerce) qui ont vocation à réinvestir les centres-villes afin d'augmenter leur niveau de services global. Le second levier concerne l'enjeu majeur de la qualité des espaces publics, la réorganisation de la place de la voiture et du piéton, le verdissement de la ville afin de les cœurs de villes soient des « espaces à vivre » dans lesquels on prend plaisir à déambuler et pas de simples espaces fonctionnels.

RENFORCER LA VISIBILITE DU TERRITOIRE ET VALORISER SES ATOUTS

- **Orientation 10 : valoriser le patrimoine**

Bugey-Sud bénéficie d'une grande richesse patrimoniale à la fois naturelle et culturelle héritée d'une géographie singulière à la rencontre d'influences multiples et d'une histoire singulière. Le diagnostic patrimonial réalisé en 2020, a montré que la nature du patrimoine culturel local est avant tout le résultat d'une activité agricole marquée par la polyculture, qui a façonné une architecture vernaculaire et des paysages agricoles et forestiers remarquablement préservés. A cette trame générale, s'agrègent des éléments plus épars qui ponctuent et marquent de leur singularité le Bugey-Sud : le patrimoine naturel remarquable (les marais, le Rhône, le Grand Colombier, les curiosités géologiques), les traces d'occupations préhistoriques, les pouvoirs civils (Comtes de Savoie) et religieux (Evêques, Chartreux) du Moyen-Age, le patrimoine d'activité et industriel, l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, des personnages illustres...

Au-delà de la préservation et de la mobilisation des outils juridiques, réglementaires et contractuels permettant cette préservation, le patrimoine constitue un outil pertinent et un levier efficace pour dynamiser le territoire d'un point de vue touristique, mais aussi du point de vue d'un développement local et économique durable, par des projets cohérents vis-à-vis de ce qu'était et de ce qu'est aujourd'hui le territoire du Bugey-Sud, qui favorise le maintien d'un cadre de vie privilégié (paysage, architecture) et dynamique (liens sociaux) à long terme.

LE SCHEMA DE PROTECTION ET DE VALORISATION DES PATRIMOINES DE BUGEY-SUD

En 2019, sous l'impulsion des services de l'État et en parallèle de la démarche Site Patrimonial porté par la Ville de Belley, la communauté de communes Bugey-Sud s'est engagée dans la réalisation d'une étude en vue de la définition d'une stratégie de protection et de valorisation des patrimoines.

Cette démarche se veut dans son approche transversale ((culture, tourisme, urbanisme / aménagement, économie, environnement...)) et apportant une vision à long terme (plan d'actions sur 5 ans et perspectives post-mandat). Elle vient nourrir le projet de territoire.

Objectifs

- Fédérer autour de l'identité patrimoniale du Bugey-Sud
- Enrichir le corpus patrimonial et valoriser les connaissances
- Coordonner les différents acteurs afin de proposer des actions adaptées et cohérentes

Diagnostic

- Visites de terrain et concertation (entretiens, ateliers)
- Rendu : diagnostic synthétisant l'essence du territoire et les enjeux ; des fiches communes ; un inventaire cartographié des éléments de patrimoine remarquables (hors Belley)

Étude d'opportunité des outils

- Analyse des enjeux et des outils potentiels
- Rendu : dossier sur les outils mobilisables

Définition d'une stratégie

- Hiérarchisation des enjeux
- Rendu : plan d'actions

Approbation et mise en œuvre : fin 2021

- Délibération du conseil communautaire
- Prise en compte dans le projet de territoire

Éléments clés du diagnostic :

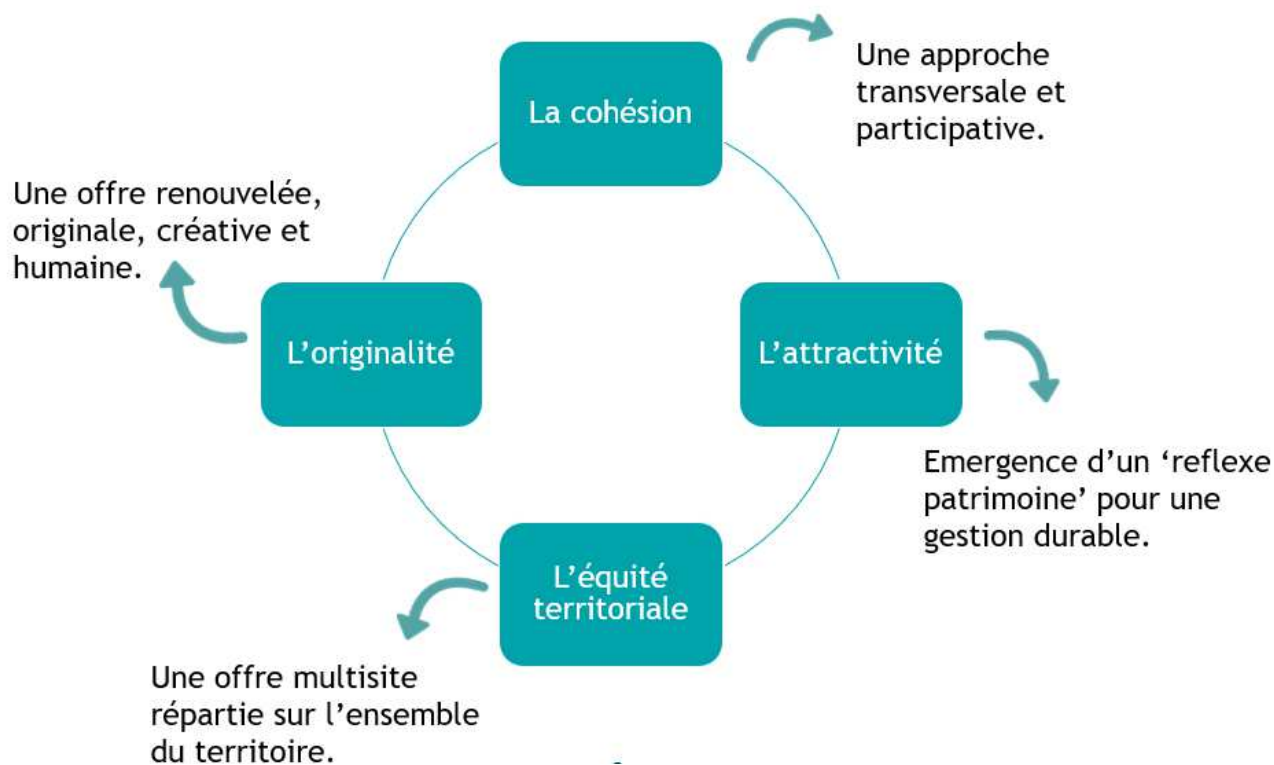
- Ressources historiques : une dynamique de recherche historique, mais incomplète. Une dispersion des actions et un risque d'usure de la dynamique associative à court terme.
- Architectures et paysages : un patrimoine riche, identitaire, articulé autour de 6 unités paysagères, mais fragile face à des dynamiques exogènes. Vigilance sur le fait que le territoire puisse voir ses « équilibres bouleversés en lien avec une perte d'identité ». Le maintien de l'environnement paysager est un enjeu fondamental.
- Médiation et valorisation : une offre existante mais vieillissante. Une offre intérieure faible. Un sentiment d'appartenance à conforter.

Le patrimoine doit être considéré comme un levier, un atout, un outil, un élément fédérateur inscrit ici dans le cadre plus large du projet de territoire (idée de « faire territoire ») :

- Un capital environnement préservé, un patrimoine valorisé sont des éléments déterminants du cadre de vie et de l'attractivité du territoire.

- Un sentiment d'appartenance au territoire renforcé, en particulier chez les nouveaux habitants, est garant de la préservation et de la mise en valeur d'une identité rurale / bugiste (transformer le regard de la population résidente sur son territoire et mieux l'impliquer dans son devenir, sensibiliser le jeune public).

Une stratégie qui repose sur 4 principes :



Une stratégie de protection et de valorisation des patrimoines pour :

- Les populations résidentes, dont les scolaires et le jeune public
- Les clientèles touristiques et excursionnistes
- Les professionnels

- **Orientation 11 : dynamiser l'économie touristique**

En matière de tourisme, le territoire est soumis à une forte concurrence de la part des territoires voisins qu'il s'agisse du lac du Bourget, d'Aix -les-Bains, du lac d'Annecy, des montagnes du Jura, des massifs des Aravis, des Bauges, du Vercors, de la Chartreuse ou des Dombes. L'offre d'activité touristique dans le territoire de Bugey-Sud est inférieure à l'offre des territoires voisins et la capacité d'accueil en termes d'hébergement, indispensable pour sortir d'une simple économie des loisirs et basculer dans une véritable économie touristique, demeure limitée. Les élus considèrent cependant que le tourisme constitue un secteur à privilégier compte tenu du fort potentiel du territoire et de sa capacité à générer des emplois non délocalisables. Trois pistes semblent devoir être privilégiées. Il s'agit en premier lieu d'accompagner les porteurs de projets notamment pour le développement de l'offre d'hébergement. Il s'agit également d'enrichir l'offre en s'appuyant sur les locomotives existantes (Colombier, cascade de Glandieu...), en poursuivant les aménagements (ViaRhôna, passerelle sur le Rhône, plans d'eau, lac de Virieu, Marais de Lavours...) et de développer des offres complémentaires (tourisme fluvial, randonnées, gastronomie...). Enfin, le dernier levier concerne le développement de la notoriété et de l'image de Bugey-Sud.

A noter que le territoire a élaboré un Schéma de développement touristique en 2015.

La communauté de communes Bugey-Sud, en partenariat étroit avec de l'Office de tourisme Bugey-Sud Grand Colombier, Établissement Public Industriel et Commercial, a mené, en 2020 et 2021, une démarche d'actualisation de son schéma de développement touristique 2021-2026.

Les orientations générales sont les suivantes :

- Une prise en compte globale des activités de pleine nature (randonnée, course d'orientation, VTT, pratiques verticales etc...), en lien avec l'enjeu de diversification des activités en moyenne montagne
- Une nécessaire maîtrise de la fréquentation et une prise en compte de la cohabitation entre les différentes activités (touristiques, agricoles...) et les habitants
- L'importance de développer des services « de base » et de qualifier les sites : stationnement, signalétique, sanitaires, traitement des abords...
- La valorisation des productions locales et des circuits courts en lien avec les labels existants (Saveurs de l'Ain, Vignobles et découvertes) et les démarches portées et soutenues par la communauté de communes Bugey-Sud
- La prise en compte de l'accessibilité du séjour et des activités pour tous
- La découverte ou la redécouverte du territoire, de ses activités et de ses patrimoines par les habitants

Le schéma de développement touristique 2021-2026 se veut :

- Axé sur la nature, les loisirs actifs (activités de pleine nature dont le vélo) et la découverte des patrimoines
- Durable car respectueux des acteurs, des habitants et de l'environnement
- Accessible (handicaps, tourisme social, mobilité)
- Générateur de consommation touristique et favorisant la création d'activités

Il se traduit en 8 axes stratégiques :

- Axe 1. Promouvoir la marque Bugey Vélo
- Axe 2. Soutenir les événementiels sportifs d'envergure
- Axe 3. Renouveler la logique d'accueil et d'information touristique et la mise en marché de l'offre
- Axe 4. Mettre en œuvre un plan pluriannuel de qualification des sites touristiques et naturels
- Axe 5. Structurer, organiser et mettre en marché l'offre d'activités de pleine nature
- Axe 6. Promouvoir et révéler les patrimoines de Bugey-Sud
- Axe 7. Accompagner la création d'activités, les porteurs de projet et les professionnels du tourisme
- Axe 8. Mettre en place des gouvernances adaptées aux enjeux de développement touristique

LA STRATEGIE TOURISTIQUE DE LA MOYENNE MONTAGNE DE L'AIN

Constats et enjeux pour la Moyenne Montagne de l'Ain :

La moyenne montagne de l'Ain, concentre de nombreux atouts : une montagne douce et accessible toute l'année, financièrement abordable, en phase avec les tendances sociétales actuelles, idéalement située à proximité de grands bassins de clientèles et bénéficiant d'infrastructures d'accès remarquables (Lyon et Genève par l'autoroute à moins d'une heure, Paris à 2h30 par la gare TGV de Valsershône et l'aéroport international de Genève, à moins de 30 minutes des Monts Jura).

Cependant, des investissements successifs orientés « neige » ont induit une grande dépendance de l'économie touristique aux sports d'hiver (avec des pics de fréquentation sur certains week-ends), dont le

réchauffement climatique à cette altitude ne laisse guère présager d'avenir au-delà de 2030.

A cette problématique s'ajoute un vieillissement structurel des sites avec des services de base (parkings, navettes, accueil, sanitaires, équipements, restauration...) qui ne répondent plus aux attentes des clientèles actuelles et futures.

La destination touristique génère un volume d'activité économique très variable et surtout largement insuffisant pour permettre aux acteurs économiques d'investir et de diversifier leur attractivité touristique.

Cadre de la stratégie :

Les actions portées par la communauté de communes Bugey-Sud s'inscrivent dans le cadre de la stratégie touristique « Moyenne montagne de l'Ain », dont l'objectif est de construire une destination attractive et compétitive en phase avec les tendances de consommation actuelles dans un contexte de forte concurrence.

La démarche initiée par le Département de l'Ain, en partenariat avec Aintourisme et en concertation avec les cinq EPCI concernés (Haut Bugey Agglomération, Communauté de Communes Bugey-Sud, Pays de Gex Agglomération, Communauté de Communes du Pays Bellegardien, Communauté de Communes Usse et Rhône) a permis d'élaborer dès l'été 2020 un ambitieux plan de développement à 5 ans en 4 axes :

- Structurer et différencier l'offre vers un tourisme 4 saisons, durable et écoresponsable.
- Développement de nouveaux hébergements touristiques et montée en gamme de l'existant.
- Définir une stratégie marketing unique à l'échelle du territoire concerné.
- Mettre en place une nouvelle gouvernance et rationaliser les structures d'exploitation.

La stratégie Moyenne montagne de l'Ain prévoit par ailleurs le déploiement de projets d'investissements permettant de diversifier et de renforcer l'offre touristique dont l'impact irriguera l'ensemble du massif.

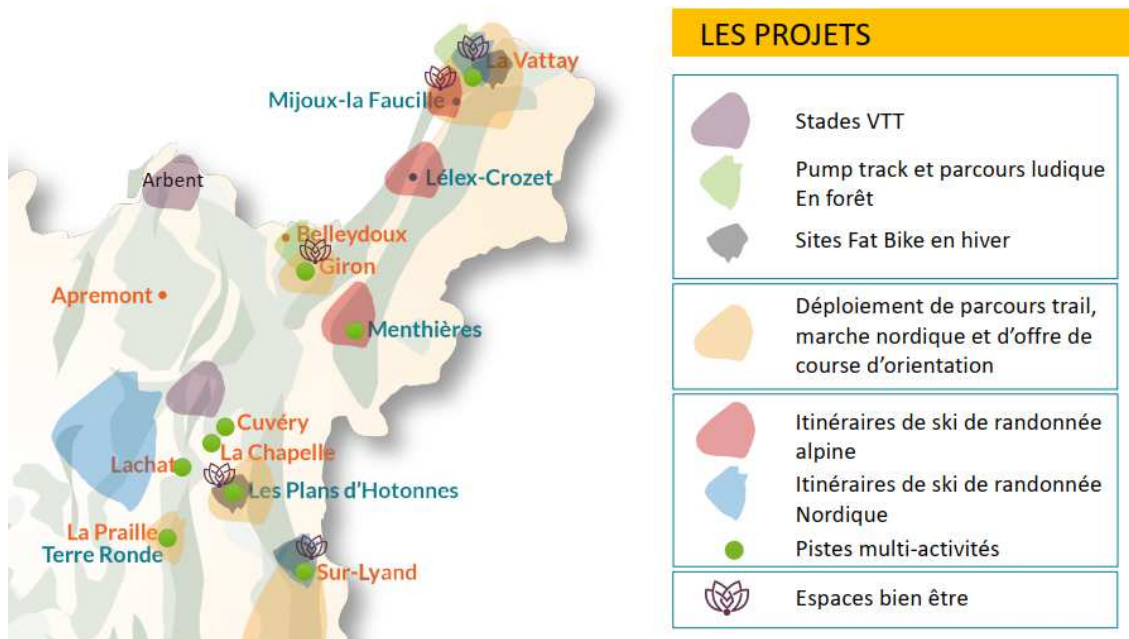
Plan d'investissement

L'ensemble des projets a permis d'élaborer une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) s'élevant à 8,9 M€ et engageant le Département et les EPCI dans la réalisation des investissements structurants pour le devenir de ce territoire de montagne en matière touristique et environnemental. Le programme d'investissement est structuré en 3 axes de travail :

- Les activités de pleine nature : le développement de l'offre d'activités à pratiquer toute l'année dans un domaine unique la "Montagne de l'Ain" misant sur les pratiques vélo 4 saisons, le trail, la marche nordique et la course d'orientation, les espaces bien-être et les multiples activités neige*.
- Les patrimoines naturels et culturels : la création d'un parcours sur l'eau et les panoramas, le développement des outils numériques et des espaces d'accueil.
- La valorisation des sites phares tels que le col de la Faucille, le col du Grand Colombier mais aussi les lacs, cascades et rivières.

Les sites « neige » concernés par la stratégie Moyenne Montagne concernent 7 sites de pratique nordique : La Vattay-la Valserine (Monts Jura), le plateau d'Hauteville (La Praille), le plateau de Retord (Les Plans d'Hotonnes - Cuvéry - La Chapelle - Lachat), le plateau de Sur-Lyand-Grand Colombier, les communes de Giron, Belleydoux, Apremont + 3 sites alpins dans l'Ain : la station Monts Jura + Menthnières ; la station des Plans d'Hotonnes et le site de Terre Ronde à Hauteville.

Carte des projets d'investissement en faveur de la diversification des activités en moyenne montagne :

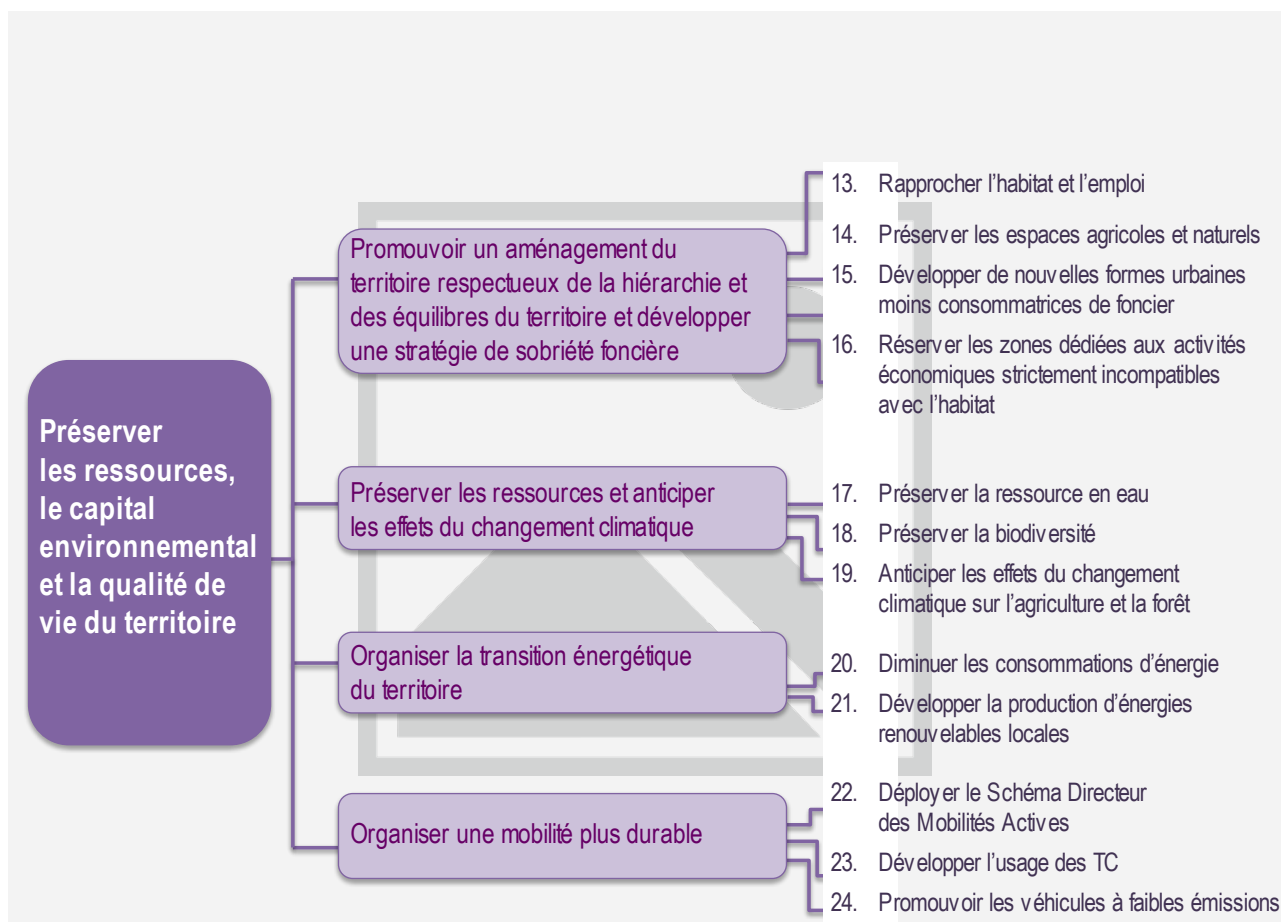


- **Orientation 12 : renforcer la promotion du territoire**

Qu'il s'agisse de tourisme, mais aussi de valorisation des productions agricoles et davantage encore d'attractivité résidentielle et de développement économique, les élus considèrent que le territoire doit être davantage visible, faire valoir ses atouts et renforcer sa notoriété et son image vis-à-vis des publics extérieurs au territoire, notamment auprès des porteurs de projets.

Axe 2 : Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire :

12 orientations stratégiques



Si le SCoT définit une hiérarchie claire, l'évolution du territoire n'est cependant pas conforme à cette hiérarchie. Ainsi, depuis 1975, le poids de la ville-centre, Belley et du pôle d'appui, Culoz, en matière d'habitat a eu tendance à diminuer. En revanche, le poids des 2 communes en matière d'emploi a augmenté significativement. Le territoire est ainsi marqué par une forte dissociation spatiale entre habitat et emploi qui a de plus tendance à s'aggraver.

Malgré la baisse du nombre de logements produits, la faiblesse de la dynamique démographique et économique, le territoire constate également une forte consommation foncière. 335 hectares ont en effet été artificialisés durant les 10 dernières années dont 68 % pour l'habitat et 25 % pour l'activité économique avec pour conséquence une diminution des espaces agricoles et naturels. Enfin, la mise en œuvre Zéro Artificialisation Nette contraint nécessairement le territoire à se questionner sur sa stratégie d'aménagement et notamment le déploiement de sa fonction résidentielle et de sa fonction économique.

Le rapprochement de l'habitat et de l'emploi, la préservation des espaces agricoles et naturels, le développement de formes d'habitat mais aussi d'espaces d'accueil des activités moins consommateurs de foncier font nécessairement partie des pistes de réflexion.

PROMOUVOIR UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE RESPECTUEUX DE LA HIERARCHIE ET DES EQUILIBRES DU TERRITOIRE ET DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE SOBRIETE FONCIERE

- **Orientation n° 13 : rapprocher l'habitat et l'emploi**

Comme évoqué précédemment, le territoire est marqué par une forte dissociation entre les lieux de travail et les lieux d'habitation des habitants du territoire. Cette dissociation a d'ailleurs tendance à s'accroître sous l'effet combiné d'un renforcement de la polarisation de l'emploi dans les 2 villes principales et du développement de l'habitat en dehors. En effet, le poids de Belley et Culoz en matière d'emploi est passé de 58,63 % en 1975 à 63,05 % aujourd'hui. Le poids des 2 communes en matière d'habitat a au contraire diminué passant de 42,63 % à 35,79 % aujourd'hui... Le pourcentage d'actifs travaillant dans leur commune de résidence est passé de 40 % en 2008 à 30 % aujourd'hui. Si comme l'indique le SCoT, le parti d'aménagement est de maintenir les équilibres entre les différents espaces de vie, il est nécessaire d'enrayer cet accroissement de la dissociation spatiale et rapprocher l'habitat de l'emploi.

- **Orientation n° 14 : préserver les espaces agricoles et naturels**

La consommation foncière du territoire relativement soutenue s'exerce au détriment des espaces naturels et des espaces agricoles. Si le rythme de diminution de la surface agricole utile est moins soutenu que la moyenne régionale, il est cependant au-dessus de la moyenne nationale alors même que l'on sait que la dynamique de l'habitat et la dynamique économique sont en deçà des tendances nationales. La protection des espaces agricoles est d'autant plus importante que l'agriculture, outre sa fonction économique, participe largement à l'identité mais aussi à la qualité des paysages du territoire. Les élus notent cependant une tendance des paysages à se fermer du fait de la disparition de l'agriculture traditionnelle. Les élus considèrent également que les forêts constituent les poumons du territoire et qu'il est nécessaire, bien évidemment de les protéger mais, au-delà, d'en faire une véritable filière économique en développant le bois énergie et le bois construction.

- **Orientation n° 15 : développer de nouvelles formes urbaines moins consommatrices de foncier**

L'habitat représente dans le territoire de Bugey-Sud, 68 % de l'artificialisation des sols depuis les 10 dernières années. Le territoire est également marqué par une prédominance de la maison individuelle (75,8 % du parc). Le SCoT fixait comme objectif d'ici 2036 la production de 40 % des nouveaux logements (environ 3 000 logements) dans le tissu urbain existant et 60 % (environ 4 500 logements) en extension avec une moyenne de 17 à 18 logements à l'hectare (1)...

Ces objectifs devront nécessairement être revus avec l'obligation d'ici août 2026 de traduire dans le SCoT la trajectoire permettant d'atteindre le ZAN. Au-delà, la nécessité de sobriété foncière questionne nécessairement les formes urbaines développées. La réduction des surfaces de terrain par maison ne garantit plus l'intimité attendue. Apparaissent désormais des conflits de voisinage dans les zones pavillonnaires. Le territoire doit réfléchir au développement de nouvelles formes urbaines susceptibles de respecter l'identité et la morphologie des villages mais aussi d'être beaucoup plus économes en foncier tout en répondant mieux à la diversité de la demande des ménages tout au long de leur parcours résidentiel.

- **Orientation n° 16 : réserver les zones dédiées aux activités économiques incompatibles avec l'habitat**

Depuis plusieurs décennies, la réponse des territoires aux besoins des acteurs économiques a été de manière quasi systématique le développement de zones dédiées qu'il s'agisse de zones industrielles, de zones artisanales ou de zones commerciales. On sait aujourd'hui à quel point l'éclatement des fonctions (habitat, emploi, services...) constitue une impasse en termes d'aménagement du territoire et à quel point cet éclatement déséquilibre les territoires tant d'un point de vue fonctionnel que d'un point de vue environnemental. 25 % des surfaces artificialisées dans le territoire le sont pour un motif économique. Logiquement, la zone dédiée doit être réservée à l'accueil d'activités économiques strictement incompatibles avec l'habitat. L'économie du territoire de Bugey-Sud est extrêmement typée avec un poids de l'industrie en matière d'emploi 2 fois supérieur à la moyenne nationale. Il n'en demeure pas moins que 65,2 % des emplois du territoire sont des emplois tertiaires et que, dans une logique de mixité fonctionnelle, ces emplois ont vocation à être localisés en priorité dans les principales villes du territoire. Que ce soit d'un point de vue fonctionnel, d'un point de vue économique afin de répondre au besoin d'extension des entreprises locales ou encore d'un point de vue environnemental en réponse à l'exigence de sobriété foncière imposée par le ZAN, les zones dédiées doivent désormais être réservées aux activités économiques strictement incompatibles avec l'habitat.

PRESERVER LES RESSOURCES ET ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Orientation n° 17 : préserver la ressource en eau**

La résilience du territoire est directement dépendante de sa capacité à protéger ses ressources au premier rang desquelles la ressource en eau. Les ateliers ont montré la nécessité pour le territoire d'investir à la fois dans la protection de la ressource mais aussi dans la recherche de nouveaux gisements. Au-delà, il est nécessaire de promouvoir auprès de l'ensemble des acteurs du territoire des pratiques et des comportements permettant de réduire la consommation.

- **Orientation n° 18 : préserver la biodiversité et restaurer les corridors écologiques**

L'élaboration du SCoT a permis de mettre en évidence la présence de différentes entités écologiques qui représentent une richesse biologique d'autant plus importante qu'elles constituent de nombreux réservoirs de biodiversité. Pas moins de 7 000 hectares sont sous protection environnementale (réseau Natura 2000, Arrêtés de Protection du Biotope, Réserves naturelles). Dans ce contexte et comme le précise le SCoT, il est essentiel de veiller à conserver et protéger la perméabilité écologique, à mettre en œuvre les moyens visant à une amélioration de la fonctionnalité écologique, de la qualité des grands espaces naturels afin de maintenir un territoire fonctionnel sur le plan environnemental, et attractif pour les acteurs et les usagers du territoire.

- **Orientation n° 19 : anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt**

L'agriculture du territoire est diverse avec une partie nord du territoire marquée par l'agriculture de montagne et des activités d'élevages prédominantes et la partie sud marquée par une diversité de cultures autour de la vigne, des cultures céréalières et protéagineuses. Le territoire doit nécessairement anticiper les effets du changement climatique notamment concernant l'agriculture irriguée et promouvoir des pratiques plus vertueuses. Il en va de même s'agissant de la forêt avec un nécessaire travail autour des essences compte tenu du réchauffement des températures.

ORGANISER LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Le territoire s'est engagé dans une démarche PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) avec comme ambition la réduction de la consommation d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants et l'augmentation de la production d'énergies renouvelable. Le PCAET de Bugey-Sud est structuré autour de 6 grands axes dont le fait de faire de Bugey-Sud un territoire énergétiquement sobre et efficace et un territoire source d'énergie verte.

- **Orientation n° 20 : diminuer la consommation d'énergie**

Le PCAET a défini un objectif de réduction des consommations d'énergie de 23 % à échéance 2030. L'analyse des consommations énergétiques du territoire montre que le secteur résidentiel (41 %) et le secteur des transports (32 %) sont de loin les 2 secteurs les plus consommateurs d'énergie devant le tertiaire (13 %) et l'industrie (9 %). Le PCAET définit des objectifs de réduction de la consommation énergétique à savoir - 23 % pour le résidentiel, - 29 % pour la mobilité des personnes, - 10 % pour le transport des marchandises, - 33 % pour l'agriculture, - 27 % pour le tertiaire et - 25 % pour l'industrie.

S'agissant de la rénovation thermique de l'habitat la Communauté s'inscrit d'ores et déjà dans le dispositif Rénov + animé par l'ALEC 01. Pour aller plus loin, il est proposé de conduire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, de mettre en place une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique, d'équiper les bâtiments publics pour un suivi des consommations énergétiques, de généraliser l'extinction d'éclairage nocturne, de rénover le parc d'éclairage public ou encore de former les artisans du territoire au label RGE.

- **Orientation n° 21 : développer la production d'énergies renouvelables locales**

Le PCAET a fixé comme objectif une augmentation de 138 % d'ici 2030 de la production d'énergie renouvelable. L'objectif est d'atteindre une production de 276 GWh. Cela implique d'augmenter de 20 GWh la production de l'éolien, de 65 GWh la production photovoltaïque, de 10 GWh le solaire thermique, de 20 GWh la production via le bois, de 25 GWh la méthanisation et de 20 GWh la géothermie. Afin d'atteindre ces objectifs, le PCAET propose la réalisation d'un Schéma Directeur des Energies Renouvelable de Bugey-Sud. Parmi les actions évoquées sont notamment visés, le soutien aux projets EnR des acteurs du territoire et l'intégration d'une SEM pour porter les projets EnR du territoire mais aussi, la structuration d'une filière bois-énergie, l'installation de chaufferie bois dans les communes ou encore la mise en place d'une prime à l'achat de chauffe-eau solaire pour les particuliers.

ORGANISER UNE MOBILITE PLUS DURABLE

Le diagnostic du PCAET a montré que le transport routier était responsable de 33 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. C'est donc aujourd'hui, avant même l'agriculture (31 %) et le secteur résidentiel (18 %) le secteur le plus générateur de GES.

Si 78,74 % des emplois du territoire sont occupés par des actifs résidents et si 68,91 % des actifs travaillent à l'intérieur du périmètre communautaire, le territoire est marqué par une forte dissociation spatiale entre habitat et emploi, génératrice de mobilité. Cette mobilité est largement dominée par la voiture individuelle : la part des trajets domicile travail réalisée en voiture particulière est de 84,5 % pour une moyenne nationale de 70,4 % et la part réalisée en TC de seulement 3,2 % pour une moyenne nationale de

15,2 %. On sait également que les habitants du territoire utilisent en partie les fonctions et services d'autres territoires pour les études, les achats d'équipement, les soins spécialisés et les loisirs notamment.

90,4 % des ménages du territoire possèdent au moins 1 voiture et 44,7 % possèdent 2 véhicules ou plus. Si les difficultés de circulation sont aujourd'hui sans commune mesure avec celles constatées dans les grandes agglomérations, l'étude auprès de la population montre que le manque de transports en commun est pointé comme le premier handicap du territoire et que la première attente exprimée par les habitants concerne le développement des transports en commun.

L'organisation d'une mobilité plus durable questionne nécessairement la stratégie d'aménagement du territoire (cf. orientation n°13). Au-delà, et malgré la faible densité du territoire qui rend plus difficile et plus coûteux le déploiement de solutions alternatives à la voiture individuelle, le territoire doit nécessairement réfléchir à l'organisation d'une mobilité plus durable. Alors que la Communauté vient de se saisir de la compétence et que la politique de mobilité reste largement à définir, plusieurs pistes émergent d'ores et déjà.

- **Orientation n°22 : déployer le Schéma Directeur des Mobilités Actives**

Le développement du Vélo à Assistance Electrique permet désormais de s'affranchir en grande partie de la double contrainte du relief et des distances. Son développement ouvre des opportunités importantes y compris pour des territoires de la nature de Bugey-Sud. On sait cependant que, au-delà du saut technologique que constitue le VAE, le développement des pratiques suppose de la part des collectivités de consentir à certains aménagements notamment en termes de sécurité mais aussi de services associés.

Le territoire a élaboré un Schéma Directeur des Mobilités Actives. Ce schéma s'organise autour de 3 volets principaux. Le premier a pour ambition d'aménager un territoire cyclable via l'organisation de rabattement vers la ViaRhôna, la sécurisation de grands axes, l'apaisement de la circulation dans les bourgs. Le second volet vise à développer les services favorisant la pratique comme par exemple les services de location et de réparation, l'aménagement de stationnement. Le troisième volet vise à construire et diffuser une culture vélo auprès des habitants. Depuis 2016, Bugey-Sud conduit une politique de développement touristique autour du vélo. Aujourd'hui, la communauté de communes Bugey Sud a décidé d'aller plus loin en élaborant un Schéma Directeur Mobilités Actives (2022-2032) afin de définir une stratégie de développement de l'usage du vélo comme une solution de mobilité du quotidien (travail, école, courses, loisirs...).

Ce document de référence dispose d'un plan d'actions et d'un programme pluriannuel d'investissement prévisionnel sur 10 ans.


Aménager un territoire cyclable est apparu comme l'enjeu numéro 1 pour accroître la pratique et la part modale du vélo au profit de celle de la voiture dans les déplacements courts du quotidien et ainsi diminuer l'empreinte carbone liés aux transports.

Parmi les actions identifiées : créer un réseau sécurisé et efficace (maillage du territoire), traiter les intersections, mettre en place un jalonnement facilitant les déplacements sur les axes où un aménagement n'est pas nécessaire, apaiser les bourgs...

Ce futur réseau cyclable de Bugey-Sud a été co-construit avec les habitants (600 réponses à l'enquête en ligne et concertation régulière de 280 citoyens membres du « club vélo »).

En parallèle, 2 autres axes de travail complémentaires ont été identifiés : développer les services de l'écosystème vélo (équipements...) et diffuser une culture vélo (sensibilisation).

3 volets pour répondre aux enjeux :

- 1 Aménager un territoire cyclable**
 -  Assurer des rabattements efficaces et sécurisés vers la ViaRhôna
 -  Sur les grands axes : traiter les franchissements stratégiques, aménager un réseau sécurisé et efficace lorsqu'aucun itinéraire de substitution n'est envisageable
 -  Mettre en place un jalonnement sécurisant et facilitant les déplacements sur les axes calmes non aménagés, voire les chemins carrossables
 -  Dans les bourgs : poursuivre l'apaisement en diminuant la vitesse de circulation, y associer des aménagements favorables aux cyclistes, jusqu'aux sorties de bourgs
- 2 Développer les services de l'écosystème vélo**
 -  Développer une première boucle de services autour du conseil, de la réparation et poursuivre le développement des services de location
 -  Mettre en place des stationnements cyclables de qualité dans tous les lieux d'attractivité et d'intermodalité
- 3 Construire et diffuser une culture vélo**
 -  Elaborer une communication dynamique favorisant les changements d'usages

- **Orientation n° 23 : développer l'usage des transports en commun**

On a vu que la configuration du territoire composé essentiellement d'espaces peu denses rendait difficile le développement d'un réseau de transports en commun classique. Le territoire dispose cependant d'atouts permettant d'accroître la part des transports collectifs : près de 70 % des actifs travaillent à l'intérieur du périmètre communautaire ; 60 % des emplois sont concentrés dans 2 communes (dont près de 50 % à Belley).

On sait aussi que la ville-centre concentre également une part non négligeable des équipements et des services offrant l'opportunité de développer des lignes structurantes (permanentes ou en TAD).

S'agissant des transports collectifs, le territoire bénéficie également d'un bon niveau d'équipements et d'un bon niveau de services en matière ferroviaire, même si celui-ci tend à se dégrader. Si la ville-centre est à l'écart des dessertes ferroviaires, la gare de Culoz, classée parmi les gares de rabattement régional bénéficie d'une trentaine de dessertes quotidiennes et la gare de Virieu-le-Grand, classée parmi les gares de proximité, d'une vingtaine d'arrêts quotidiens. Il faut cependant noter que le réseau orienté d'est en ouest ne dessert ni les extrémités sud, ni les extrémités nord du territoire.

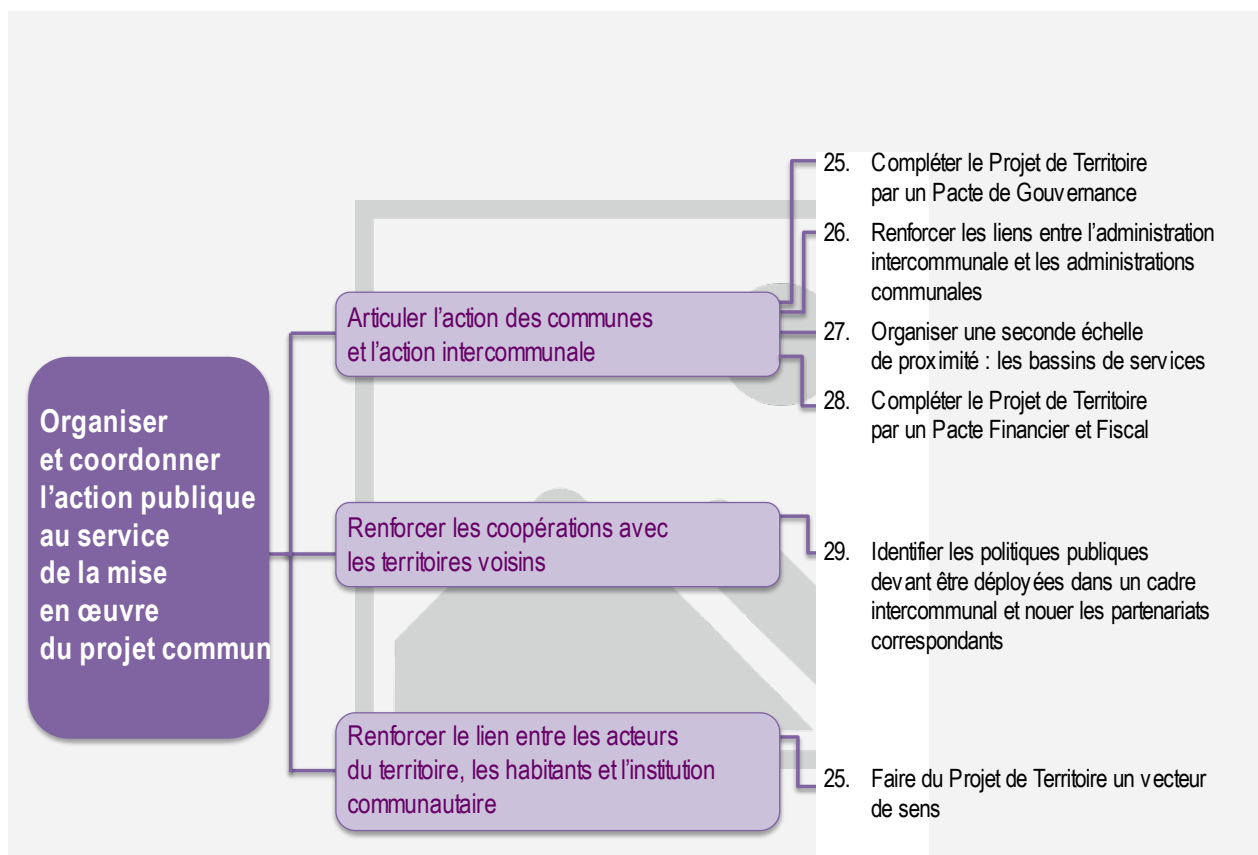
Une convention de coopération relative à la compétence mobilité a été signée avec la Région le 18 juin 2021 par laquelle les deux partenaires s'engagent sur des politiques mobilités et expriment leurs attentes. Et à venir, la convention de délégation qui viendra préciser les blocs « mobilités » qui seront délégués à la CCBS et notamment : Transport à la demande / Mobilités activités / Mobilités partagées / Mobilités solidaires.

- **Orientation n° 24 : promouvoir les véhicules à faibles émissions**

L'axe 3 du PCAET reprend l'objectif d'organisation d'une mobilité durable adaptée au territoire avec, parmi les objectifs, la promotion des véhicules à faibles émissions. Parmi les actions envisagées, on note le renouvellement du parc de véhicules des collectivités avec des véhicules propres.

Axe 3 : Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun :

6 orientations stratégiques



ARTICULER L'ACTION DES COMMUNES ET L'ACTION INTERCOMMUNALE

L'élargissement des périmètres intercommunaux, les nouvelles impulsions données par les lois « Engagement et Proximité » et 3DS, marquent la fin d'un cycle initié par la loi Chevènement et qui s'est traduit pas une dévitalisation continue des communes et une logique de dessaisissement progressif des compétences communales au profit des EPCI. Communes et intercommunalité ne constituent pas 2 strates territoriales différentes mais deux expressions de la même strate. De fait, l'intercommunalité ne doit plus systématiquement chercher à « faire à la place des communes » mais aussi « aider les communes à faire » et surtout « faire avec les communes ».

- **Orientation n° 25 : compléter le Projet de Territoire par un Pacte de Gouvernance**

L'élaboration du Pacte de Gouvernance pose la question de la clarification de la relation entre l'intercommunalité et les communes membres en matière de gouvernance mais aussi, plus fondamentalement, la question du partage des rôles entre communes et intercommunalité dans la production des politiques et des services publics. Le pacte peut en effet prévoir les conditions par lesquelles, l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou

services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres mais aussi les conditions dans lesquelles le/la Président(e) de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services. Il s'agit, au sein du bloc communal, de dépasser les limites de la spécialisation des compétences et de renforcer les coopérations entre les communes et l'intercommunalité.

- **Orientation n°26 : renforcer les liens entre l'administration intercommunale et les administrations communales**

Le renforcement de la coopération entre les communes et l'intercommunalité ne suppose pas seulement un accord politique. Il est également nécessaire de renforcer les liens et les habitudes de travail entre l'administration intercommunale et les administrations communales. Il s'agit de faire en sorte que l'intercommunalité s'appuie davantage sur les moyens des communes notamment pour le déploiement de politiques et de services qui réclament de la proximité et de la réactivité. Il s'agit aussi de faire bénéficier les communes de l'ingénierie communautaire pour le développement de leurs propres projets.

- **Orientation n°27 : organiser une seconde échelle de proximité : les bassins de services**

L'écoute des élus a montré que les communes dans leur ensemble associent l'élargissement de l'intercommunalité à une perte de proximité et un éloignement du terrain. L'élargissement du périmètre intercommunal mais aussi le nombre important de petites communes qui n'ont pas nécessairement les moyens de développer des services font émerger le besoin d'une échelle d'action intermédiaire : le bassin de services.

Si le Projet de Territoire a mis en lumière la nécessité de respecter la hiérarchie territoriale et de conforter à la fois la ville-centre (Belley) et le pôle d'appui (Culoz), les élus sont aussi attentifs au fait que l'ensemble des communes puissent continuer à être « vivantes » et surtout que l'ensemble des habitants, quel que soit leur commune de résidence, puissent bénéficier d'un socle de services minimum essentiel à leur vie quotidienne.

Le bassin de services constitue la plus petite échelle à laquelle les habitants ont accès aux services et équipements de la vie courante, qu'il s'agisse des équipements concurrentiels (supermarché, magasins de vêtements, électroménager, meubles, librairie, banque...), des équipements non concurrentiels (gendarmerie, maison de retraite, crèche, équipements sportifs, écoles...), des équipements de santé (médecin généraliste, infirmier, pharmacie...) des équipements d'éducation (collège, lycée...). Le portrait territorial a permis de définir 5 bassins de services. Le SCoT, outre la ville-centre et le pôle d'appui, identifie par ailleurs 11 communes ayant vocation à constituer des pôles relais (Artemare, Brégnier-Cordon, Champagne-en-Valromey, Haut-Valromey, Ceyzérieu, Chazey-Bons, Contrevoz, Groslée-Saint-Benoît, Peyrieu, Virieu-le-Grand, Virignin). Cette échelle intermédiaire du bassin de services a aussi vocation à organiser la territorialisation des politiques communautaires fortement demandée par les élus mais aussi d'encourager les coopérations horizontales entre communes d'un même bassin.

- **Orientation n°28 : compléter le Projet de Territoire par un Pacte Financier et Fiscal**

Le Projet de Territoire est une démarche stratégique. Comme toute démarche stratégique, il a vocation à poser la question de l'adéquation des ressources disponibles avec les priorités politiques définies et de renforcer la cohérence entre la logique stratégique et la logique financière. Il est aussi nécessaire de veiller à s'assurer que tous les échelons impliqués dans le déploiement du projet disposent des ressources nécessaires pour assumer les responsabilités qui leur sont confiées sachant que le Projet de Territoire est le projet de l'ensemble du territoire et pas uniquement le projet communautaire. Le Pacte Financier et Fiscal constitue ainsi le pendant essentiel au Projet de Territoire. D'autant que l'écoute des élus a montré une forte inquiétude s'agissant des capacités financières du territoire avec pour certains la crainte que les

coups partis ne « plombent » le mandat et que les projets des petites communes ne bénéficient pas suffisamment de la solidarité intercommunale.

RENFORCER LES COOPERATIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Si le territoire bénéficie d'une réelle autonomie fonctionnelle, il ne constitue pas pour autant une île isolée de ses territoires voisins. Au-delà du fait, que 31 % des actifs travaillent en dehors du périmètre communautaire, on a vu que le territoire était aussi en relation avec des territoires extérieurs et notamment Grand Chambéry et Grand Lac pour les études, les consommations d'équipements, les soins spécialisés, les loisirs.

De la même manière que l'intercommunalité doit renforcer les coopérations au sein du bloc communal entre l'intercommunalité et les communes, elle doit aussi développer des coopérations avec d'autres territoires pour renforcer l'efficacité de certaines politiques publiques.

- **Orientation n°29 : identifier les politiques devant être générées dans un cadre interterritorial et nouer les partenariats correspondants**

On voit bien que le cadre intercommunal, même élargi, demeure trop étroit pour le déploiement de certaines politiques publiques. A titre d'exemple, le territoire pourra difficilement gérer la compétence mobilité sans un partenariat renforcé avec les autres territoires. La mobilité est cependant très loin d'être la seule politique à réclamer un renforcement des coopérations interterritoriales. Si l'on souhaite dépasser l'effet d'affichage, le développement de l'autonomie alimentaire du territoire et la construction d'un projet alimentaire territorial doivent également s'inscrire dans un cadre interterritorial. De manière générale, il ne s'agit pas uniquement de définir les politiques qui pourraient être gérées en intégralité dans un cadre interterritorial mais surtout de définir le volet interterritorial de l'ensemble des politiques communautaires.

Pour de nombreux élus, l'intercommunalité est encore peu connue de la part de la population mais aussi des acteurs socio-économiques du territoire. Encore récente dans son actuelle configuration, elle a besoin de gagner en notoriété, en lisibilité et en visibilité. Il est nécessaire d'expliquer et de faire comprendre à quoi sert l'intercommunalité, de rendre lisible son action, ses politiques, les grands aménagements et équipements qu'elle déploie et de faire la démonstration de son utilité. Au-delà, les élus posent la question de comment renforcer le lien social et l'ancrage des habitants à ce grand territoire.

RENFORCER LE LIEN ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE, LES HABITANTS ET L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE

- **Orientation n°30 : faire du Projet de Territoire un vecteur de sens**

L'évolution des modes de vie est marquée par 2 phénomènes majeurs, d'une part une dissociation de plus en plus grande entre les lieux de résidence, les lieux de travail et plus globalement les lieux de vie et d'autre part une désynchronisation de plus en plus importante des temps sociaux et une individualisation des rythmes de vie.

La transformation des rapports sociaux et individuels à l'espace et au temps a profondément modifié le rapport du citoyen au territoire. La prédominance du sentiment d'appartenance à un territoire unique qui pouvait exister au temps où la commune constituait l'épicentre de la vie des individus laisse progressivement

place à une vision de plus en plus « consumériste » vis-à-vis des territoires et notamment des territoires intercommunaux dont les périmètres n'ont cessé d'évoluer au cours des dernières années.

Les territoires deviennent des espaces d'opportunité offrant une gamme d'équipements et de services. L'utilisation du territoire est de plus en plus large et de plus en plus discontinue avec des espaces utilisés et des espaces qui constituent des non-lieux sur lesquels l'individu ne s'investit pas affectivement. Malgré l'élargissement des périmètres communautaires, les individus continuent majoritairement à vivre autant en dehors qu'en dedans des territoires. Dans ce contexte, la volonté de développer au niveau de l'intercommunalité un sentiment d'appartenance à un territoire de référence unique est un mythe de Sisyphe dans lequel la communication de l'EPCI non seulement s'épuise mais qui ne lui procure aucun bénéfice.

De fait, le sens, le « ciment communautaire » n'est plus l'appartenance à une entité géographique identique mais l'adhésion à une communauté de valeurs partagées, à un Projet de Territoire et surtout à un modèle de développement et d'organisation du territoire, et à un mode de vie particulier dans lequel les individus se reconnaissent. Ce n'est donc pas la référence au territoire qui donne le sens, mais la référence au projet.

Le Projet de Territoire doit ainsi irriguer l'ensemble de la communication : il ne s'agit pas uniquement de communiquer sur le Projet de Territoire mais de resituer la valorisation de toutes les politiques et actions dans le cadre du projet et de ses enjeux.

Annexe 2 - TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU CRTE (MAQUETTES FINANCIÈRES)

M.O.	Intitulé projet	Calendrier	Montant prévisionnel HT	Etat	Etat	Région	Europe	Département	Autre	Autofinancement	observations
				CRTE	Autre		LEADER ou FEDER			montant	
				montant	montant		montant			montant	
CCBS	Centre aquatique intercommunal	2022-2023	10 274 544	1 000 000	500 000	850 000	2 000 000	300 000		5 624 544	pb phasage subvention DSIL 2022-2023; Subv. ANS obtenue (500 000 €)
CCBS	Nouveau siège communautaire (réhabilitation ancien EHPAD de Belley)	2023	1 750 000	600 000		600 000		150 000		400 000	3,5 M€ avec tranches optionnelles
CCBS	Aménagements du site de la cascade Glandieu	2023-2024	1 084 800	162 720		325 440	162 720	210 000		223 920	Europe = Feder Massif du Jura ; pb co-maîtrise d'ouvrage pour subv. État. Solution du fond de concours ?
CCBS	Maison France service (volet investissement)	2022	51 800	6 000			25 900			19 900	Europe = Leader
CCBS	Aire de grands passages des gens du voyage	2023	500 000	200 000						300 000	choix du terrain encore incertain
CCBS	Réhabilitation d'un berge érodée sur le Furans à Pugieu (Chazey-Bons)	2022	19 587	5 876				3 917		9 794	GEMAPI
CCBS	Aménagements base de loisirs du lac de Virieu-le-Grand	2023-2024	370 000	92 500		92 500		92 500		92 500	
CCBS	Voie verte Cressin / Culoz (8 km)	2023-2024	1 000 000	400 000		200 000		200 000		200 000	
CCBS	Voie verte Peyrieu / Murs et Géligneux (2 km)	2024	210 000	60 000		54 500		50 500		45 000	
CCBS	Voie douce multimodale ancienne voie ferrée Virieu-Peyrieu	2025-2030	3 750 000	375 000		750 000	1 125 000	750 000		750 000	Europe = Feder Massif du Jura
CCBS	Jalonnement des itinéraires vélos	202-2023	225 000	67 500		45 000		45 000		67 500	
CCBS	Sécurisation routière de la ViaRhôna	2022	150 000	45 000		30 000		30 000		45 000	
CCBS	Aménagement accès hameau Aignoz (Ceyzérieu)	2022	361 868	121 509				72 374		167 985	pb co-maîtrise d'ouvrage pour subv. État. Solution du fond de concours ?
CCBS	Refonte de la muséographie musée du marais Lavours	2023-2024	687 401	171 850		171 850		171 850		171 851	
CCBS	Étude de préfiguration du projet culturel de territoire	2022	38 000		25 000			6 000		7 000	État = DRAC
CCBS	Valorisation du site du Grand Colombier, phase 1 = étude. Participation du CD 01 aux aménagements au titre des espaces naturels sensibles (ENS) : 500 000 €	p.m.									partenariat avec CC Usse-et-Rhône
CCBS	Poursuite du développement du site portuaire de Virignin	2022-2023	110 000	36 000						74 000	
CCBS	Réhabilitation d'un équipement permanent de course d'orientation et réalisation de deux espaces loisirs orientation à la station des Plans d'Hotonnes	2 022	36 615	10 984				18 308		7 323	
CCBS	Acquisitions foncières et réhabilitation de friches	2022-2026									fiche-projet

M.O.	Intitulé projet	Calendrier	Montant prévisionnel HT	Etat		Région	Europe		Département	Autre	Autofinancement	observations
				CRTE	Autre		LEADER ou FEDER					
				montant	montant	montant	montant	montant	montant			
Belley	Requalification de la plaine sportive de Belley	2023-2024-2025	6 700 000	800 000	500 000	2 000 000	1 000 000	660 000	200 000	1 340 000	Europe = FEDER 2021-2027 Autre État = ANS Autres = fédérations sportives	
Belley	Aménagements urbains Ilot Baudin à Belley	2202-2023	800 000	210 000		160 000		120 000		310 000	Lien avec livraison nouveau quartier vieille porte (Semcoda)	
Belley	Reconversion de la friche industrielle « Le Tanneur » à Belley	2023-2024	1 288 000	113 000	500 000					675 000	Autre État = fond friches obtenu autofinancement = cessions immobilières	
Belley	Rénovation éclairage public à Belley (armoires de commandes et leds)	2021-2026	615 000								Plan de financement à finaliser DSIL 11 977 € obtenue sur travaux 2021	
Belley	Rénovation du système de chauffage du Palais Episcopal de Belley	2021-2022	100 000	37 461		20 000		15 000		27 539	DSIL 7 461 € obtenue sur travaux 2021	
Belley	Création d'une liaison modes doux entre la forêt de Rothonne et l'avenue du 19 mars 1962 au sud de Belley	2022-2023	170 000	47 250		34 000		24 000		64 750	Lien avec schéma directeur des moillités actives de la CCBS	
Belley	Illumination bâtiments remarquables de Belley	2023	27 000	7 000		5 400		5 400		9 200	Lien avec label Site patrimonial remarquable (SPR)	
Belley	Numérisation des écoles primaires de Belley	2021-2022	57 980		28 990					28 990	État au titre de l'AAP plan de relance socle numérique (EN.)	
Belley	Revalorisation de la Grande-Rue à Belley : végétalisation et éclairage	2021-2022	25 243	7 573		7 573		5 049		5 048	DSIL 7 573 € obtenue sur travaux 2021	

M.O.	Intitulé projet	Calendrier	Montant prévisionnel HT	Etat		Région	Europe LEADER ou FEDER	CD 01	Part M.O.	observations
				CRTE	Autre					
				montant	montant	montant	montant	montant	montant	
Massignieu-de-Rives	Requalification de la base de loisirs au bord du Rhône, sur le trajet de la ViaRhôna	2022-2023	500 000	150 000		100 000		75 000	175 000	État : DSIL ou FINADT Massif du Jura
Murs-et-Gélignieux	Requalification de la base de loisirs au bord du Rhône, sur le trajet de la ViaRhôna	2022-2023	197 106	14 000		39 421		39 421	104 624	État : DSIL accordée en 2021
Ceyzérieu	Rénovation de la salle multi-activités	2022-2023	865 000	273 000		216 500		173 000	202 750	Espace de vie sociale (EVS)
Valromey-sur-Séran	Aménagement d'un espace de co-working	2022	192 000	68 250		43 200		43 200	37 350	État : DSIL accordée en 2021 (36%)
Parves-et-Nattages	Création d'un tiers-lieu culturel	2023	360 000	100 000		72 000		69 000	119 000	
Parves-et-Nattages	Installation d'une chaufferie bois	2023	55 000	16 500		11 000		11 000	16 500	
Brégnier-Cordon	Restructuration des locaux de la Mairie	2022-2023	559 900	161 000		111 980		83 985	202 935	Mutualisation avec l'espace de l'ancien musée Escalé Haut-Rhône
Brégnier-Cordon	Rénovation thermique cité de l'enfant	2021-2022	90 560	36 224		18 112		18 112	18 112	DSIL obtenue pour premiers travaux en 2021 (13 338 €)
Groslée-Saint-Benoît	Isolation extérieure d'un bâtiment collectif communal comprenant 9 logements à loyers modérés	2022-2023	103 900	27 000		31 170		20 780	24 950	Sous réserve éligibilité bâtiments localifs communaux à la DETR-DSIL 2022
Groslée-Saint-Benoît	Changement du mode de chauffage école-cantine-mairie	2022-2023	69 000	21 000		20 700		13 800	13 500	Granulés bois ou pompe à chaleur
Syndicat Mixte du Plateau de Retord	Construction d'une offre VTT structurée et structurante à la station des Plans d'Hotonnes	2023	220 000		66 000			110 000	44 000	État = plan avenir montagne (FNADT)
Chazey-Bons	Extension cantine scolaire et garderie	2022-2023	150 000	45 000		30 000		30 000	45 000	
Chazey-Bons	Installation panneaux photovoltaïque bâtiments communaux	2022-2023								Fiche-projet-plan de financement en cours
Magnieu	Réalisation d'une voie douce entre Magnieu et le hameau de Musin (1 km)	2022-2023								Fiche-projet-plan de financement en cours
Haut-Valromey	Réhabilitation de 5 gîtes communaux	2023-2024								Fiche-projet. Plan de financement en cours

Annexe 3 - Fiches actions et fiches projets

Fiche action 1 - REALISATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

REALISATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Localisation : Belley

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : Cabinet Dubuisson Architecture (Paris)

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La piscine actuelle de Belley a plus de 40 ans d'existence et présente de nombreux problèmes de maintenance et de fonctionnement. Une réhabilitation a été envisagée mais elle serait financièrement aussi chère qu'une nouvelle construction. Il a donc été décidé de construire un nouveau centre aquatique sur un site communautaire répondant aux besoins d'aujourd'hui.

Le projet :

Une volonté HQE

- Bassin de nage 6 lignes de 25m = 375m²
- Bassin d'apprentissage = 150 m²
- Bassin ludique : 175 m² contrecourant / jacuzzi / bulles
- Pataugeoire : 30m²
- Sauna + hammam + solarium + Jacuzzi dédié bien être
- Splashpad : 4 éléments extérieurs
- 1 salle de réunion : 50m²
- Vestiaires publics : capacité 35 cabines + 3 familiales + 2PMR
- 6 Vestiaires collectifs

FMI : 778 personnes

Une technologie HQE :

- Bâtiment Bioclimatique
- Niveau élevé d'isolation R = 7,5
- Géothermie sur aquifère (300kW)
- Récupération de Chaleur sur l'air
- Récupération de chaleur sur les eaux grises
- Free cooling l'été
- Eclairage LED
- Gestion technique centralisée
- Gestion de l'eau à moins de 70l/nageur (moyenne usuelle 120l)
- Confort acoustique et hygrométrique
- Infiltration des eaux de pluie dans le parking de 160 places
- Intégration de clauses sociales pour le chantier

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Sport - loisir - éducation - cohésion sociale - attractivité du territoire

Objectifs opérationnels visés : Doter le territoire d'un équipement intergénérationnel, ludique, éducatif et sportif

Partenaires : Europe/ État / Agence Nationale du Sport (ANS) Région / Département

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 10 274 544 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Acquisitions foncières	200 000	Europe (Feder 2021-2027)	2 000 000	19
Etudes	1 383 529	État ANS	500 000	6
Travaux	8 691 015	État DSIL-CRTE 2022 - 2023	1 000 000	10
		Région CAR	850 000	8
		Département 2021-2022	300 000	3
		CCBS	5 624 544	54
Total	10 274 544	Total	10 274 544	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début des travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux
Juin 2022	Décembre 2023
2022 : Clos couvert (terrassement, gros œuvre, charpente, couverture, menuiseries extérieures) environ 4,7 M€ HT travaux	
2023 : aménagements intérieurs et extérieurs - environ 4 M€ HT travaux	
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation de l'ouvrage et fonctionnement suivant prévisions environnementales et financières Évolution du nombre de pratiquants pour le loisir, la santé et la compétition

Fiche action 2 - VALORISATION DU SITE DE LA CASCADE DE GLANDIEU

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

VALORISATION DU SITE DE LA CASCADE DE GLANDIEU

Localisation : Brégnier-Cordon

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud / Commune de Brégnier-Cordon (mise en place d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage)

Maître d'œuvre : Procédure de recrutement à venir (lancement de la consultation en avril 2022)

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La cascade de Glandieu est un site touristique majeur de Bugey-Sud, labellisé Espace Naturel Sensible par le département de l'Ain. Le site de la cascade est classé au titre des sites classés (loi de 1930) sur sa partie relevant de la commune de Saint-Benoît (pas de classement sur la partie Brégnier-Cordon).

Le site est situé au cœur du hameau de Glandieu et a pour caractéristique d'être partagé sur le territoire de deux communes (Brégnier-Cordon et Groslée-Saint-Benoît), séparées par la rivière Gland qui forme à cet endroit la cascade de Glandieu. Le bâtiment de l'ancienne marbrerie (friche au pied du site) est localisé sur la commune de Brégnier-Cordon.

Les enquêtes conduisent à estimer la fréquentation annuelle à environ 55 000 visiteurs annuels.

Le site est surtout fréquenté par un public familial avec une forte saisonnalité : fréquentation essentiellement estivale (de mai à septembre), mais une fréquentation continue existe sur toute l'année y compris en hiver où le spectacle de la cascade gelée attire du monde.

Faute d'accueil organisé, d'équipements adaptés et de réelle surveillance, des incivilités et des conflits d'usage se sont développés ces dernières années (baignade au pied de la cascade, déchets, pique-nique avec barbecues improvisés, stationnements « sauvages », vitesse des véhicules non adaptés à la traversée du hameau).

Avec la ViaRhôna passant à proximité, une présence de plus en plus forte de randonneurs à vélo est également à souligner. Il n'est pas rare aussi de trouver des touristes venus en motos et, plus rarement, en bus.

A proximité du site ou au sein d'une partie du bâtiment de l'ancienne marbrerie, dans le hameau de Glandieu, des acteurs économiques et touristiques, conscients du potentiel du site, ont choisi de s'y installer : café-restaurant, commerce de vente de produits du terroir (avec production locale), artisans d'art... L'Hôtel du Gland, situé en face de la marbrerie, est aujourd'hui fermé ; la communauté de communes a fait part de son intérêt pour l'acquisition de celui-ci dans le cadre de la procédure en cours liée à la succession vacante.

Aujourd'hui, les débordements constatés ainsi que l'environnement dégradé nuisent à l'image du site comme à celle du territoire, à celle des artisans installés, ainsi qu'au cadre de vie des habitants du hameau.

La communauté de communes Bugey-Sud, en partenariat avec les communes de Brégnier-Cordon et de Groslée-Saint-Benoît, dans une démarche de concertation avec les riverains et les professionnels présents sur site, souhaite conduire un projet de valorisation globale du site avec comme objectifs de :

- Améliorer l'accueil des visiteurs sur site,
- Améliorer le cadre de vie des habitants du hameau de Glandieu,
- Valoriser le patrimoine et résorber les friches bâties,
- Favoriser le renvoi des visiteurs au sein du territoire,
- Développer la consommation sur site et animer le hameau.

Le projet :

Il porte sur la réhabilitation de la marbrerie (aujourd'hui en friche, l'entreprise ayant fermé au milieu des années 1970) et les aménagements des abords de la cascade de Glandieu.

Le périmètre :



Descriptif général :

D'une manière générale, la collectivité souhaite orienter la réhabilitation du site selon les axes suivants :

- Rendre le site de la cascade accessible en toute sécurité à tous, tout en protégeant les plans d'eau et rivière contre les éventuels effets néfastes de la présence de public,
- Valoriser le site naturel et ses abords :
 - a. Donner une meilleure visibilité de la cascade depuis la route
 - b. Valoriser la rivière Le Gland
- Valoriser le bâti en réhabilitant l'intégralité du site (bâtiment et parvis) de manière homogène et en tenant en compte des thèmes suivants : espace naturel, présence de centrales de production d'énergie renouvelable et emploi historique du site (marbrerie),
- Améliorer l'accueil des visiteurs par la mise en place de services complémentaires (sanitaires / point d'eau, zones de détente...),
- Animer le village en créant une halle événementielle permettant d'accueillir des marchés du terroir/ salons / foires (au moins 35/40 exposants), une programmation culturelle (jauge estimée à 300 personnes), et à terme des espaces de vente type chalets / containers (ouvertures à prévoir).
En effet, d'une manière générale, la communauté de communes souhaiterait privilégier l'installation future d'espaces de vente type chalets / containers dans l'enveloppe bâti existante.

Ces orientations sont issues d'échanges concertés avec l'Architecte des bâtiments de France, la DREAL, le CAUE et le Département de l'Ain.

Descriptif détaillé :

Marbrerie

Démolition d'une partie de la surface couverte côté cascade dans l'idée d'améliorer la visibilité de la cascade depuis la route.

La surface restante appartenant à la CCBS non concernée par la démolition a pour vocation d'être utilisée comme une halle couverte. Cette halle pourra accueillir des événements éphémères : marchés et expositions jusqu'à 35/40 exposants, concerts avec un public de 300 personnes, ... Elle devra être complètement accessible PMR et conforme aux réglementations ERP en vigueur. Pour permettre ce changement d'utilisation, des travaux intérieurs de sécurisation, d'aménagement et d'embellissement sont à prévoir (curage, évacuation des activités passées, sanitaires, branchements électriques, éclairages...).

Un travail de mise en valeur des façades de la totalité des façades visibles (Nord, Ouest et Sud) sera réalisé en termes de revêtements muraux et d'harmonisation des ouvertures.

Cette mise en valeur tiendra compte de l'aspect industriel actuel du bâtiment issu des activités historiques et des types de matériaux présents en façade (pierre, bois, béton, verre, métal...).

Parvis et abords

Les aménagements veilleront à ne pas imperméabiliser les sols voire de les désimperméabiliser, et permettront une végétalisation du site et la création de zones d'ombrage...

Les abords de la cascade sont aujourd'hui très mal mis en valeur. Plusieurs aménagements doivent être réalisés pour :

- Des raisons de sécurité et de respect du site, le bassin en pieds de cascade ainsi que la rivière Gland sont interdits à la baignade. L'idée du réaménagement est de permettre aux visiteurs de se rapprocher au plus près de la cascade et du cours d'eau en intégrant des « signaux » faisant comprendre qu'il est interdit de se baigner. Ceci peut se faire par le biais de barrières végétales ou minérale, garde-corps, signalétique bien intégrée à l'environnement naturel...,
- Empêcher le stationnement des véhicules motorisés le long de la route au niveau de la cascade et permettre l'accès à un véhicule de type 3,5 tonnes pour la maintenance au pied de la conduite forcée ou à un véhicule de secours d'accéder au parvis,
- Permettre le stationnement couvert d'une vingtaine de vélos à proximité de la cascade sans pour autant nuire à la vue depuis la route. L'aire de stationnement sera équipée d'une station de gonflage et d'une borne de recharge pour vélo électrique,
- Faciliter la contemplation de la cascade en prévoyant du mobilier adapté et en cohérence avec le site (bancs, affichage ludique, ...), des rochers peuvent par exemple être utilisés comme bancs rappelant l'ancienne activité marbrière,
- Cet espace devra être accessible PMR jusqu'au plus près de l'eau, les jeux de pente, le revêtement des sols devront permettre de faire rouler aisément des poussettes et fauteuils PMR.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : transition écologique, développement touristique

Objectifs opérationnels visés :

- Améliorer l'accueil des visiteurs sur le site
- Améliorer le cadre de vie des habitants du hameau de Glandieu
- Valoriser le patrimoine et résorber les friches
- Favoriser le renvoi des visiteurs au sein du territoire
- Développer la consommation sur site et animer le hameau

Partenaires :

- Europe FEDER Massif du Jura
- État / DREAL et CRTE
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Département de l'Ain
- Aintourisme
- Communes de Brégnier-Cordon et de Groslée Saint-Benoît
- Société GLM (exploitation centre hydroélectrique)
- Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier
- CAUE
- Habitants
- Artisans, producteurs et professionnels du tourisme

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 1 084 800 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Maîtrise d'œuvre	180 800	FEDER Massif du Jura	162 720	15
Travaux bâtiment	484 000	État CRTE DSIL ou FNADT	162 720	15
Parvis et mise en valeur de la cascade	370 000	Région	325 440	30
Restauration morphologique du Gland	50 000	Département	210 000	20
		CCBS	192 960	20
		Brégnier-Cordon	30 960	
Total	1 084 800		1 084 800	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Octobre 2023 (début de la mission de maîtrise d'œuvre en novembre 2022)	Avril 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution des incivilités présentes sur le site (interventions de la gendarmerie, des agents de sécurité, retour des riverains) Installation de nouvelles activités Retours qualitatifs sur le site (via observatoire du tourisme en lien avec l'Office de tourisme et Aintourisme)

Fiche action 3 - POURSUITE DU DEVELOPPEMENT DU SITE PORTUAIRE DE VIRIGNIN

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

POURSUITE DU DEVELOPPEMENT DU SITE PORTUAIRE DE VIRIGNIN

Localisation : Virignin

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : Interne

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Le site du port de Virignin s'inscrit dans un espace privilégié sur le Haut-Rhône :

- Au cœur d'un parcours de plus de 70 km navigables entre le lac du Bourget, Chanaz, Seyssel et Brégnier-Cordon. Le projet de la CNR consistant à réaliser des écluses au niveau de Brégnier-Cordon afin de relier le Haut-Rhône à la Vallée bleue viendra conforter cette position en complétant la voie navigable avec une vingtaine de kilomètres supplémentaires jusqu'aux bases de Serrières-de-Briord (Ain) et de Montalieu (38), dénommées Vallée bleue
- Le port de Virignin est situé long de la véloroute ViaRhôna, à proximité de la nouvelle passerelle de Virignin-La Balme qui constitue le trait d'union entre le Bugey et la Savoie.

Le site portuaire de Virignin est équipé aujourd'hui de :

- 120 anneaux de plaisance
- Un quai fixe pour accueillir les bateaux à passagers
- Un espace de stationnement
- Une rampe de mise à l'eau
- Des sanitaires et une salle hors sac
- Des équipements de loisirs : aire de jeux, aire de pique-nique
- D'une aire de camping-cars

Cet équipement a été aménagé en plusieurs temps par la communauté de communes :

2008 : Travaux de remise en navigabilité du Haut-Rhône avec la création de deux écluses par la CNR : Opportunité de créer une zone portuaire

Etude pré opérationnelle d'août 2009 à juin 2010 pour intégrer le projet dans une démarche plus globale de positionnement touristique entre Lyon et Genève, étude qui a débouché sur un programme général d'aménagement du port

2010 : Ouverture des écluses de Belley/Virignin et de Chautagne pour un investissement de 18,8 millions d'euros (gabarit Freycinet : 5 mètres large, 38,50 m de long, et 3 m tirant d'eau)

Avant la mise en eau du bassin intermédiaire, réalisation des travaux de terrassement du port, du quai de bateau à passager, de la rampe de mise à l'eau

2014 : Aménagement du port (voirie, réseaux, parking, piste cyclable, aire de camping-car, pontons, catways)

2016 : Mise en location des anneaux et travaux de la capitainerie

2017 : Mise en service de la capitainerie

2019 : Ouverture des hébergements « Les Lodges de la ViaRhôna » par une entreprise locale

2020 : Création d'une aire de jeux et de pique-nique

Création de sanitaires publics

2021 : Ouverture de l'aire de Camping-Car (30 places)

Mise en place d'équipements et de services vélos : box vélos, station de gonflage et borne de recharge pour vélos électriques

Le site connaît aujourd'hui d'une fréquentation en hausse avec les touristes en séjour aux Lodges, les plaisanciers, les utilisateurs touristes ou habitants à proximité de la ViaRhôna. Il est devenu en quelques années un site de détente appréciée.

Dans ce cadre, la communauté de communes souhaite poursuivre la qualification du site et le développement des services.

Le projet :

Le projet concerne :

- La création d'une zone de stationnement 25-30 places végétalisée
- La création d'une zone de stationnement pour les remorques à bateaux
- La viabilisation d'une parcelle afin d'installer de nouvelles activités type restauration

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Attractivité du territoire, développement touristique durable, mise en valeur de la ressource fluviale

Objectifs opérationnels visés :

- Installation de nouvelles activités sur le site du port de Virignin
- Améliorer l'accueil des visiteurs sur site en structurant le stationnement

Partenaires : État / CNR / Communes de Virignin

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 110 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Zone de stationnement 25-30 places	60 000	État CRTE (FNADT ou DSIL)	36 000	33
Zone de stationnement remorques bateaux	27 000	Autofinancement	74 000	67
Viabilisation	23 000			
Total	110 000		110 000	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
2022	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Installation de nouvelles activités Fréquentation du site

Fiche action 4 - AMENAGEMENT ET QUALIFICATION DE L'ACCES D'AIGNOZ (RNN DU MARAIS DE LAVOURS ET MAISON DU MARAIS)

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

AMENAGEMENT ET QUALIFICATION DE L'ACCES D'AIGNOZ (RNN DU MARAIS DE LAVOURS ET MAISON DU MARAIS)

Localisation : Ceyzérieu

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : Procédure à venir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Le hameau d'Aignoz, sur la commune de Ceyzérieu, est la porte d'entrée de la Réserve Nationale du Marais de Lavours et de son espace d'interprétation : la Maison du Marais de Lavours (compétence de la communauté de communes Bugey-Sud).

Créée en 2001, la Maison du Marais fait actuellement l'objet d'une réflexion pour la refonte de sa muséographie. Elle accueille gratuitement environ 11 000 visiteurs par an, dont 3 000 scolaires et principalement des familles, alors que le sentier extérieur de la Réserve, proposant une balade découverte accessible, est emprunté par environ 32 000 personnes.

Ce site touristique et d'éducation à l'environnement majeur de Bugey Sud (Marais / Maison) est également labellisé Espace Naturel Sensible par le Département de l'Ain.

Au-delà de sa vocation touristique et environnemental, le village d'Aignoz est un lieu de résidence et de vie pour les habitants. Il accueille également une activité agricole avec une activité pédagogique de découverte de la ferme, de restauration et de vente de produits locaux.

Aujourd'hui, la fréquentation du site et la multiplicité des usages génèrent des tensions entre visiteurs et riverains, tensions renforcées par le manque de lisibilité des zones de stationnement et de l'entrée du site ainsi qu'une confusion sur l'utilisation de la voirie (place des véhicules, place des modes doux, passage d'engins agricoles, espace partagé...).

Dans ce cadre, la communauté de communes Bugey-Sud, via ses compétences voirie et tourisme, et la commune de Ceyzérieu ont pour projet l'aménagement de la VC 10u dite "rue des Marais" sur la commune de Ceyzérieu, avec pour objectifs :

- D'améliorer l'accueil des visiteurs sur site
- D'améliorer le cadre de vie des habitants
- De favoriser les modes doux et le partage de l'espace en tenant compte de tous les échanges et déplacements internes (véhicules, deux-roues, PMR, piétons ...) et ainsi rompre avec la vision routière du site

Ce projet constitue la première étape d'une valorisation globale du site, laquelle sera poursuivie avec le projet de refonte de la muséographie de la Maison du Marais de Lavours qui sera proposé au CRTE pour la période 2023 - 2024.

Le projet :

Les aménagements proposés s'inscrivent dans une démarche globale de circulation dans et autour du site c'est-à-dire en tenant compte de :

- L'accès au village d'Aignoz, depuis les parkings (obligations et restrictions possibles)
- L'accessibilité handicapé à la maison du marais et au sentier sur pilotis
- La circulation et les aménagements dans le village d'Aignoz
- La circulation et les aménagements du village au sentier sur pilotis
- La prise en compte des piétons et des cyclistes
- L'identification d'un parcours visiteurs incitant à découvrir la maison du Marais

Le projet vise à aborder l'aménagement sous un angle plus qualitatif afin de redonner un aspect « village » à Aignoz. Il doit permettre de maîtriser le flux des véhicules dans le hameau en incitant les visiteurs à stationner sur les parkings situés à l'entrée du site.

Dans ce cadre, plusieurs zones bénéficieront de requalifications :

- La zone de stationnement et d'entrée sur site, avec la création d'une « déviation » pour les habitants d'Aignoz et la mise en place d'une entrée-totem pour les visiteurs
- L'accès au village avec un traitement en voirie partagée
- L'embellissement de la place principale
- La reprise de l'accès au sentier sur pilotis depuis la Maison du Marais : reprise de la voirie et mise en place de bandes roulantes pour les personnes à mobilité réduite

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Protection de l'environnement et cohésion

Objectifs opérationnels visés :

- Améliorer l'accueil des visiteurs sur site,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Favoriser les modes doux et le partage de l'espace en tenant compte de tous les échanges et déplacements internes (véhicules, deux-roues, PMR, piétons ...) et ainsi rompre avec la vision routière du site.

Partenaires :

- État
- Département
- Commune de Ceyzérieu
- EID / Maison du Marais de Lavours

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 361 868 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
		État 35% sur travaux	121 509	
Maîtrise d'œuvre	14 700	Département	72 374	20
Travaux d'aménagement	347 168	CCBS	131 798	36
		Ceyzérieu	36 187	10
Total	361 868		361 868	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
01/03/2022	30/06/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution des conflits d'usage Retours qualitatifs sur le site (via observatoire du tourisme en lien avec l'Office de tourisme et Aintourisme et la Maison du Marais de Lavours)

Fiche action 5 - REFONTE DE LA MUSÉOGRAPHIE DE LA MAISON DU MARAIS DE LAVOURS

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

REFONTE DE LA MUSÉOGRAPHIE DE LA MAISON DU MARAIS DE LAVOURS

Localisation : Ceyzérieu

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : Procédure de recrutement à venir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La communauté de communes est propriétaire de la Maison du Marais, outil muséographique créé en 2001 à l'initiative de la communauté de communes du Colombier et sous l'impulsion de l'association « Les Amis de la Réserve ».

L'objectif de cet équipement était alors de proposer un centre d'interprétation de la Réserve naturelle (environ 500 ha) et de son sentier sur pilotis avec des clés de lecture diversifiées (histoire, gestion, ethnologie...).

La muséographie proposée alors peut être considérée comme moderne mais avec des équipements numériques aujourd'hui obsolètes.

La structure a été gérée de 2001 à 2004 par l'association « Les Amis de la Réserve », puis déléguée en 2005 à l'Entente Interdépartementale de démoustication (EID Rhône-Alpes, établissement public) également gestionnaire de la Réserve naturelle nationale du Marais de Lavours.

L'activité de cet établissement est aujourd'hui centrée autour de la sensibilisation du public à la connaissance de la nature et des zones humides.

Pour cela, l'équipe en charge de la gestion propose différentes approches : des ateliers et projets pédagogiques, des animations pour les enfants et le grand public, des expositions temporaires et autres formes originales de programmation culturelle.

Le parti pris de l'équipe de médiation est une approche in situ, c'est-à-dire en extérieur, au sein de la réserve naturelle.

L'attractivité du site « Marais de Lavours » repose aujourd'hui sur :

- La visite du sentier sur pilotis avec plus de 30 000 visiteurs par an
- L'activité pédagogique et culturelle proposée par l'équipe de la maison du marais
- La découverte de la ferme du marais (structure agricole non liée à la maison du marais)

Aujourd'hui, l'équipement « Maison » n'est plus vecteur d'attractivité en tant que tel et un redéploiement s'impose.

Le projet :

Le projet vise à :

- 1) Améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et les modalités de fonctionnement de l'équipement
- 2) Proposer un nouveau parcours de visite via une refonte de la muséographie sur la base des orientations suivantes :

- Compléter l'offre in situ sur le sentier et permettre de donner des clés de lecture sur le marais (en amont de la visite ou en fin de visite) et donner envie de revenir une nouvelle fois sur le sentier
- Rendre visible l'invisible : donner à voir ce qui n'est pas immédiatement perceptible lors de la promenade sur le sentier (l'infiniment petit, le caché, sous l'eau, à la cime, la nuit...)
- Offrir une nouvelle perception des milieux par les sens et par l'émotion des mécanismes du vivant, non pas uniquement par une perception visuelle
- Permettre aux visiteurs de repartir avec une plus grande sensibilité aux questions de protection des zones humides et de la nature et de la biodiversité en général
- Proposer un lieu vitrine de la nature et de la biodiversité en Bugey (espaces naturels sensibles, actions CCBS sur la gestion des milieux aquatiques...)

1) Améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et les modalités de fonctionnement de l'équipement

Reprise du parvis

Il s'agit d'en faire un espace de bienvenue extérieur généreux et attractif suscitant l'appel vers la Maison du Marais.

Ce redéploiement prévoit notamment :

- Un double cheminement (dont un PMR côté Ouest) traversant le parvis et invitant les visiteurs à rejoindre la Maison, en amont de la découverte du Marais, mais facilitant également le retour, après la visite du site
- L'ouverture du muret existant (le long de la voie) permettant le passage des circulations
- L'implantation d'une place PMR et d'une station d'accroche vélo (3 appuis U) à l'entrée du site.
- L'agrandissement de la mare pédagogique qui doit contribuer à la barrière physique séparant la cour de la maison du marais et le parvis
- La création d'un dispositif d'information à l'entrée du site, permettant de donner des informations touristiques relatives au territoire, y compris lors des périodes de fermeture de la Maison. La maquette existante est conservée

Les renseignements pratiques doivent être visibles depuis l'extérieur (horaires, conditions de visite etc...). Une zone d'affichage des événements à venir est à prévoir.

Accueil/Boutique :

Les visiteurs doivent obligatoirement passer par l'accueil pour entrer et sortir de la maison selon un sens de circulation déterminé.

- L'accueil de la maison du marais est renouvelé en reprenant l'accès d'origine
- Le projet doit permettre de faire entrer de la lumière avec la création d'un pavillon d'entrée avec en option la mise en place d'une toiture végétalisée
- Le bloc sanitaire actuel est transformé et relié à l'espace d'accueil pour former un espace accueil boutique plus grand et fonctionnel
- Un espace de rangement / casiers pour les scolaires (2 à 3 classes au maximum) et les visiteurs (sacoques de vélos / casques moto) doit être également prévu
- Les solutions proposées dans les différents espaces doivent veiller à l'accessibilité de tous les publics avec une attention pour le public en situation de handicap (lisibilité, contraste couleurs, accès au fauteuil roulant - personnes assises ...revêtement au sol praticable...)

Des espaces extérieurs au sein de la MML, qualitatifs et fonctionnels :

- Création d'un amphithéâtre extérieur devant l'entrée de d'auditorium, ménageant un escalier latéral et jouant le rôle d'espace de bienvenue pour les scolaires
- Implantation d'une halle halle-préau avec 2 utilisations possibles ouvert/fermé de 40m2 environ : espace détente, lieu repli animation en cas de mauvais temps semi ouvert sur la mare, lieu départ des sorties de groupes. La halle préau pourra servir d'espace d'atelier pour l'accueil de groupe PMR, ou groupe enfants PMR pour des ateliers vacances (la salle de TP utilisée pour les ateliers n'étant pas accessible aux PMR)
- Requalification des circulations intérieures, reprise des revêtements de surface. Prévoir des chasses roues sur les rampes d'accès PMR

- Augmentation des emprises végétalisées avec implantation d'arbres de faible développement pour apporter de la fraîcheur, en évitant les plantations près du mur et de la mare. Valoriser les espaces en pente avec des emprises végétalisées ne nécessitant peu d'entretiens

Sanitaires :

- Nouvelle implantation et augmentation du nombre de sanitaires

2) Scénographie / Parcours de visite

Publics :

La muséographie s'adresse en priorité aux enfants de 3 à 12 ans dans les contextes suivants :

- Visites en famille, habitants, excursionnistes ou touristes
- En sortie scolaire, écoles du département de la maternelle au collège et en activité extrascolaire (centre de loisirs)

La visite doit néanmoins satisfaire les visiteurs adultes (en familles, individuels /couples en excursion ou séjour touristique).

Usages faits de la muséographie :

La muséographie doit être pensée en premier lieu comme :

- Un lieu de découverte en autonomie : visites familiales, visites groupes autonomes
- Un support de médiation scolaire / extra-scolaire + visites guidées

Orientation scénographique générale :

Si le public cible est avant tout les enfants, l'atmosphère générale ne sera pas pour autant enfantine. Elle doit proposer une aventure immersive dans le marais, à la découverte de l'invisible et faire appel aux différents sens avec les dispositifs de médiation envisagés : vue, ouïe, toucher...

La scénographie doit proposer une ambiance immersive adaptée à l'ensemble des publics précités.

Messages :

Le marais de Lavours est un "cœur de nature" d'une grande beauté et qui abrite une faune et une flore exceptionnelles dans une mosaïque de milieux.

Il demeure néanmoins fragile et soumis à des changements structurels globaux : changement climatique et modification de la biodiversité (remplacement des espèces).

La gestion du marais et de sa protection sont indispensables pour préserver ces milieux en mesurant son évolution et en s'y adaptant.

Fil conducteur avec des animaux totems :

Il est proposé de relier les différents espaces scénographiques à l'aide d'animaux totems représentant les 4 milieux du marais (Mare/Etang ; Prairie Humide ; Roselière ; Forêt).

Le parcours de visite :

1) Un parcours de visite qui démarre dès le parking

Thème : La Maison du marais dans son environnement naturel

Dispositif : Un îlot signalétique sur le parking / porte d'entrée

Idée d'un fil conducteur avec des animaux totems : Créer dès le parking la rencontre avec une bande de personnages (animaux emblématiques des différents milieux du marais), donner une identité visuelle à cette bande et commencer à développer autour des 4 milieux principaux du marais dont ces animaux sont issus (Mare/Etang ; Prairie Humide ; Roselière ; Forêt)

2) Du parking à la maison / de la maison au sentier : principe d'un jalonnement interprétatif

Créer un fil conducteur narratif sur le parcours afin de rendre évidente l'unité de lieu de l'ensemble.

Les animaux-totems rencontrés sur le parking conduisent à la maison du marais, puis au sentier. Ces derniers sont le support de questions simples et de messages de sensibilisation sous forme graphique (dessins type BD ou autre).

Les visiteurs sont encouragés à découvrir les réponses à ces questions dans la Maison du Marais ou sur le sentier sur pilotis.

Une vigilance doit être apportée dans la mise en scène de ce tronçon : impact sur le hameau et les riverains. Les dispositifs choisis doivent intégrer le respect des lieux en privilégiant la discrétion.

3) Espace du parvis

On y retrouve les animaux-totems qui nous incitent à visiter la Maison du marais et nous donnent quelques informations pratiques : horaires d'ouverture, plan du marais et ses différents milieux...

Cet espace doit rester ouvert et pouvoir être investi, même sur les temps de fermeture de la maison du marais. Il est demandé de conserver la maquette existante.

4) Espaces d'exposition

Le scénario retenu prévoit :

- De réserver l'amphithéâtre comme espace d'introduction à l'exposition permanente
- La transformation de l'espace actuel d'exposition temporaire (salle 2) en revenant à sa vocation première d'espace d'exposition permanente
- La transformation des salles 1, 2 en espaces d'exposition temporaire et de l'espace 3 en espace d'invitation à la découverte des ressources naturelles du territoire

Ce choix est notamment justifié par :

- L'intérêt de pouvoir regrouper les espaces d'exposition permanente
- La possibilité de disposer de plusieurs modules d'expositions temporaires
- L'opportunité de pouvoir disposer de volumes plus réduits et plus faciles à gérer et à habiller dans un budget d'exposition temporaire contraint
- La nécessité d'avoir une présence humaine au plus près des salles d'exposition temporaires

L'amphithéâtre :

Cet espace introductif doit permettre l'émerveillement du visiteur, et lui permettre d'avoir accès à ce qu'il ne peut pas voir.

La projection doit être également accessible pour le jeune public (contenu, dispositif, durée).

La salle d'exposition permanente :

Une muséographie conçue en premier lieu pour les jeunes publics.

Une muséographie privilégiant l'expérience physique, où le numérique intervient uniquement au niveau des approfondissements (public ado-adulte).

Une démarche valorisant les capacités de médiation humaine du site : les dispositifs majeurs offrent un double usage d'interactions individuelles et de support aux visites guidées.

Une démarche favorisant les expériences sensorielles et participatives : dispositifs multi-joueurs tirant parti de l'intelligence collective.

Un espace d'exposition conçu pour permettre une évolution des contenus (principe d'une exposition renouvelable).

Une scénographie tirant parti du volume toute hauteur.

Le parti pris dans cette salle est d'axer l'expérience de visite quasiment exclusivement vers la découverte de l'invisible par une immersion dans le marais. (les espèces qu'on y trouve ne sont pas banales, alors qu'à première vue, l'extraordinaire n'est pas visible...).

Au sein de la mosaïque des milieux qui forme le marais, 4 milieux ont été choisis :

- Mares/Etangs (eaux stagnantes)
- Prairie Humide
- Roselière
- Forêt Humide

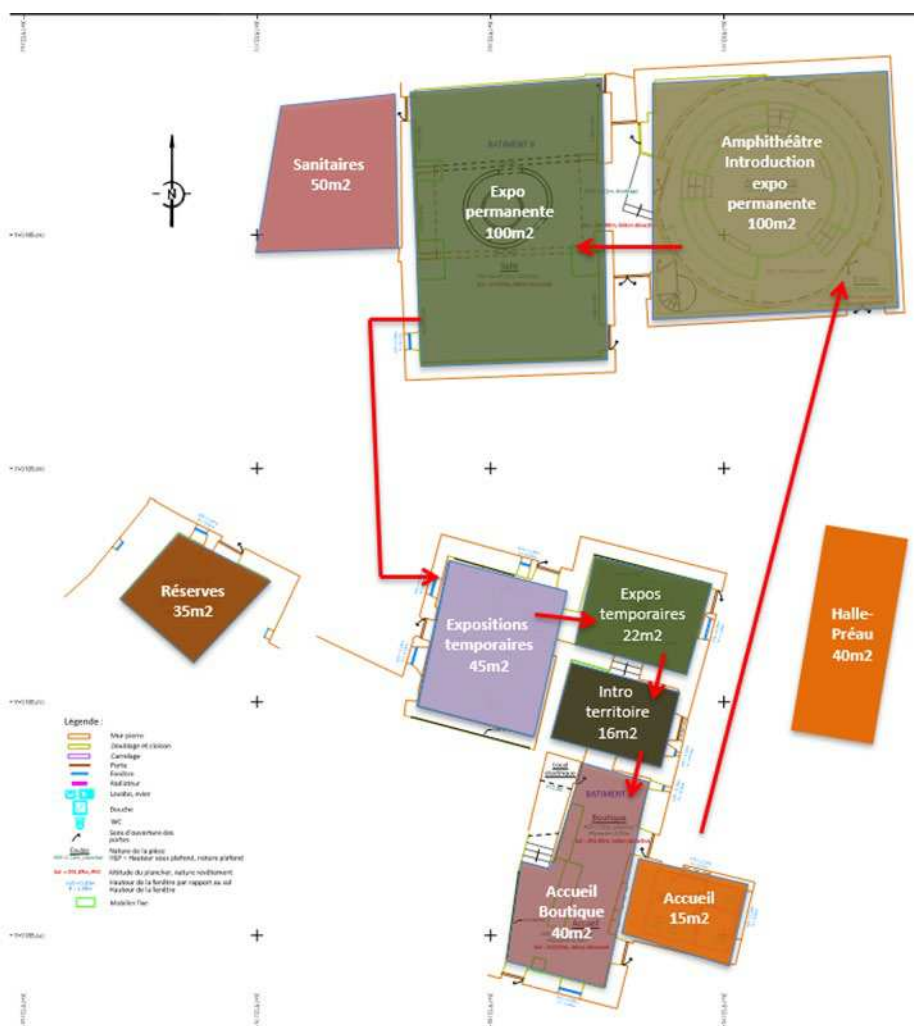
Ces 4 milieux forment 4 univers uniques à découvrir, foisonnant de vie qui participent à l'écosystème et au réservoir de biodiversité du marais de Lavours.

Les espaces d'expositions temporaires :

Occupant les salles 2 et 3, les espaces d'expositions temporaires sont équipés pour accueillir dans les meilleures conditions les expositions conçues par l'équipe de la Maison du Marais ou des expositions extérieures (petits meubles-vitrine, rail d'accrochage, cimaises, éclairage, écran de projection...).

La salle 1 doit être conçue comme un espace de conclusion et d'ouverture, implantée au plus près de la salle d'accueil pour faciliter les échanges avec le personnel. Cet espace doit être équipé d'une borne pouvant inclure les actualités de la maison du marais, des ENS, du service environnement de la CCBS, des contenus complémentaires, interviews ...

Le dispositif doit être conçu pour être mis à jour régulièrement.



CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique, éducation à l'environnement

Objectifs opérationnels visés :

- Renouveler l'offre de visites environnementales est espaces naturels remarquables sur Bugey-Sud
- Positionner la Maison du Marais comme pôle structurant de mise en valeur du patrimoine naturel de Bugey-Sud et de l'Ain
- Développer l'offre de visites et d'animations in situ et hors les murs
- Permettre le développement de nouvelles ressources pour la Maison du Marais

Partenaires :

- État
- Région
- Département
- Aintourisme
- Office de tourisme
- EID / Maison du Marais
- Commune de Ceyzérieu

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 687 401 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Honoraires	89 661	État CRTE (FNADT ou DSIL)	171 850	25
Stationnement, cheminements	33 500	Région	171 850	25
Espaces extérieurs (parvis, mares...)	32 340	Département	171 850	25
Accueil, boutique, préau...	218 700	Autofinancement CC Bugey-Sud	171 851	25
Muséo-scénographie	313 200			
Total	687 401		687 401	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Octobre 2023 (début de la mission de maîtrise d'œuvre en novembre 2022)	Avril 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Augmentation de la fréquentation du site Retours qualitatifs sur le site (via observatoire du tourisme en lien avec l'Office de tourisme et Aintourisme et rapports d'activités de la Maison du Marais) Développement des recettes de la Maison du Marais

Fiche action 6 : REHABILITATION D'UN EQUIPEMENT PERMANENT DE COURSE D'ORIENTATION ET REALISATION DE DEUX ESPACES LOISIRS ORIENTATION A LA STATION DES PLANS D'HOTONNES

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

REHABILITATION D'UN EQUIPEMENT PERMANENT DE COURSE D'ORIENTATION ET REALISATION DE DEUX ESPACES LOISIRS ORIENTATION A LA STATION DES PLANS D'HOTONNES

Localisation : Haut-Valromey

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Orientation

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Depuis quelques années, des événements majeurs « orientation » se sont déroulés sur le territoire de la Communauté de communes Bugey Sud, avec notamment le festival et le raid O bivwak en 2016 et l'OOcup en 2018 (3 500 participants en provenance de plus d'une trentaine de pays) et 2020 (1 500 participants dans un contexte de crise sanitaire).

Le territoire est maintenant reconnu à l'échelle internationale pour la qualité technique des terrains pour cette activité orientation (forêt de hêtres, microrelief, zone de rochers). Celle-ci bénéficie par ailleurs d'une bonne image auprès des acteurs locaux (zéro déchets, respect des propriétaires et usagers, activité familiale, activité nature...).

Au-delà de ce volet « événementiel sportif », l'activité orientation se traduit sur la station des Plans d'Hotonnes par la présence d'un parcours d'orientation permanent offrant 6 parcours dont un enfant / famille plébiscité par les clientèles excursionnistes ou en séjour. Ces parcours permanents demandent aujourd'hui à être actualisés et complétés avec la mise en place d'une offre ludique.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan moyenne montagne de l'Ain qui a pour objectifs de :

- Structurer et différencier l'offre vers un tourisme 4 saisons, durable et éco-responsable
- Développement de nouveaux hébergements touristiques et montée en gamme de l'existant
- Définir une stratégie marketing unique à l'échelle du territoire concerné
- Mettre en place une nouvelle gouvernance et rationaliser les structures d'exploitation

Autour de 3 axes de travail identifiés :

- Les activités de pleine nature
- Les patrimoines naturels et culturels
- La valorisation des sites phares

Le projet :

Dans le cadre du projet de diversification touristique et d'animation quatre saisons grand public, et en partenariat avec les acteurs locaux (Syndicat Mixte du Plateau de Retord, commune de Haut-Valromey, Office de tourisme, professionnels du tourisme, comité départemental d'orientation), la Communauté de Communes du Bugey-Sud souhaite réhabiliter l'équipement permanent orientation existant et réaliser deux Espaces Loisirs Orientation (E.L.O - Cahier des charges de la ligue régional d'orientation) sur le site des Plans d'Hotonnes (Département de l'Ain, massif du Bugey).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la compétence communautaire « aménagement, entretien des sentiers de randonnée » inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R).

Ces réalisations s'inscriront également dans un projet plus large de promotion de la course d'orientation sur ce site, conduite par le Comité Départemental de course d'orientation de l'Ain. Elles en constituent le volet grand public - découverte - prise en main des outils (cartes, parcours techniquement simples pour des débutants) et découverte de l'environnement patrimonial du Bugey et du Plateau de Retord.

La démarche se compose des étapes suivantes :

Réhabilitation de l'équipement existant aux Plans d'Hotonnes :

État des lieux de l'existant, mise à jour ou réalisation des cartes aux dernières normes IOF, proposition de deux parcours sportifs de niveau grand public, fournitures et pose du matériel, réalisation des supports de communication.

Conception et réalisation d'un Espace Loisirs Orientation, concept développé sur la Région par la Ligue AURA C.O. Afin de compléter l'offre existante, il s'agira de proposer des parcours à thématique patrimoniale, utilisant les outils de la Course d'Orientation (cartes aux normes I.O.F, mini bornes amovibles, parcours simples techniquement). Pour ce faire les parcours (entre 45 minutes à 1h 15 maximum à un rythme de marche) pourront s'appuyer sur des sentiers de découverte existants.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Développement d'un tourisme durable, attractivité du territoire

Objectifs opérationnels visés :

- Accompagner la diversification des activités en moyenne montagne
- Proposer une offre de découverte ludique des patrimoines

Partenaires :

- État (FNADT Massif du Jura)
- Département
- Syndicat Mixte du Plateau de Retord
- Commune de Haut-Valromey
- SEMA / profession agricole
- Office de tourisme
- Association des commerçants « Dynamic Retord »

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 36 615 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Etat des lieux	875	État (FNADT Massif du Jura)	10 984	30
Cartographie	8 400	Département	18 308	50
Refonte du parcours permanent	11 570	Autofinancement CCBS	7 323	20
Création d'un espace loisirs orientation	15 770			
Total	36 615		36 615	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Automne 2022	Printemps 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des équipements Retour qualitatif des utilisateurs

Fiche action 7 : REQUALIFICATION DU SITE DU LAC DE VIRIEU-LE-GRAND

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

REQUALIFICATION DU SITE DU LAC DE VIRIEU-LE-GRAND

Localisation : Virieu-le-Grand

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : à définir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Le site du lac de Virieu-le-Grand est un site de compétence communautaire se composant d'une vaste plage, de jeux pour enfants et de zones de pique-nique ombragées.

Un ancien camping, aujourd'hui fermé en raison de problématique d'assainissement, occupe également une partie du site, emplacement pour lequel la communauté de communes envisage de lancer un appel à projets afin d'accueillir de nouvelles activités de loisirs.

Le lac et les zones humides de Virieu-le-Grand / Chazey-Bons sont par ailleurs labellisés Espace Naturel Sensible par le Département de l'Ain ; elles constituent les vestiges d'un ancien lac qui occupait toute la dépression dans laquelle ils sont situés. Des marais se sont développés tout autour. Ces espaces présentent de forts enjeux écologiques et paysagers et constituent un patrimoine naturel exceptionnel. Tandis que les lacs de Pugieu et du Riondet ont conservé une certaine naturalité et restent peu fréquentés, le lac de Virieu-le-Grand, pour sa part, présente un véritable attrait touristique et de loisirs pour les habitants. En effet, les zones de baignade constituent la principale demande des clientèles en séjour, et le lac de Virieu-le-Grand constitue un des seuls sites du territoire offrant une baignade surveillée gratuite, dans des eaux de bonne qualité (800 à 1000 personnes en période de forte affluence sur site).

Le lac est en particulier fréquenté en été par les populations à faible revenu qui n'ont pas les moyens de s'offrir des vacances.

Ce site, aménagé dans les années 1990, n'a pas connu de rénovation majeure ; l'assainissement n'est pas conforme, les sanitaires sont insalubres, des tensions sont relevées entre les différents usagers du site...

Le projet :

Le projet concerne le réaménagement de la base de loisirs lacustre :

- Aménagement de sanitaires et d'une douche
- Création d'une aire de jeux
- Reprise des esplanades, cheminements et gestion des eaux pluviales
- Création d'un ponton de baignade / détente
- Aménagement d'un itinéraire de découverte du tour du lac et mise en place de dispositifs d'interprétation
- Structuration du stationnement

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique et cohésion sociale

Objectifs opérationnels visés :

- Proposer une zone de baignade et de loisirs qualitative
- Proposer une découverte pédagogique de l'espace naturel sensible du lac
- Améliorer la cohabitation entre les différents usages du site

Partenaires :

- Etat
- Région
- Département
- Commune de Virieu-le-Grand

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 370 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Aménagement de sanitaires et d'une douche	155 000	État CRTE DSIL ou FNADT	92 500	25
Création d'une aire de jeux	50 000	Région	92 500	25
Reprise des esplanades et cheminements, gestion des eaux pluviales	120 000	Département	92 500	25
Création d'un ponton de baignade / détente	10 000	Autofinancement	92 500	25
Aménagement d'un itinéraire de découverte du tour du lac et mise en place de dispositifs d'interprétation	35 000			
Total	370 000 €		370 000 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
2023	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution des incivilités présentes sur site (interventions de la gendarmerie, des agents de sécurité, retour des riverains) Retours qualitatifs sur le site (via observatoire du tourisme en lien avec l'Office de tourisme et Aintourisme)

Fiche action 8 : ETUDE DE PREFIGURATION POUR LA DEFINITION D'UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

ETUDE DE PREFIGURATION POUR LA DEFINITION D'UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Localisation : Bugey-Sud

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : en cours

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Entre 2015 et 2020, la communauté de communes Bugey-Sud a porté, dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC), l'Education nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de l'Ain, des projets d'éducation artistique et culturelle.

Ces projets ont permis de :

- Favoriser le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie
- Développer la dimension partenariale et territoriale autour de la mise en œuvre de projets partagés
- Structurer des méthodologies de travail (co-construction, démarche projet, formation...)

Cependant, ces projets ont manqué de lisibilité car n'étant pas porté par des établissements ou structures associatives, la communauté de communes n'ayant pas la compétence statutaire dans le domaine culturel.

La Ville de Belley porte, quant à elle, une réflexion sur le devenir et le développement de ses équipements culturels (Conservatoire, Médiathèque...).

Par ailleurs, le territoire de la communauté de communes Bugey-Sud est riche de sa diversité et de sa dynamique associative, notamment dans le domaine culturel.

Dans ce cadre, il est proposé de réaliser une étude de préfiguration visant à définir un projet culturel pour le territoire de la communauté de communes Bugey-Sud.

Le projet :

Intégrer un volet culture au projet de territoire

Construire un schéma directeur culturel :

- En définissant des axes stratégiques transversaux déclinés en axes opérationnels puis en actions déclinées à court, moyen et long terme
- En précisant les interventions de la communauté de communes Bugey-Sud et ses domaines de compétences (prise de compétence(s) éventuelle(s))
- En inscrivant les actions de la communauté de communes Bugey Sud et de ses communes dans une programmation pluriannuelle, en priorisant les projets et en décrivant les moyens financiers et humains nécessaires à leur mise en œuvre
- En favorisant les complémentarités et les dynamiques partenariales dans le cadre d'une approche territoriale associant différents acteurs (collectivités, professionnels, société civile...) : mutualisation, mise en réseau dans une perspective d'optimisation des ressources et de complémentarité entre les acteurs

- En mobilisant les différents niveaux de collectivités (communes, communauté de communes, Département, Région, Etat) autour d'une stratégie partagée afin de mieux accompagner les projets
- En décloisonnant les projets et actions autour d'intérêts ou d'objectifs partagés (avec par exemple le secteur du social, du tourisme, d'une approche artistique du patrimoine...)

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Culture

Objectifs opérationnels visés :

Définir une politique culturelle intercommunale dans le cadre d'une dynamique de co-construction avec les acteurs de Bugey-Sud

Partenaires :

- DRAC
- Département de l'Ain
- Ville de Belley
- Acteurs culturels, associatifs, habitants

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 38 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € TTC	RECETTES € TTC		%
Etude	38 000	DRAC	25 000	66
		CD01	6 000	16
		CCBS	3 500	9
		CCBS	3 500	9
Total	38 000	Total	38 000	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de l'étude	Date prévisionnelle de fin de l'étude
Décembre 2021	Septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Mobilisation des acteurs Validation du projet culturel de territoire

Fiche action 9 : REQUALIFICATION DE LA PLAINE SPORTIVE DE BELLEY

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

REQUALIFICATION DE LA PLAINE SPORTIVE DE BELLEY

Localisation : Belley

Maître d'ouvrage : Ville de Belley

Maître d'œuvre : à définir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La ville de Belley accueille trois écoles primaires, trois maternelles, deux collèges dont le plus important du département (environ 900 élèves), deux lycées généraux et deux lycées professionnels soit plus de 3 700 élèves scolarisés à Belley.

Son tissu associatif sportif couvre le champ de plus de trente-cinq pratiques différentes. Ce sont plus de 4 700 adhérents qui pratiquent une activité physique et sportive au travers de ces associations. La ville de Belley dispose et gère trois stades, une piste d'athlétisme en cendrée de 400m, quatre courts de tennis extérieurs et deux intérieurs, quatre gymnases, un mur d'escalade indoor, des dojos, une salle de gymnastique spécialisée, un stand de tir, une piscine gérée par la communauté de communes Bugey-Sud (non incluse dans le projet) etc....

Outre une réponse aux associations affiliées aux fédérations délégataires au travers de ses infrastructures, la ville et le territoire de Bugey-Sud offrent également aux pratiquants un « terrain de jeu » fort intéressant pour les activités physiques et sportives.

Dans le cadre du volet du programme politique « accompagner notre tissu associatif sportif en leur offrant les meilleures conditions pour réussir leurs projets », la collectivité souhaite mener à bien un projet de requalification de la plaine sportive.

Le projet :

L'objectif principal du projet vise à requalifier des sites sportifs du périmètre d'étude sur des tenements dont la collectivité maîtrise le foncier et la propriété des équipements.

La collectivité a pour objectifs généraux :

- Le rayonnement de la ville grâce à des équipements sportifs fonctionnels, attractifs, actuels
- L'exemplarité en matière d'impact sur l'environnement

Elle souhaite aussi mener à bien ce projet :

- Dans une démarche participative avec les utilisateurs des sites
- En intégrant la notion de mutualisation possible d'espaces
- En inscrivant ce projet dans une logique systématique d'analyse des coûts de fonctionnement et d'exploitation des sites
- En inscrivant ce projet dans les logiques de déplacement du tissu urbain actuelles et préconisées (mobilité douce), paysagère et urbanistique

Il s'agit d'aboutir à une programmation phasée assurant le meilleur équilibre entre le projet politique, les besoins exprimés, une approche économique vertueuse et une insertion urbanistique fonctionnelle.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Projet inscrit dans le volet du programme politique de la Municipalité « Accompagner notre tissu associatif sportif en leur offrant les meilleures conditions pour réussir leurs projets », et dynamiser le tissu urbain de centre-ville et plus largement du territoire de Bugey-Sud. S'y ajoute la thématique suivante : en accord avec le Schéma de Cohérence Régionale des Equipements Sportifs, l'objectif de ce projet est de pouvoir rénover, mettre aux normes et adapter les équipements sportifs du périmètre Plaine sportive afin de permettre la bonne exécution et le développement des pratiques sportives des établissements scolaires - y compris des classes sports - des associations sportives et de favoriser les pratiques de sport santé.

Objectifs opérationnels visés :

L'objectif principal du projet vise à requalifier des sites sportifs du périmètre d'étude sur des tenements dont la collectivité maîtrise le foncier et la propriété des équipements.

Partenaires :

- Europe (FEDER)
- État (ANS et DSIL-CRTE)
- Région
- Département
- Fédérations sportives

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 6 700 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
		Europe (FEDER)	1 000 000	15
		ETAT DSIL	800 000	12
		ANS	500 000	7
Etudes et programmation	100 000	Région	2 000 000	30
		CD 01	660 000	10
		CC Bugey-Sud	200 000	3
Travaux	6 600 000	Fédérations sportives	200 000	3
		Autofinancement	1 340 000	20
Total	6 700 000	Total	6 700 000	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début des travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux
Année 2021 élaboration du pré- programme	Travaux en 2022-2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Augmentation de la fréquentation des équipements sportifs, notamment par le public jeune Nombre d'athlètes accédant à la compétition

Fiche action 10 : RENOVATION DE L'ÎLOT BAUDIN AU CENTRE-VILLE DE BELLEY

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

REQUALIFICATION DE LA PLAINE SPORTIVE DE BELLEY

Localisation : Belley

Maître d'ouvrage : Ville de Belley

Maître d'œuvre : à définir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La dynamisation du cœur de ville de Belley est une priorité et cette réflexion est déjà engagée à plusieurs titres. Avec la candidature de Belley pour un SPR (Site Patrimonial Remarquable) qui sera examinée à l'automne 2021 par la commission nationale, la mise en place du plan PVDD (Petites Villes De Demain) avec une chargée de projets dédiée et son corollaire l'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire), la commune s'est dotée de cadres supports lui permettant de faire reconnaître et mener à bien son projet de dynamisation.

Le volet mise en valeur du cœur de ville prend alors tout son sens avec le projet de rénovation de l'îlot Baudin, objet de cette fiche-action CRTE. Cet îlot correspond à une aire géographique du cœur de ville regroupant :

- Un nouvel ensemble immobilier, quartier de la « la vieille porte », dédié aux logements, aux commerces, comprenant une maison médicale, une vaste place neuve et des parkings souterrains
- Une place (place Baudin) à requalifier avec la présence d'un cinéma, d'un hôtel et d'un restaurant
- Des voiries entourant cet îlot avec des commerces et de l'habitat ancien de cœur de ville
- Des éléments patrimoniaux comme la statue de la vierge sur le boulevard du Mail

Le projet :

Le projet de rénovation répond à plusieurs besoins :

- Celui de rénover les espaces afin de donner une cohérence au domaine public (visuellement, usages et circulation) alors que, de manière contiguë, la réalisation immobilière « vieille porte » par le bailleur social Semcoda dont la place devrait être rétrocédée à la commune, sera livrée à l'automne 2021
- Celui de rénover l'espace urbain car les équipements en place sont obsolètes (revêtement, éclairage public)

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Créer un espace partagé de l'usage public, possiblement sans véhicule sur les places et ce pour :
 - Proposer des usages actuels et futurs de convivialité
 - Proposer un itinéraire pour les modes doux
- Maximiser l'usage du périmètre pour créer des îlots de fraîcheur et être acteur en matière d'exemplarité environnementale
- Identifier et éventuellement conserver ou créer des accès et stationnements pour l'îlot pour riverains et commerces
- Travailler tout le long du projet en concertation avec les acteurs de terrain (riverains et commerçants) et les acteurs qui accompagnent la ville dans ses engagements tant stratégiques que financiers (CCBS, État, DRAC, ABF, CAUE, Département et Région ...)

Il s'agit d'aboutir à une programmation assurant le meilleur équilibre entre le projet politique, les besoins exprimés, une approche économique vertueuse et une insertion urbanistique patrimoniale et fonctionnelle.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Revitalisation cœur de ville, aménagement urbain durable (Petites villes de demain), transition écologique et cohésion sociale

Objectifs opérationnels visés :

Créer un espace partagé (tous modes de déplacement et usages urbains) en cœur de ville, créer un îlot de fraîcheur, faciliter l'accès aux commerces pour les usagers et ainsi pérenniser la dynamique qui s'est installé dans ce secteur.

Partenaires :

- État (CRTE)
- Région
- Département
- ABF
- CAUE

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 800 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Programmiste et maîtrise d'œuvre	100 000	État - CRTE 30% sur travaux	210 000	26
Travaux	700 000	Région	160 000	20
		Département	120 000	15
		Autofinancement	310 000	39
Total	800 000		800 000	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début des travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux
Dernier trimestre 2021	Fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Concertation tout au long du projet avec acteurs institutionnels, riverains et commerçants</p> <p>Augmentation de la fréquentation du centre-ville</p>

Fiche action 11 : RECONVERSION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE « LE TANNEUR »

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

RECONVERSION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE « LE TANNEUR »

Localisation : Belley

Maître d'ouvrage : Ville de Belley

Maître d'œuvre : à définir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Il existe plusieurs friches bâtementaires à Belley qui sont aujourd'hui devenues des enjeux structurants pour le développement urbain, notamment dans la perspective de la réglementation zéro artificialisation nette. En effet, selon la Loi climat et résilience du 24 août 2021, l'artificialisation des sols devra diminuer de moitié d'ici 2030 avec comme base de comparaison la consommation foncière des 10 années précédentes pour atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050.

Il est donc capital, en la quasi-absence de foncier d'activités, que la Ville puisse s'engager dans une démarche rapide de conversion de ces sites. La commune entend mobiliser l'ensemble de ses partenaires afin de se positionner sur ces enjeux, en particulier l'EPF de l'Ain, la communauté de communes Bugey-Sud mais aussi l'État, la Région et le Département voire le FEDER 2021-2017.

Plusieurs friches ont ainsi été recensées :

- L'ancien hôpital situé en cœur de ville
- L'ancienne crèche municipale
- La piscine intercommunale qui sera fermée et remplacée fin 2023 par le centre aquatique intercommunal
- La maison St Anthelme (propriété du diocèse)
- Le presbytère
- Le couvent des Bernardines, propriété du Département de l'Ain
- L'ancien site de l'entreprise « Le Tanneur » mitoyen du terrain en friche appartenant à la coopérative agricole Oxyane.

Cette dernière friche constitue un enjeu urbain fort qui doit faire l'objet d'une réflexion à part entière.

En collaboration avec l'EPFL de l'Ain, la commune souhaite engager d'une action significative pour revitaliser la zone.

Lieu stratégique situé en entrée de ville, et en bordure d'un des principaux axes de circulation, le tènement représente une superficie de 9 400 m².

Une approche multiscalaire doit donc être menée afin de penser le développement territorial dans son ensemble.

Le projet :

- Signature du compromis de vente EPF / LE TANNEUR : 14/10/2021 (305 000 €)
- Signature de l'acte authentique EPF / LE TANNEUR : au plus tard le 30/06/2022
- Signature d'une convention de financement FONDS FRICHE (27/09/21) : subvention de 500 000 € attribuée par la DREAL

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique, reconversion d'une friche industrielle / aménagement urbain / action foncière / valorisation de l'entrée du centre-ville / mutabilité des sites / écologie industrielle et territoriale opérationnalisation : dépollution / VRD / ingénierie / développement et valorisation / programmation immobilière

Sollicitation du dispositif « ATELIER FLASH » à partir du 1^{er} Juin 2022 : Description de l'action demandée

En lien avec la Communauté de communes Bugey-Sud, la Ville de Belley est à la recherche d'une analyse des potentiels des sites désaffectés de l'ensemble du territoire communal et souhaiterait apporter une attention particulière à la reconversion du site « le Tanneur ».

- Aider à la réunion des acteurs concernés : propriétaires - élus du territoire - acteurs économiques - habitants
- Faire émerger une réflexion globale commune, communes limitrophes, intercommunalité
- Identifier les pistes de travail concrètes pour l'émergence d'un projet à court et moyen terme
- Aider à la reconversion de ces sites aujourd'hui inoccupés et non employés
- Mobiliser les acteurs locaux (Région, Département)
- Répondre aux questions :
 - Quelles interactions avec le site « Oxyane » à côté du tènement Le Tanneur ?
 - Quelle cohérence de développement ?

Les problématiques à traiter :

- Valorisation territoriale / renouvellement urbain
- Identification des démarches opérationnelles à réaliser pour mettre en œuvre le projet de reconversion
- Enjeux environnementaux
- Désignation de l'activité projetée
- Programmation du projet

Recherche d'accompagnement sur les thématiques suivantes :

- Dépollution de site
- Diagnostics techniques (structures)
- Identification du projet immobilier
- Comment capter de potentiels porteurs de projets ?

La Communauté de communes Bugey-Sud, qui dispose de la compétence économique, pourra constituer un interlocuteur clé, notamment pour rechercher un partenariat avec le CEREMA, opérateur public.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 1 288 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Acquisition immobilière (cession par l'EPFL à la commune)	305 000	État-Appel à projets fonds friche DREAL obtenu en 2021	500 000	39
Études	180 000	État - DSIL CRTE	113 000	9
Travaux démolition dépollution	650 000	Cessions immobilières	675 000	52
Gestion foncière	50 000			
Total	1 288 000		1 288 000	

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début des travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux
Fin 2022	Fin 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Concertation tout au long du projet avec acteurs institutionnels, riverains et commerçants Nombre d'emplois créé Superficie espace réhabilité

Fiche action 12 : REQUALIFICATION DE LA BASE DE LOISIRS DE MASSIGNIEU-DE-RIVES

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

REQUALIFICATION DE LA BASE DE LOISIRS DE MASSIGNIEU-DE-RIVES

Localisation : Massignieu-de-Rives (lac du Lit-au-Roi)

Maître d'ouvrage : Massignieu-de-Rives

Maître d'œuvre :

PRESENTATION DE L'OPERATION



Le contexte :

La commune dispose d'une base de loisirs au bord du Rhône, desservie par la ViaRhôna, comprenant un port de plaisance de 132 anneaux, une capitainerie et une petite restauration. Ces aménagements sont anciens et ne sont plus adaptés à l'évolution des attentes de la clientèle touristique.

Le projet :

La commune souhaite réhabiliter le site tout en préservant son caractère naturel.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Attractivité du territoire, préservation de l'environnement, développement touristique durable

Objectifs opérationnels visés :

Redonner une image attractive à ce site, répondre à une demande touristique de plus en plus importante aspirant à la découverte d'une nature préservée.

Partenaires :

- État (CRTE)
- Région
- Département
- CNR

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 500 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Réfection et extension de la capitainerie et de ses abords	250 000	État CRTE	150 000	30
Aménagement espaces verts, aires de jeux et parking	170 000	Région	100 000	20
Aménagement d'une rampe	80 000	Département	75 000	15
		Autofinancement	175 000	35
Total	500 000	Total	500 000	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
2022	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la fréquentation du site

Fiche action 13 : PROJET DE REQUALIFICATION DE LA BASE DE LOISIRS DE MURS-ET GELIGNIEUX (PORT ET PLAN D'EAU DE CUCHET)

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

PROJET DE REQUALIFICATION DE LA BASE DE LOISIRS DE MURS-ET GELIGNIEUX (PORT ET PLAN D'EAU DE CUCHET)

Localisation : Murs-et-Gélignieux

Maître d'ouvrage : Commune de Murs-et-Gélignieux

Maître d'œuvre : à définir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La commune de Murs-et-Gélignieux est compétente pour la gestion du port et du plan d'eau de Cuchet. Ce site, aménagé dans les années 80, est aujourd'hui vieillissant et nécessite une requalification pour répondre aux attentes des habitants, des clientèles excursionnistes et des touristes.

La base de loisirs de Murs-et-Gélignieux, longée par la ViaRhôna, constitue la porte d'entrée Sud du territoire de la Communauté de communes Bugey-Sud.

De nombreuses activités touristiques sont déjà présentes sur le site : Camping de l'île de la Comtesse 4 étoiles, restaurant le Col Vert, restaurant la Voile Blanche, base nautique Foxaglist (voile, kayak, paddle...).

Le projet :

Les objectifs du projet sont :

- Améliorer l'accueil sur la base de loisirs de Murs-et-Gélignieux (port et plan d'eau de Cuchet)
- Développer les services en direction des touristes à vélo, conformément aux orientations du comité d'itinéraire ViaRhôna et dans le cadre d'une démarche de coopération entre les territoires sur le tronçon Lyon-Genève (15 EPCI et OT, 4 GAL Leader).

Véritable porte d'entrée sud du territoire, la commune et l'intercommunalité souhaitent positionner la base de loisirs comme aire d'arrêt principale de la ViaRhôna.

Dans ce cadre, les aménagements suivants sont proposés :

- Mise en place / rénovation de 2 blocs sanitaires accessibles PMR,
- Mise en place d'une aire de pique-nique,
- Mise en place d'une aire de jeux,
- Mise en place d'une signalétique renouvelée : panneau d'accueil, relais information ViaRhôna,
- Mise en place de box vélos.

Des appuis vélos seront également installés par la communauté de communes Bugey-Sud en 2021.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique, développement touristique durable, attractivité du territoire

Objectifs opérationnels visés :

- Améliorer l'accueil sur la base de loisirs de Murs et Géligneux (port et plan d'eau de Cuchet)
- Développer les services en direction des touristes à vélo, conformément aux orientations du comité d'itinéraire ViaRhôna, et dans le cadre d'une démarche de coopération entre les territoires sur le tronçon Lyon-Genève

Partenaires :

- État
- Région
- Département

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 197 106 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Sanitaires et aire de jeux	189 892	État CRTE DSIL obtenue en 2021	14 000	7
Box vélos	4 594	Région	39 421	20
RIS	1 508	Département	39 421	20
Panneau accueil	1 112	Autofinancement	104 264	53
Total	197 106		197 106	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
2022	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du site Retours qualitatifs

Fiche action 14 : CREATION D'UN POLE CULTUREL ET NUMERIQUE

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

CREATION D'UN POLE CULTUREL ET NUMERIQUE

Localisation : Parves-et-Nattage

Maître d'ouvrage : Commune de Parves-et-Nattage

Maître d'œuvre :

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

L'accès aux services en milieu rural, notamment pour le numérique, n'est pas suffisamment dimensionné ni adapté.

Le projet :

Aménagement d'un local existant et adjonction d'une construction nouvelle afin de créer un pôle culturel comprenant la bibliothèque et un espace numérique conçu comme un lieu de rencontre (tiers-lieu).

Installation d'une chaufferie bois.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Lutter contre la fracture numérique, cohésion sociale, transition écologique

Objectifs opérationnels visés :

Recréer du lien entre les habitants de la commune

Partenaires :

- État
- Région
- Département

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 415 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Travaux et matériel	360 000	État CRTE	124 500	30
		Région	83 000	20
Chaufferie à pellets	55 000	Département	62 250	15
		Autofinancement	145 250	35
Total	415 000		415 000	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Janvier 2023	Juin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de personnes fréquentant le pôle

Fiche action 15 : CREATION D'UN ESPACE DE CO-WORKING EN MILIEU RURAL

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

CREATION D'UN ESPACE DE CO-WORKING EN MILIEU RURAL

Localisation : Valromey-sur-Séran

Maître d'ouvrage : Commune de Valromey-sur-Séran

Maître d'œuvre : ADG Giffon Architecte

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Le co-working est un anglicisme qui désigne le fait pour des professionnels indépendants, de partager un même espace de travail.

Ces espaces de travail partagé sont fondés sur deux principes clefs : la mutualisation et la collaboration. Quel que soit leur métier, les entrepreneurs individuels, les très petites entreprises ou encore les startups ont vocation à se réunir pour mutualiser les coûts : lieu de travail, équipements, consommables... Au-delà de ces notions économiques, les travailleurs sont surtout en recherche de lien social et de partage de connaissances. Le réseau qui les entoure dans un tel lieu peut alors les aider. En ce qui concerne les salariés d'entreprises aussi appelés à fréquenter ces espaces de travail partagé, ils viennent plutôt chercher un lieu adapté à leurs besoins (connexion, calme...) en dehors de leur habitation.

C'est donc véritablement une notion de communauté qui travaille ensemble qui réunit les coworkers. Ces lieux sont propices à l'émergence de nouveaux projets, de collaborations et d'opportunités pour les indépendants, les salariés, les demandeurs d'emplois porteurs de projets ou encore les entreprises. La crise sanitaire a développé le travail à distance de manière considérable. De nombreuses entreprises imposent ou encouragent fortement leurs employés à faire du travail en distanciel. Notre territoire ne dispose pas toujours d'un réseau internet suffisant. D'autre part, les personnes travaillant à la maison souffrent d'isolement ou rencontre des difficultés à séparer vie professionnelle et vie personnelle.

Par ailleurs, les espaces de co-working s'intègrent parfaitement dans une démarche de développement durable. Le partage d'une surface commune limite la consommation électrique, diminue le gaspillage et réduit la production de déchets.

Cette nouvelle manière de concevoir le travail a aussi une incidence directe sur l'empreinte carbone. En privilégiant un lieu de travail proche de chez lui, le coworker réduit significativement ses déplacements.

Le projet :

Pertinence d'un espace de co-working à Valromey-sur-Séran

Par l'intermédiaire d'une convention d'occupation des locaux de l'étage de la mairie de Belmont à l'association Vivre en Valromey Retord, une première expérience a déjà été menée depuis octobre 2019. Le bilan est très encourageant. En effet, une dizaine de personnes aux profils variés fréquentent régulièrement ce lieu sans qu'aucune publicité ne soit faite faute de place suffisamment grande pour accueillir davantage de coworkers. De plus, la demande est croissante : la présence d'un réseau d'entrepreneurs en Bugey-Sud, la proximité des gares de Culoz et Virieu-le-Grand, le dynamisme et l'attractivité du Valromey, l'arrivée de nouveaux actifs dans nos villages... sont autant de voyants au vert.

Le site envisagé est particulièrement adapté : surface disponible permettant un projet évolutif, environnement très agréable, parking... La fibre optique et la très bonne couverture réseau sont aussi des atouts majeurs.

Pour la commune, il s'agit aussi d'une véritable opportunité de répondre aux besoins des jeunes actifs, d'attirer de nouveaux habitants. C'est un puissant message de bienvenue et de dynamisme.

Enfin, le gouvernement encourage le développement de tiers lieux notamment sur les territoires ruraux, les financements mobilisables sont donc conséquents. Ce projet permettrait la réhabilitation de surface aujourd'hui inoccupée dans des conditions financières très avantageuses.

En plus d'accueillir des coworkers, les élus travaillent un projet plus global autour de la lutte contre la fracture numérique en proposant par exemple des ateliers d'appropriation aux outils, ou encore autour de la notion de services aux habitants : artisans, étudiants... (mise à disposition de salle de réunion, formation à l'anglais...).

La surface utile est d'environ 100 m² à l'étage du bâtiment mairie. Les précautions ont été prises afin de s'assurer du classement ERP et normes accessibilité/incendie.

Les volumes sont pensés en 3 espaces distincts :

- Aile gauche : open-space avec capacité d'accueil de 10 à 15 postes, réalisation de 3 à 4 boxes fermés et insonorisés
- Espace central : espace de restauration - sanitaires- vestiaires
- Aile droite : salle de réunion équipée en vidéoprojecteur/écran

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Lutte contre la fracture numérique, cohésion sociale, transition écologique (moins de déplacements)

Objectifs opérationnels visés :

Faciliter la mutualisation de moyens et les coopérations autour de projets

Partenaires :

- Europe (programme LEADER)
- État (CRTE)
- Région
- Département

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 192 000 € HT

Nature des dépenses	Montant € HT	Nature des recettes	Montant € HT	%
Maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement	192 000	Leader (Europe)	43 200	22,5
		État (DETR obtenue en 2021)	68 250	35
		Département	43 200	22,5
		Autofinancement	38 400	20
TOTAL	192 000	TOTAL	192 000	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début des travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux
Début 2022	Mars 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux d'utilisation des équipements Nombre de personnes accueillis Nombre de projets collaboratifs développés Mesure de la réduction de l'empreinte carbone

Fiche action 16 : CONSTRUCTION D'UNE OFFRE VTT STRUCTUREE ET STRUCTURANTE A LA STATION DES PLANS D'HOTONNES

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

CONSTRUCTION D'UNE OFFRE VTT STRUCTUREE ET STRUCTURANTE A LA STATION DES PLANS D'HOTONNES

Localisation : Haut-Valromey

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Plateau de Retord

Maître d'œuvre : à définir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan moyenne montagne de l'Ain porté par Aintourisme, l'agence de développement touristique du Département de l'Ain. Ce plan a pour objectifs de :

- Structurer et différencier l'offre vers un tourisme 4 saisons, durable et éco-responsable
- Développer de nouveaux hébergements touristiques et montée en gamme de l'existant
- Définir une stratégie marketing unique à l'échelle du territoire concerné
- Mettre en place une nouvelle gouvernance et rationaliser les structures d'exploitation
- Autour de 3 axes de travail : les activités de pleine nature / les patrimoines naturels et culturels / la valorisation des sites phares

Dans le cadre de la stratégie opérationnelle VTT en cours de finalisation, portée en partenariat avec Haut-Bugey Agglomération et la communauté de communes Bugey-Sud, il a été défini des orientations stratégiques à 10 ans et opérationnelles à 5 ans.

De ce diagnostic, une ambition a été retenue :



**Ambition
accessible**

Être la destination favorite de la région Lyonnaise pour le VTT.

Les montagnes de l'Ain peuvent occuper la place laissée libre par la montagne au printemps et à l'automne, et lutter à armes égales en été.

#sport #oisirs #tourisme

Ambition traduite en axes stratégiques :

- Fédérer les sites de pratique autour d'un projet de développement commun basé sur leur complémentarité
- Développer l'accueil des cyclotouristes / VTTistes sur le territoire
- Veiller au pilotage de la filière et à la qualité des infrastructures
- Faire exister la filière VTT en faisant émerger un domaine cyclable unique « Montagnes de l'Ain »

Le contexte :

Le diagnostic VTT a fait ressortir que le territoire dispose d'une offre importante d'itinéraires dont la qualité actuelle est à questionner :

- Les parcours sont vieillissants, des défauts de signalétique sont constatés
- La segmentation / qualification de l'offre est à revoir (type de pratiques, niveau des parcours...)
- L'offre manque de visibilité (nombreux acteurs, manque de structuration, de lien...)

Cependant, il existe des dynamiques locales fortes (prestataires touristiques, clubs...), une grande qualité paysagère, un territoire géographique bien situé qui placent **la pratique du VTT comme un potentiel de diversification des activités en moyenne montagne afin de lutter contre les effets du changement climatique.**

Il s'agit donc de restructurer et de développer les aménagements VTT du massif du Bugey dans l'optique de réorienter chaque site vers des cibles et pratiques bien définies, afin d'alimenter une dynamique de complémentarité.

Le projet :

Le projet vise la construction d'une offre VTT structurée et structurante aux Plans d'Hotonnes, dans le cadre d'une gestion mutualisée avec le stade de Biathlon.

Cibles prioritaires : familles / vacanciers moyenne montagne / clubs...

Pratique : VTT « All Moutain » sur terrains accidentés

Aménagements :

- 1) Re balisage des itinéraires de la base FFC et adaptation des boucles bleues avec des profils différents pouvant intégrer des modules et thématisation d'un itinéraire (type « Explore Game »)
- 2) Création d'un « trail center » avec des circuits très faciles pour les familles et plus techniques pour les clubs. Le trail center est un espace dédié à la pratique VTT, bien plus grand et plus étendu qu'un simple « bike park », et à vocation touristique : le but est de faire venir du monde et générer des nuitées
- 3) Mise en place d'un « Pump Track » en complément du Trail Center : parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX.

Les parcours sont conçus pour procurer un maximum de sensations pour les vététistes, avec de nombreux passages et sections ludiques.

Périmètre :

- 1) Base FFC : circuits 12, 13, 14, 15 et 16
- 2) Trail Center



Les TRAIL CENTER



BIKE
SOLUTIONS 

Contraintes en terme d'urbanisme :

- Projet situé en zone N, A et ACb.
- Le règlement du PLU autorise les équipements collectifs.
Les affouillements et remblais ne sont possibles que s'ils sont indispensables.
- Concernant les clôtures, elles ne pourront être qu'à caractère végétal et plantées d'essences locales, sans grillage.

Une petite partie des terrains est concernée par une servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier : il ne sera donc pas possible de couper les arbres.

Contraintes en terme écologique :

- Périmètre Natura 2000 à intégrer
- Des inventaires complémentaires sur les boisements concernés par le nouveau projet seront peut-être nécessaires



CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique, développement d'un tourisme 4 saisons

Objectifs opérationnels visés :

- Accompagner la diversification des activités en moyenne montagne dans une logique de complémentarité entre sites
- Générer des retombées économiques sur la station, notamment les hébergeurs, restaurateurs et autres prestataires de services

Partenaires :

- État - ANCT : plan avenir montagnes (FNADT)
- Région
- Département
- CC Bugey Sud
- Commune de Haut-Valromey
- SEMA / profession agricole
- Office de tourisme
- Professionnels du Tourisme

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 220 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Trail center	140 000 €	État AAP plan avenir montagnes (FNADT)	66 000	30
		Département de l'Ain	110 000	50
Pump Track Parcours base FFC	80 000 €	Autofinancement SM Plateau Retord	44 000	20
Total	220 000		220 000	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Fin 2022	Printemps 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des équipements Retombées économiques sur la station Retour qualitatif des utilisateurs

Fiche projet 17 : ACQUISITIONS FONCIERES, IMMOBILIERES ET AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES Y COMPRIS REHABILITATIONS DE FRICHES

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

ETUDE DE PREFIGURATION POUR LA DEFINITION D'UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Localisation : Territoire de la CC Bugey-Sud

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : à définir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

L'économie du territoire se caractérise par un poids très important de l'économie productive : l'emploi industriel est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Cette coloration constitue un atout pour le territoire avec en toile de fond une véritable culture industrielle.

Le territoire Bugey-Sud, reconnu et labellisé « Territoire d'industrie », comporte un nombre important de friches bâtimentaires à reconvertir, notamment industrielles ainsi qu'un foncier d'activités accessible mais en raréfaction. Ces espaces jouent un rôle majeur pour le développement d'entreprises locales voire exogènes.

La présence de fleurons industriels impose une politique de soutien et d'accompagnement des industries qui sont créatrices de valeurs et d'emplois locales.

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les friches représentent en effet un gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent être préférées à l'artificialisation d'espaces naturels pour développer de nouveaux projets.

La stratégie économique arrêtée en 2020 indique que « *la priorité doit être portée sur le tissu économique productif actuel, son confortement et son renouvellement* ». Face aux nouveaux impératifs du développement économique et de la transition écologique, la stratégie de développement économique portée par la CCBS répond à la fois à la question du foncier d'entreprises et au respect d'une démarche environnementale. La loi incite à l'optimisation et valorisation des espaces et des biens non occupés, telles que les friches industrielles, artisanales, bâtis anciens ou à reconvertir pour permettre le développement d'activités créatrices d'emplois et d'attractivité pour le territoire.

En effet, selon la Loi climat et résilience, l'artificialisation des sols devra diminuer de moitié d'ici 2030 avec comme base de comparaison la consommation foncière des 10 années précédentes pour atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050.

L'ambition autour de la revitalisation du territoire s'appuie sur une politique volontariste consistant à développer une offre d'accueil qualitative pour les entreprises conjuguée à une stratégie foncière veillant à maîtriser l'artificialisation des sols en optimisant, densifiant et en dédiant les espaces spécifiquement à de l'activité (hors habitat).

La CC Bugey-Sud est labellisée Territoire d'industrie dénommé « AIN - Territoires d'industrie : Oyonnax - Bugey Sud - Plaine de l'Ain - Pays Bellegardien - Pays de Gex ». Le contrat Territoire d'industrie (2020-2022), réunissant 5 EPCI de l'est du Département, a été signé le 24 janvier 2020. Parmi une action phare qui ressort de l'axe « attirer » figure la réalisation d'acquisitions foncières et l'aménagement de ZA, ainsi que la requalification des ZA et des friches (fiche-action « préserver des solutions immobilières pour les entreprises industrielles »).

La Communauté de communes possède plusieurs zones d'activités dont certaines ont un potentiel d'extension (Artemare, Brégnier-Cordon, Virignin, Culoz, Murs et Gélignieux) et présentent un intérêt pour des investisseurs (porteurs de projets exogènes, nouvelles activités...) comme pour le développement d'entreprises endogènes en recherche de foncier d'activité.

La compétence développement économique dévolue à la CCBS permet d'élaborer une stratégie foncière en vue de proposer une offre d'accueil pour les projets d'implantation. La charge portant sur l'achat du foncier pesant fortement sur le budget de la collectivité, la CCBS va proposer un mandat à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) pour le rachat et le portage de foncier (sur 4 ou 6 ans), et travailler en vue de lancer les études nécessaires pour l'aménagement, la réalisation des infrastructures et la gestion de ces espaces à repenser et densifier pour répondre aux exigences actuelles.

L'ambition de la CCBS est de poursuivre l'accueil de nouvelles entreprises et la relocalisation d'entreprises existantes sur les sites ayant du potentiel et des possibilités de réserve foncières :

- Le site du parc d'activité de l'Actipôle Bugey-Sud à Virignin. Cet espace économique dédié à l'entrepreneuriat et aux éco-activités pourrait rejoindre à terme le site portuaire de Virignin (potentiel de 10 000 m²)
- La Zone d'activité « les portes du Valromey » à Artemare, pour laquelle déjà 3 porteurs de projets se sont manifestés pour une surface à aménager de 16 000m²
- La zone d'activité « la Bruyère » à Brégnier-Cordon, potentiel de 50 000 m²
- Le nouvel espace d'activité en cours d'études à Culoz, un potentiel d'1ha dont 3 000 m² déjà réservé par une entreprise exogène avec la création de 20 emplois industriels
- La zone d'activité « la Berle » à Murs et Gélignieux qui représente 11 000 m², une porte d'entrée du territoire coté Isère et A43 avec déjà une réservation pour 5 000m² pour une entreprise familiale exogène

Ces espaces constituent un enjeu de développement et politique fort. En collaboration avec l'EPFL de l'Ain, la CCBS souhaite s'engager dans une action significative pour attirer des entreprises, « et **permettre au territoire de créer davantage d'emplois et d'équilibrer sa fonction résidentielle et sa fonction économique** » (enjeu numéro 1 du projet de territoire de Bugey-Sud).

Un inventaire (observatoire complet) des zones d'activités sera réalisé en partenariat avec le CEREMA pour avoir une connaissance parfaite du foncier disponible, des friches, gelées ou sous-densifiées ayant du potentiel. Une étude globale sera menée pour se doter d'une véritable stratégie de développement économique à l'échelle du territoire en prenant en compte les enjeux environnementaux et les opportunités nouvelles de développement en conjuguant un minima d'offre foncière pour les entreprises et la réhabilitation des friches bâtementaires.

Le projet :

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique / reconversion de deux friches industrielles / aménagement urbain / action foncière / mutabilité des sites / écologie industrielle et territoriale / opérationnalisation : dépollution / ingénierie / développement et valorisation / programmation immobilière

Objectifs opérationnels visés :

Poursuivre l'accueil de nouvelles entreprises et la relocalisation d'entreprises ; maintenir et créer de l'emploi industriel

Partenaires :

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 3 500 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Études préliminaires Maîtrise d'œuvre Architecte Sondages, géomètres...	300 000	Cession de terrains Viabilisés 2022 - 2025 estimation 10 ha 25 € / m ²	2 500 000	71
Acquisitions foncières 2022-2025 (environ 10 hectares rachat estimé à l' EPFL 7 €/ m ²)	700 000	Appel à projets friches DREAL ou ADEME ou CRTE (pas de cumul)	300 000	9
Travaux réhabilitation friches	2 500 000	Autofinancement	700 000	20
Total	3 500 000	Total	3 500 000	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début des travaux	Date prévisionnelle des travaux
CALENDRIER : 2022 - 2025	Acquisitions auprès de l'EPFL après un portage de 4 ans
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois créés ou maintenus, nombre d'entreprises installées, part des nouvelles entreprises relevant du secteur prioritaire des éco-activités, surfaces d'activité réhabilitées.

Fiche projet 18 : VALORISATION DU MASSIF DU GRAND COLOMBIER (1 498 mètres)

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

VALORISATION DU MASSIF DU GRAND COLOMBIER (1 498 mètres)

Localisation : Arvière-en-Valromey / Anglefort / Culoz

Maîtres d'ouvrage : Co-maîtrise d'ouvrage communauté de communes Bugey-Sud / communauté de communes Usse-et-Rhône (Savoie)

Maître d'œuvre : à définir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan moyenne montagne de l'Ain mené par Aintourisme (agence de développement touristique du Département de l'Ain) qui a pour objectifs de :

- Structurer et différencier l'offre vers un tourisme 4 saisons, durable et éco-responsable
- Développer de nouveaux hébergements touristiques et montée en gamme de l'existant
- Définir une stratégie marketing unique à l'échelle du territoire concerné
- Mettre en place une nouvelle gouvernance et rationaliser les structures d'exploitation

Autour de 3 axes de travail identifiés :

- Les activités de pleine nature
- Les patrimoines naturels et culturels
- La valorisation des sites phares dont le massif du Grand Colombier

Le contexte :

Le Massif du Grand Colombier est un site majeur du Département de l'Ain d'un point de vue touristique, agricole et environnemental.

Labellisé Espace Naturel Sensible par le CD 01 (ENS), il est reconnu à l'échelle départementale pour son importance écologique, géologique et paysagère. Cette démarche de gestion et de mise en valeur des sites vise à les préserver et à les faire connaître au grand public. La communauté de communes Bugey-Sud coordonne la gestion du site du Colombier.

Le site s'inscrit également dans le périmètre Natura 2000 « Plateau du Retord et chaîne du Grand Colombier » et accueille la Réserve Biologique Intégrale (RBI) « La griffe du diable ».

Le Grand Colombier est aujourd'hui un site d'attractivité majeur et constitue un potentiel de développement touristique important pour l'Ain (vélo, randonnée...). Cet espace participe à la notoriété de territoire. Classé hors catégorie, le col du Colombier est régulièrement emprunté par les coureurs du tour de France avec une arrivée d'étape en 2020. Une nécessaire maîtrise de la fréquentation et des usages du site doit être intégrée à sa mise en valeur afin de faire cohabiter les pratiques et réduire les risques de conflits et d'accidents.

Dans le cadre du Plan Moyenne montagne de l'Ain, les communautés de communes Bugey-Sud et Usse-et-Rhône souhaitent porter un aménagement global dans une logique « Massif » en s'appuyant sur les deux portes d'entrées du Grand Colombier :

- Le sommet du Grand Colombier : enjeu de valorisation, de qualification et d'amélioration des conditions d'accueil du public,
- Le domaine nordique de Sur-Lyand - Grand Colombier (commune de Corbonod dans l'Ain) : enjeu de diversification des activités.

Le projet :

Sommet du Grand Colombier :

- Organiser le stationnement et renvoyer le stationnement « longue durée » des camping-cars sur les aires dédiées (Anglefort, Seyssel, Culoz...)
- Installer des toilettes sèches : à dimensionner suivant la fréquentation, être vigilant sur leur intégration paysagère
- Mettre en place une zone signalétique regroupée : informations touristiques / renvoi sur les territoires, informations sur l'ENS, le pastoralisme etc... Cette zone serait dupliquée sur le site de Sur-Lyand afin de retrouver les mêmes informations,
- Proposer une meilleure intégration paysagère de l'activité de buvette / restauration saisonnière et mobile
- Créer un cheminement permettant de proposer des points d'interprétation du sommet (vue à 360°). Cette boucle permettrait de proposer des points de vue sur les différents paysages dont le Valromey. Elle participera à canaliser les flux, dans un objectif de protection des milieux naturels
- Aménager un belvédère sur Anglefort (Ain), léger en bois, accessible aux personnes à mobilité réduite
- Mettre en place des dispositifs de comptage

Pour ce point, il est envisagé la mise en place d'une co-maîtrise d'ouvrage CCBS / CCUR avec un financement du Département de l'Ain à hauteur de 80%, voire 100 %.

Domaine nordique de Sur Lyand :

- Maintenir et diversifier l'offre d'activités hivernales (fat bike, randonnée nordique, amélioration du départ des pistes)
- Poursuivre les activités de diversification estivale à partir des itinéraires existants :
 - VTT : produit montée / descente VTT, boucle Sur-Lyand / Grand Colombier / Arvière-en-Valromey, boucle secteur Nord autour de la GTJ avec liaison au plateau de Retord
 - Orientation : existant
 - Valoriser l'offre montagne / vallée autour des activités nautiques proposé à Seyssel. En été, l'offre montagne (randonnées pédestres et VTT, ...) et l'offre proposée en vallée, notamment autour de l'eau sont complémentaires
 - Renforcer la porte d'entrée « Sur-Lyand » autour des équipements existants : label accueil vélo, signalétique, dispositif de comptage, stationnement obligatoire (interdiction de stationnement sur l'alpage)
- Réaliser une étude d'opportunité pour le développement d'une offre d'hébergements touristiques sur le site de Sur-Lyand (rénovation du refuge de la Grange de la Tour et installation d'hébergements insolites) avec un accompagnement d'Aintourisme

Pour ce point, il est envisagé un portage par la CC Usse et Rhône avec un financement du Département de l'Ain dans le cadre du Plan Moyenne Montagne de l'Ain.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique (enjeu de la diversification des activités touristiques face au changement climatique pour les stations de moyenne montagne) - attractivité du territoire

Objectifs opérationnels visés :

- Accompagner la diversification des activités en moyenne montagne
- Favoriser le renvoi des visiteurs sur les territoires

Partenaires :

- FEDER Massif du Jura
- FNADT Massif du Jura
- État / DDT
- Région
- Département de l'Ain

- Aintourisme
- Offices de tourisme
- SEMA
- CAUE
- CEN
- Communes de l'ENS

Éléments budgétaires :

Pour les aménagements au sommet Grand Colombier

- Aménagement du sommet : 500 000 €
- Belvédère : 250 000 €

Financement par le Département de l'Ain à hauteur de 80%, solde pour les deux CC concernés (CCBS et CCUR)

Pour les autres investissements, le territoire projette de se positionner sur l'AMI « Avenir Montagnes Investissement » de l'ANCT (échéance mars 2022).

Le programme opérationnel du FEDER Massif du Jura n'est pas encore arrêté.

Pour le calendrier prévisionnel, attente réunion du comité de projet le 14/12/2021, animé par l'Espace nordique jurassien et Grand traversée du Jura.

Fiche projet 19 : REHABILITATION DES GITES COMMUNAUX DU HAMEAU DE SONGIEU

AXE 1 / Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DE L'OPERATION

REHABILITATION DES GITES COMMUNAUX DU HAMEAU DE SONGIEU

Localisation : Haut-Valromey

Maître d'ouvrage : Commune de Haut-Valromey

Maître d'œuvre :

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La commune de Haut-Valromey est propriétaire d'une ancienne cure, situé dans le hameau de Songieu. Ce bâtiment de plus de 150 m² accueille 4 gîtes, pour une capacité de 17 couchages au total. Le rez-de-chaussée accueille également un appartement, non aménagé à ce jour. La commune est propriétaire et gestionnaire également d'un 5^{ème} gîte, situé dans l'ancienne mairie (6 lits).

Les clientèles accueillies sont principalement des familles lors des vacances scolaires, des week-ends (regroupements familiaux).

Ces hébergements touristiques, aménagés dans les années 70, sont aujourd'hui vétustes et ne répondent plus aux exigences des clientèles touristiques.

Le projet :

Le projet vise à réhabiliter l'ensemble des gîtes de la commune, en proposant une montée en gamme de ceux-ci (classement 3 étoiles minimum).

Sont à prévoir des travaux d'isolation thermique et phonique, de mise aux normes électriques, de revêtements (sols et murs) et d'aménagements / décorations.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Attractivité du territoire, transition écologique

Objectifs opérationnels visés :

- Améliorer la qualité de l'offre d'hébergement touristique du territoire
- Augmenter le nombre de lits (rénovation logement RDC)

Partenaires :

- Communauté de communes Bugey-Sud
- Département
- Région Auvergne Rhône Alpes ?

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Total				

En cours de chiffrage

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
2022 : définition du projet et lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre 2023 / 2024 : travaux	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux d'occupation des gîtes

Fiche action 20 : REALISATION DE LA VOIE VERTE CRESSIN / CULOZ

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

REALISATION DE LA VOIE VERTE CRESSIN / CULOZ

Localisation : Cressin-Rochefort / Lavours / Culoz

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : à définir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Depuis 2016, Bugey-Sud a développé une politique de développement touristique autour du vélo.

Aujourd'hui, la communauté de communes Bugey-Sud a décidé d'aller plus loin en élaborant un schéma directeur des mobilités actives (2022-2032) afin de définir une stratégie de développement de l'usage du vélo comme une solution de mobilité du quotidien (travail, école, courses, loisirs...).

Ce document de référence dispose d'un plan d'actions et d'un programme pluriannuel d'investissement prévisionnel sur 10 ans.

Aménager un territoire cyclable est apparu comme le principal enjeu pour accroître la pratique et la part modale du vélo en lieu et place de la voiture dans les déplacements courts du quotidien et ainsi diminuer l'empreinte carbone liée aux transports.

Parmi les actions identifiées : créer un réseau sécurisé et efficace (maillage du territoire), traiter les intersections, mettre en place un jalonnement facilitant les déplacements sur les axes où un aménagement n'est pas nécessaire, apaiser la traversée des bourgs...

Ce futur réseau cyclable de Bugey-Sud a été coconstruit avec les habitants (600 réponses à l'enquête en ligne et concertation régulière de 280 citoyens membres du « club vélo »).

En parallèle, 2 autres axes de travail complémentaires ont été identifiés : développer les services de l'écosystème vélo (équipements...) et diffuser une culture vélo (sensibilisation).

Le projet :

L'aménagement d'une voie verte en rive droite du Rhône fait partie des projets identifiés comme prioritaires par le schéma directeur car il permettrait de sécuriser la D992 reliant Belley à Culoz (plus de 6 000 véhicules / jour dont 8% de poids lourds).

Cette nouvelle infrastructure de 8 km permettrait de relier Cressin-Rochefort à Culoz (unité urbaine, pôle secondaire du territoire avec 3 000 habitants, gare TER d'envergure régionale) mais aussi de relier Massignieu-de-Rives et Belley via la ViaRhôna en passant à proximité immédiate du village de Lavours.

Ce projet en lieu et place de la voie CNR le long du canal du Rhône consiste à changer le revêtement du linéaire et à sécuriser l'intersection entre la D992 et la Rue du Rhône à l'entrée de Culoz, essentielle pour assurer la liaison cyclable vers la gare et le centre-ville de Culoz.

Autre atout de ce projet, cette voie verte permettrait de proposer 2 boucles loisirs / tourisme :

- Belley / Lac du Lit-au-Roi à Massignieu de Rives / Cressin-Rochefort / Lavours / Découverte des vignobles du Bugey en passant par Vongnes, Flaxieu, Marignieu / Magnieu / Belley (28 km)
- Belley / Lac du Lit-au-Roi à Massignieu de Rives / Cressin-Rochefort / Culoz / Maison du Marais à Ceyzérieu / Vignobles du Bugey à Vongnes et Flaxieu / Lac de Barterand / Belley (38km).

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique, schéma directeur des mobilités actives de Bugey-Sud, développement de la pratique du vélo

Objectifs opérationnels visés :

- Développer une mobilité durable
- Aménager un territoire cyclable

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Région
- Département
- CNR (Compagnie Nationale du Rhône)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 1 000 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Maîtrise d'œuvre	40 000	État (AAP fond mobilités actives, aménagements cyclables)	400 000	40%
Compteur automatique	5 000	CD 01	200 000	20 %
Travaux d'aménagement	955 000	Région	200 000	20 %
		Autofinancement	200 000	20 %
Total	1 000 000		1 000 000	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Printemps 2023	Automne 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de km d'aménagements cyclables réalisés Fréquentation piétons / cyclistes (données compteur)

Fiche action 21 : VOIE VERTE PEYRIEU / MURS-ET-GELIGNIEUX

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

VOIE VERTE PEYRIEU / MURS-ET-GELIGNIEUX

Localisation : Peyrieu / Murs-et-Gélignieux

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : à définir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Depuis 2016, Bugey-Sud a développé une politique de développement touristique autour du vélo.

Aujourd'hui, la communauté de communes Bugey-Sud a décidé d'aller plus loin en élaborant un schéma directeur des mobilités actives (2022-2032) afin de définir une stratégie de développement de l'usage du vélo comme une solution de mobilité du quotidien (travail, école, courses, loisirs...).

Ce document de référence dispose d'un plan d'actions et d'un programme pluriannuel d'investissement prévisionnel sur 10 ans.

Aménager un territoire cyclable est apparu comme le principal enjeu pour accroître la pratique et la part modale du vélo en lieu et place de la voiture dans les déplacements courts du quotidien et ainsi diminuer l'empreinte carbone liée aux transports.

Parmi les actions identifiées : créer un réseau sécurisé et efficace (maillage du territoire), traiter les intersections, mettre en place un jalonnement facilitant les déplacements sur les axes où un aménagement n'est pas nécessaire, apaiser la traversée des bourgs...

Ce futur réseau cyclable de Bugey-Sud a été coconstruit avec les habitants (600 réponses à l'enquête en ligne et concertation régulière de 280 citoyens membres du « club vélo »).

En parallèle, 2 autres axes de travail complémentaires ont été identifiés : développer les services de l'écosystème vélo (équipements...) et diffuser une culture vélo (sensibilisation).

Le projet :

L'aménagement d'une voie verte de 2 km en lieu et place du tracé de l'ancienne voie ferrée désaffectée permettrait de finaliser le projet initié il y a plusieurs années par la communauté de communes Belley Bas-Bugey (déjà 1,5 km existants) et de relier Peyrieu à Murs-et-Gélignieux (dont le plan d'eau et le port de Cuchet).

Plus globalement, cette nouvelle voie verte permettra de relier le bassin belleysan au sud du territoire.

Ce cheminement modes doux traversera la zone à haute qualité environnementale du Marais des Planches, ce qui nécessitera une étude approfondie pour évaluer et prévenir les impacts sur l'environnement. Selon les résultats, une alternative est possible via la voie CNR (mais cela nécessiterait la sécurisation de la traversée de la D992).

Ce projet permettra de proposer une boucle loisirs / tourisme de 40 km : Belley / Port de Virignin / passerelle Virignin-La Balme / Barrage de Champagneux / Plan d'eau de Cuchet à Murs-et-Gélignieux / Marais des Planches / Peyrieu / Brens / Belley.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique, mobilités douces actives

Objectifs opérationnels visés :

- Développer une mobilité durable
- Aménager un territoire cyclable

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Région
- Département
- Commune de Peyrieu
- Commune de Murs-et-Gélignieux
- Eventuellement CNR

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 210 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Etude environnementale	10 000	Etat - CRTE 30% SUR TRAVAUX	60 000	29
Travaux d'aménagement	200 000	Région	54 500	26
		CD01	50 500	24
		Autofinancement	45 000	21
Total	210 000		210 000	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Etude en 2023 Début travaux : Printemps 2024	Automne 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de km d'aménagements cyclables réalisés Évolution de la pratique du vélo sur le territoire

Fiche action 22 : CREATION D'UNE VOIE DOUCE MULTIMODALE SUR L'ANCIENNE VOIE FERREE

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

CREATION D'UNE VOIE DOUCE MULTIMODALE SUR L'ANCIENNE VOIE FERREE

Localisation : Peyrieu / Brens / Belley / Chazey-Bons / Virieu-le-Grand

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : à définir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Depuis 2016, Bugey-Sud a développé une politique de développement touristique autour du vélo.

Aujourd'hui, la communauté de communes Bugey Sud a décidé d'aller plus loin en élaborant un schéma directeur des mobilités actives (2022-2032) afin de définir une stratégie de développement de l'usage du vélo comme une solution de mobilité du quotidien (travail, école, courses, loisirs...).

Ce document de référence dispose d'un plan d'actions et d'un programme pluriannuel d'investissement prévisionnel sur 10 ans.

Aménager un territoire cyclable est apparu comme le principal enjeu pour accroître la pratique et la part modale du vélo en lieu et place de la voiture dans les déplacements courts du quotidien et ainsi diminuer l'empreinte carbone liée aux transports.

Parmi les actions identifiées : créer un réseau sécurisé et efficace (maillage du territoire), traiter les intersections, mettre en place un jalonnement facilitant les déplacements sur les axes où un aménagement n'est pas nécessaire, apaiser la traversée des bourgs...

Ce futur réseau cyclable de Bugey-Sud a été coconstruit avec les habitants (600 réponses à l'enquête en ligne et concertation régulière de 280 citoyens membres du « club vélo »).

En parallèle, 2 autres axes de travail complémentaires ont été identifiés : développer les services de l'écosystème vélo (équipements...) et diffuser une culture vélo (sensibilisation).

Le projet :

Lors de l'élaboration du schéma directeur des mobilités actives, la question de l'avenir de la voie ferrée Virieu-le-Grand / Belley / Peyrieu a été posée.

En effet, cette voie ferrée, neutralisée à ce jour pourrait à terme accueillir une voie douce de 22 km (voie verte ou autre) qui permettrait de connecter Belley (ville-centre) à ses communes périphériques Peyrieu via Brens d'un côté, à Chazey-Bons de l'autre, jusqu'au pôle et à la gare de Virieu-le-Grand.

Le projet toucherait directement 13 300 habitants, soit près de 40% de la population de Bugey-Sud.

L'opportunité est d'autant plus intéressante que cette liaison desservant Belley de part en part à équidistance permettrait un véritable report modal vers une alternative à la voiture (cf. 5 à 10 km : trajet réalisable quotidiennement à vélo).

De plus, cet aménagement en site propre sécuriserait la pratique cyclable en offrant une alternative à la D992 (environ 4500 véhicules / jour) ou encore à la D1504 (+5 000 véhicules / jour).

Pour que ce projet aboutisse, la communauté de communes souhaite au préalable s'assurer auprès de SNCF Réseau et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qu'il n'y aura plus de projet ferroviaire sur cette voie et réaliser une étude sur l'opportunité d'un projet alternatif (voie verte ou voie douce multimodale).

Si l'étude s'avère concluante, SNCF Réseau engagera une procédure de déclassement de 2 ans, après délibération de la collectivité, pour fermer administrativement la ligne ferroviaire et nettoyer la voie (débranchement, vente des rails et traitement des traverses).

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique, mobilités douces, développement touristique

Objectifs opérationnels visés :

- Développer une mobilité durable
- Aménager un territoire cyclable

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Région
- Département
- SNCF Réseau

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 3 750 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Étude pré-opérationnelle	50 000	FEDER 2021-2027	1 125 000	30
Maitrise d'œuvre	390 000	État FNADT	375 000	10
Travaux d'aménagement	3 300 000	Région	750 000	20
Compteurs automatiques	10 000	Département	750 000	20
		Autofinancement	750 000	20
Total	3 750 000		3 750 000	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Études : Printemps 2022 Travaux : Printemps 2025	Printemps 2030
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de km d'aménagements cyclables réalisés Fréquentation piétons / cycles (données compteurs)

Fiche action 23 : JALONNEMENT DES VOIES CYCLABLES DE BUGEY-SUD

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

JALONNEMENT DES VOIES CYCLABLES DE BUGEY-SUD

Localisation : Bugey-Sud

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : à définir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Depuis 2016, Bugey-Sud a développé une politique de développement touristique autour du vélo.

Aujourd'hui, la communauté de communes Bugey Sud a décidé d'aller plus loin en élaborant un schéma directeur des mobilités actives (2022-2032) afin de définir une stratégie de développement de l'usage du vélo comme une solution de mobilité du quotidien (travail, école, courses, loisirs...).

Ce document de référence dispose d'un plan d'actions et d'un programme pluriannuel d'investissement prévisionnel sur 10 ans.

Aménager un territoire cyclable est apparu comme le principal enjeu pour accroître la pratique et la part modale du vélo en lieu et place de la voiture dans les déplacements courts du quotidien et ainsi diminuer l'empreinte carbone liée aux transports.

Parmi les actions identifiées : créer un réseau sécurisé et efficace (maillage du territoire), traiter les intersections, mettre en place un jalonnement facilitant les déplacements sur les axes où un aménagement n'est pas nécessaire, apaiser la traversée des bourgs...

Ce futur réseau cyclable de Bugey-Sud a été coconstruit avec les habitants (600 réponses à l'enquête en ligne et concertation régulière de 280 citoyens membres du « club vélo »).

En parallèle, 2 autres axes de travail complémentaires ont été identifiés : développer les services de l'écosystème vélo (équipements...) et diffuser une culture vélo (sensibilisation).

Le projet :

Signaler par des panneaux et des marquages au sol les routes circulables à vélo afin de guider les cyclistes et valoriser ces routes calmes desservant les hameaux. Contribuer à la sécurité des déplacements à vélo.

75 km de routes sont concernés par ce projet.

Ce jalonnement viendra en complément de celui des boucles loisirs départementales par Aintourisme).

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique, mobilités actives, favoriser la pratique du vélo, santé

Objectifs opérationnels visés :

- Développer une mobilité durable
- Aménager un territoire cyclable

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Région
- Département
- Communes,
- Aintourisme (agence de développement touristique du Département de l'Ain)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 225 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Travaux de Jalonnement	225 000 €	État (DSIL CRTE)	67 500	30
		Région	45 000	20
		CD01	45 000	20
		Autofinancement	67 500	30
Total	225 000		225 000	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Printemps 2022	Automne 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de km jalonnés Évolution fréquentation domaine cyclable

Fiche action 24 : SECURISATION DE LA VIARHONA

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

SECURISATION DE LA VIARHONA

Localisation : Groslée-Saint-Benoît / Massignieu-de-Rives

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : à définir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Depuis 2016, Bugey-Sud a développé une politique de développement touristique autour du vélo.

Aujourd'hui, la communauté de communes Bugey Sud a décidé d'aller plus loin en élaborant un schéma directeur des mobilités actives (2022-2032) afin de définir une stratégie de développement de l'usage du vélo comme une solution de mobilité du quotidien (travail, école, courses, loisirs...).

Ce document de référence dispose d'un plan d'actions et d'un programme pluriannuel d'investissement prévisionnel sur 10 ans.

Aménager un territoire cyclable est apparu comme le principal enjeu pour accroître la pratique et la part modale du vélo en lieu et place de la voiture dans les déplacements courts du quotidien et ainsi diminuer l'empreinte carbone liée aux transports.

Parmi les actions identifiées : créer un réseau sécurisé et efficace (maillage du territoire), traiter les intersections, mettre en place un jalonnement facilitant les déplacements sur les axes où un aménagement n'est pas nécessaire, apaiser la traversée des bourgs...

Ce futur réseau cyclable de Bugey-Sud a été coconstruit avec les habitants (600 réponses à l'enquête en ligne et concertation régulière de 280 citoyens membres du « club vélo »).

En parallèle, 2 autres axes de travail complémentaires ont été identifiés : développer les services de l'écosystème vélo (équipements...) et diffuser une culture vélo (sensibilisation).

Le projet :

La voie douce de la ViaRhôna est un itinéraire structurant et inter-régional allant du Léman à la Méditerranée, le tronçon Genève-Lyon est le plus fréquenté (compteur de Belley : 75 000 cyclistes par an).

A l'usage et lors des temps d'échanges à l'occasion de l'élaboration du schéma directeur, un problème de sécurité est apparu à certaines intersections, c'est notamment le cas au niveau de :

- La traversée de la D37 sur la commune de Massignieu-de-Rives (hameau des Mûres)
- L'accès au pont de Groslée sur la D19

Des études pré-opérationnelles ont été réalisées en 2021.

Il convient désormais de réaliser les travaux afin de sécuriser ces points noirs accidentogènes.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique, mobilités douces actives

Objectifs opérationnels visés :

- Développer une mobilité durable
- Aménager un territoire cyclable

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Région
- Département
- CNR

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 150 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Travaux Massignieu	70 000	État CRTE	45 000	30
Travaux Pont de Groslée	80 000	Région	30 000	20
		Département	30 000	20
		Autofinancement	45 000	30
Total	150 000		150 000 €	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Printemps 2022	Automne 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'intersections sécurisées Évolution de l'accidentologie

Fiche action 25 : REHABILITATION D'UNE BERGE ERODEE SUR LE FURANS A PUGIEU (CHAZEY-BONS POUR PREVENIR LES INONDATIONS)

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

REHABILITATION D'UNE BERGE ERODEE SUR LE FURANS A PUGIEU (CHAZEY-BONS POUR PREVENIR LES INONDATIONS)

Localisation : Pugieu - Chazey-Bons

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : Communauté de communes Bugey-Sud

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

L'érosion d'une berge du Furans à Pugieu (Chazey-Bons) menace des infrastructures publiques (square Jacques Ruat). Des travaux de protection contre les crues du Furans sont alors nécessaires.

Le projet :

L'objectif des travaux est de combler et renforcer une encoche érosive sur la berge rive gauche du cours d'eau, sur un linéaire de 25 m, ceci dans le but de protéger des inondations le square communal du hameau de Pugieu.

Un enherbement de la berge est prévu pour limiter le développement des espèces exotiques envahissantes et favoriser la reprise des essences adaptées en bord de cours d'eau.

Une diversification du lit du Furans est prévue pour favoriser la vie aquatique par réutilisation des blocs de l'ancienne berge dans le lit du Furans pour diversifier les écoulements ; et réutilisation des souches issues des travaux préparatoires dans le lit du Furans pour créer des caches et habitats pour la faune aquatique.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique, gestion des eaux et milieux aquatiques et prévention des inondations

Objectifs opérationnels visés :

Protection contre les inondations

Partenaires :

- Etat
- Département

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 19 587 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Installation chantier	7 410	Subvention CD01	3 917	20
Travaux préparatoires	1 010	Subvention DETR	5 876	30
Enrochement	10 852	Autofinancement CCBS	9 794	50
Aménagement Furans	195			
Végétalisation	120			
Total	19 587	Total	19 587	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Aout 2022	Novembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Linéaire de berge réhabilité

Fiche action 26 : CREATION D'UNE LIAISON MODES DOUX ENTRE LA FORET DE ROTHONNE ET L'AVENUE DU 19 MARS 1962 AU SUD DE BELLEY

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

CREATION D'UNE LIAISON MODES DOUX ENTRE LA FORET DE ROTHONNE ET L'AVENUE DU 19 MARS 1962 AU SUD DE BELLEY

Localisation : Belley

Maître d'ouvrage : Commune de Belley

Maître d'œuvre : à définir

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Une emprise foncière est réservée au PLU sur des terrains privés afin de créer un cheminement modes doux entre la forêt de Rothonne et l'avenue du 19 mars 1962, au sud de la commune. La ville souhaite activer cette possibilité afin de créer cette infrastructure qui participera au maillage mode doux du territoire. En effet, l'accès existant aujourd'hui pour les vélos et les piétons à la forêt de Rothonne longe la Route Départementale RD 992 très fréquentée et cet accès ne peut être sécurisé pour ce type d'usages sans création d'un site propre pour les vélos et les piétons.

Le projet :

Le projet consiste à :

- Réaliser l'acquisition foncière nécessaire
- Réaliser l'étude technique et le chiffrage des travaux
- Réaliser les travaux d'aménagement de la voie

Phasage :

- 2022 : acquisition foncière et études
- 2023 : travaux

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique, sécurisation, mobilité
Inscription dans le schéma directeur des mobilités actives de Bugey-Sud

Objectifs opérationnels visés :

- Faciliter les déplacements modes doux
- Améliorer le cadre de vie des belleysans

Partenaires :

- Communauté de communes Bugey-Sud
- Etat
- Région
- Département

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 170 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Acquisition foncière	20 000	État - CRTE (35% sur travaux)	47 250	28
Études et travaux	150 000	Région	34 000	20
		Département (plan vélo / environnement)	24 000	14
		Autofinancement	64 750	38
Total	170 000		170 000	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début des travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux
JANVIER 2022	DECEMBRE 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'utilisateurs cyclistes et piétons empruntant la nouvelle voie

Fiche action 27 : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC A BELLEY

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC A BELLEY

Localisation : Belley

Maître d'ouvrage : Commune de Belley

Maître d'œuvre : services techniques municipaux

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La ville de Belley exploite et entretient son réseau d'éclairage public. Les données techniques sont les suivantes :

- 84 armoires d'éclairage
- 2 090 points lumineux
- 18 km réseau aérien
- 14 km réseau souterrain

Le projet :

Le projet de rénovation de l'éclairage public répond à plusieurs nécessités :

- Mise en conformité des armoires électriques
- Modification des armoires électriques pour pilotage des temps d'éclairage (installation d'horloges astronomiques)
- Changement des points d'éclairage obsolètes par des sources lumineuses leds afin d'améliorer l'efficacité de l'éclairage, diminuer la pollution lumineuse ainsi que la consommation électrique

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Remplacer massivement 48 armoires d'éclairage et les équiper d'horloges astronomiques afin d'optimiser les temps d'éclairage
- Remplacer les 2 090 points lumineux par un éclairage led intelligent pour programmer l'abaissement d'éclairage nocturne

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée :

1. Revitalisation cœur de ville- aménagement urbain durable (Belley a signé un contrat petites Villes de demain
2. Qualité environnementale avec la mise en place d'une stratégie pour diminuer la pollution lumineuse et la consommation énergétique

Objectifs opérationnels visés :

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Région
- Département
- ABF

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 615 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT	%
Total			

Plan de financement en cours de d'élaboration

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle des travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux
2021 : mise en conformité des armoires 2022 à 2026 : changement des têtes lumineuses	2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bilan annuel de réalisation fin de travaux 2. Indicateur de suivi de l'évolution de la consommation d'énergie électrique qui en place depuis 2018

Fiche action 28 : RENOVATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DU PALAIS EPISCOPAL DE BELLEY

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

RENOVATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DU PALAIS EPISCOPAL DE BELLEY

Localisation : Belley

Maître d'ouvrage : Commune de Belley

Maître d'œuvre : Génitechs

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Le Palais Episcopal, propriété de la Ville, est un édifice classé au titre des monuments historiques. La médiathèque de la Ville y est installée sur plusieurs niveaux et des salles de réunion peuvent accueillir des expositions, des réunions ou d'autres activités ponctuelles.

Cet édifice est équipé d'un chauffage électrique depuis sa rénovation dans les années 80. Son pilotage est devenu obsolète et la régulation du chauffage n'est plus possible.

Le projet :

Le projet de rénovation consiste à :

- Remplacer les appareils de chauffage existant par du matériel moderne permettant l'accumulation d'énergie et une meilleure restitution de la chaleur.
- La création d'un outil de pilotage du chauffage : une régulation du chauffage qui pourra être programmable à distance par les outils numériques et qui pourra s'adapter à l'occupation irrégulière des lieux.

L'objectif principal est de faire des économies d'énergie sur ce bâtiment énergivore avec ses caractéristiques propres : volumes existants et absence d'isolation due à son caractère historique.

Phasage :

- TRANCHE 1 (2021) : Modernisation du chauffage des zones occupées en permanence : 50 000 €
- TRANCHE 2 (2022) : Modernisation du chauffage des zones moins occupées : 50 000 €

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique - économie d'énergie - protection environnementale - valorisation du patrimoine belleytan

Objectifs opérationnels visés : économie d'énergie - amélioration du confort des usagers

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Région
- Département
- ABF

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 100 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
1 ^{ère} tranche 2021	50 000	DSIL 2021	7 461	7,5
2 ^{de} tranche 2022	50 000	DSIL 2022	30 000	30
		Région	20 000	20
		Département	15 000	15
		Autofinancement	27 539	27,5
Total	100 000		100 000	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début des travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux
JUILLET 2021	DÉCEMBRE 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Économies d'énergie réalisées après travaux Confort des agents municipaux et du public

Fiche action 29 : ILLUMINATION DES BATIMENTS REMARQUABLES

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

ILLUMINATION DES BATIMENTS REMARQUABLES

Localisation : Belley

Maître d'ouvrage : Commune de Belley

Maître d'œuvre : bureau fluides

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La Ville de Belley s'en est engagée dans une démarche ambitieuse de Site Patrimonial Remarquable (démarche SPR). Dans ce cadre, la ville souhaite mettre en valeur le patrimoine de la Ville par un éclairage nocturne des façades.

Le projet :

Le projet se décompose de la manière suivante :

- Définition du patrimoine à mettre en valeur
- Obtenir l'autorisation des propriétaires concernés
- Réalisation de l'étude technique
- Réalisation des travaux

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Mettre en valeur le patrimoine bâti local
- S'inscrire dans une démarche respectueuse de l'environnement
- Participer à la redynamisation du cœur de ville

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée :

1. Revitalisation cœur de ville - aménagements urbains - SPR (Petites Villes de demain)
2. Qualité environnementale

Objectifs opérationnels visés : économie d'énergie - amélioration du confort des usagers

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Région
- Département
- ABF
- CAUE

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 27 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Etude technique	7 000	État CRTE 35% sur travaux	7 000	26
Travaux	20 000	Région	5 400	20
		Département	5 400	20
		Autofinancement	9 200	24
Total	27 000		27 000	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début des travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux
Trimestre 1 /2022 : définition des bâtiments à mettre en valeur Trimestre 2 /2022 : obtention accord des propriétaires Trimestre 3/2022 : étude technique Trimestre 4/2022 : consultation des entreprises 2023 : travaux	Fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de bâtiments illuminés Augmentation de la fréquentation en centre-ville

Fiche action 30 : MODERNISATION NUMERIQUE DANS LES ECOLES DE BELLEY

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

MODERNISATION NUMERIQUE DANS LES ECOLES DE BELLEY

Localisation : Belley

Maître d'ouvrage : Commune de Belley

Maître d'œuvre : Commune de Belley

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La Ville de Belley souhaite moderniser l'accès au numérique dans les écoles de Belley, de manière à offrir aux enseignants et aux élèves un niveau de service adéquat aux exigences actuelles.

Le projet :

Le projet consiste à :

- Sécuriser le réseau informatique
- Investir dans du matériel performant et moderne
- Permettre un large usage des outils numériques par les écoliers et leurs instituteurs

Phasage :

- 2021 : Installation de vidéoprojecteurs dans les salles de classes
- 2022 : Sécurisation du réseau et renouvellement de matériel informatique

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Cohésion sociale - sécurisation - accès au numérique

Objectifs opérationnels visés : Favoriser les apprentissages et moderniser le matériel informatique

Partenaires :

- Éducation nationale (appel à projets pour un socle numérique dans les écoles)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 57 980 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Vidéoprojecteurs 2021	9 600	État plan de relance	28 990	50
Investissements informatique 2022	48 380	Autofinancement	28 990	50
Total	57 980		57 980	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début des travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux
SEPTEMBRE 21	DECEMBRE 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'élèves et de professeurs concernés par cette transition numérique

Fiche action 31 : REVALORISATION DE LA GRANDE-RUE DE BELLEY

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

REVALORISATION DE LA GRANDE-RUE DE BELLEY

Localisation : Belley

Maître d'ouvrage : Commune de Belley

Maître d'œuvre : Commune de Belley

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La dynamisation du cœur de ville de Belley est une priorité et cette réflexion est déjà engagée à plusieurs titres. Cette opération vise à revaloriser la Grande-Rue à très court terme avant l'étude d'un projet plus complet qui devrait succéder à celui entrepris pour l'îlot Baudin et inclure la réhabilitation de la halle, place des Terreaux.

Le projet :

Le projet de rénovation consiste à :

- Remplacer, modifier les motifs d'illuminations de Noël
- Augmenter l'impact végétalisé avec l'ajout d'arbres
- Remplacer les lampes d'éclairage public pour améliorer la qualité de l'éclairage, réaliser des économies d'énergie mais aussi diminuer la pollution lumineuse

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Revitalisation du cœur de ville (programme petites Villes de demain) - Aménagements urbains durables

Objectifs opérationnels visés : Revaloriser le cœur commerçant de la ville de Belley en le rendant plus attractif

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Architecte des Bâtiments de France
- UDAP

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 25 243 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Rénovation éclairage public et végétalisation Grande-Rue	25 243	État - CRTE (DSIL obtenue pour travaux 2021)	7 573	30
		Région	7 573	30
		Département	5 049	20
		Autofinancement	5 048	20
Total	25 243		25 243	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début des travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux
Mars 2021	Fin 1er semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Économies d'énergie réalisées Augmentation de la fréquentation du centre-ville

Fiche action 32 : RENOVATION THERMIQUE DE LA CITE DE L'ENFANT

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

RENOVATION THERMIQUE DE LA CITE DE L'ENFANT

Localisation : Brégnier-Cordon

Maître d'ouvrage : Commune de Brégnier-Cordon

Maître d'œuvre : MLER SAS

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La commune de Brégnier-Cordon est propriétaire d'un ensemble immobilier dédié à la petite enfance dénommée « La Cité de l'enfant ».

Ce complexe construit en 2010, constitué d'une crèche, d'une médiathèque, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs sans hébergement présente une détérioration importante de son système de chauffage, de ventilation et de conditionnement de l'air.

Les pompes à chaleur assurant le chauffage et la climatisation sont hors service et le système de ventilation est défectueux.

Le projet :

Le projet consiste en un état des lieux complet et précis de l'installation suivi du remplacement des matériels de chauffage et de l'amélioration de l'isolation.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique et cohésion sociale

Objectifs opérationnels visés : Economie d'énergie substantielle pour ce bâtiment public et confort des usagers

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Région
- Département

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 90 560 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Études et maîtrise d'œuvre	15 060	DSIL obtenue en 2021 pour 1 ^{ère} tranche de travaux (44 460 €)	13 338	15
Changement mode de chauffage	40 000	ÉTAT - CRTE sur travaux à venir	22 886	25
Isolation thermique	40 000	Région	18 112	20
		Département	18 112	20
		Autofinancement	18 112	20
Total	90 560	Total	90 560	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
09/2021	09/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Mesure de l'économie d'énergie réalisée après travaux

Fiche action 33 : RENOVATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES JULIEN RICHARD

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

RENOVATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES JULIEN RICHARD

Localisation : Ceyzérieu

Maître d'ouvrage : Commune de Ceyzérieu

Maître d'œuvre : ATELIER B

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La commune est propriétaire d'une salle des fêtes construite en 1967 avec l'aide de M. Julien RICHARD, président du Foyer Rural de Ceyzérieu.

Depuis toujours, cette salle est un lieu de rencontre où sont organisées des activités pour tous les âges grâce à la présence sans discontinu du foyer rural (Activités culturelles, spectacles, ateliers créatifs, activités sportives, etc.). Cette association est aujourd'hui reconnue EVS (Espace de vie sociale) par la caisse d'allocation familiale de l'Ain. Avec plus de 400 adhérents, elle rayonne sur tout le territoire. Cette salle sert également de salle de sport et de spectacle pour les enfants de l'école publique Anne-Marie Lagrange.

Elle est également mise à disposition des associations pour leurs activités diverses (réunions, fêtes, spectacles, bals, etc.).

Avec son grand parc de verdure, l'espace multi-activités est également loué de très nombreux week-ends pour les réunions et fêtes de familles (mariages, cousinades, etc.) ...

Son aspect fortement culturel du foyer rural et l'attachement des habitants à ce bâtiment doivent être pris en compte dans le futur projet.

Malheureusement, cette salle ne répond plus aux normes d'accessibilité et environnementales. Elle n'a subi que très peu de travaux de remises à niveau durant les cinquante dernières années.

Le projet :

La commune de Ceyzérieu, maître d'ouvrage, représentée par son Maire, Madame KELLER Myriam, envisage une rénovation de la salle multi activités, afin de respecter la réglementation d'accessibilité. Profitant de cette occasion, la municipalité souhaite également réaménager les espaces extérieurs, améliorer les espaces intérieurs et réduire les frais de fonctionnement (principalement en chauffage). Pour cela, la municipalité a missionné l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA) pour réaliser une étude de faisabilité et un suivi d'AMO.

Suite à une présentation de 3 scénarii en mars 2021, la commune a retenu un principe fonctionnel.

Parallèlement à cette étude de faisabilité, le CAUE 01 a étudié les accès ainsi que les espaces extérieurs de la salle. Il a également donné un avis sur l'aspect architectural de ce bâtiment : « les habitants sont attachés à ce bâtiment de la fin des années 60, bien dessiné, dont la conception a été réalisée par le fondateur du foyer rural Monsieur Richard. La commune souhaite le mettre en valeur ».

Cette salle, lieu de spectacles, de rencontres et d'échanges, très souvent utilisée par les associations, louée par les habitants et ceux des communes environnantes veut faire « Peau neuve ».

Dans le cadre du Développement Durable et de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, le maître d'œuvre (MOE) retenu devra proposer des solutions performantes, compatibles aux usages, avec une consommation des énergies la plus faible possible. De la géothermie est envisagée.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Rénovation énergétique / cohésion sociale

Objectifs opérationnels visés :

- Réduire de 40% les dépenses d'énergie
- Accroître la fréquentation du foyer rural, quantitativement et qualitativement

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Région
- Département
- CAUE, ALEC 01 (programme BAPAURA)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 865 000 € HT

Nature des dépenses	Montant € HT	Nature des recettes	Montant € HT	%
MOE	70 000	État (CRTE) hors MOE et études 35% x 780 000 €	273 000	32%
ETUDES (SOL, etc)	15 000	Région AURA	216 250	25%
TRAITEMENT AMIANTE / PLOMB	30 000	Département Ain	173 000	20%
TRAVAUX Estimation	750 000	Autofinancement (emprunt)	202 750	23%
TOTAL	865 000	TOTAL	865 000	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début des travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux
SEPTEMBRE 2022	JUIN 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction de 40% de la consommation énergétique Augmentation du nombre d'activités et de participants au foyer rural

Fiche action 34 : EXTENSION DE LA CANTINE - GARDERIE SCOLAIRE

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

EXTENSION DE LA CANTINE - GARDERIE SCOLAIRE

Localisation : Chazey-Bons / Groupe scolaire La Louvatière

Maître d'ouvrage : Commune de Chazey-Bons

Maître d'œuvre :

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Pour donner suite à l'ouverture par le rectorat d'une classe supplémentaire, nous avons lancé un projet d'extension d'une salle de classe supplémentaire.

Nous souhaitons devant l'augmentation des élèves agrandir aussi la salle de cantine - garderie d'une surface d'environ 50 m².

Le projet :

Agrandissement de la salle de cantine et garderie d'une surface de 50 m².

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Cohésion sociale

Objectifs opérationnels visés : Accroître le confort pour les écoliers et leurs professeurs

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Région
- Département

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 150 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Travaux	150 000	État-CRTE	45 000	30
		Région	30 000	20
		Département	30 000	20
		Autofinancement	45 000	30
Total	150 000	Total	Total	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
3ème trimestre 2022	2ème trimestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de repas servis à la cantine / nombre total d'élèves

Fiche action 35 : CHANGEMENT DU MODE DE CHAUFFAGE ECOLE-CANTINE - MAIRIE DE SAINT-BENOIT

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

CHANGEMENT DU MODE DE CHAUFFAGE ECOLE-CANTINE - MAIRIE DE SAINT-BENOIT

Localisation : Groslée-Saint-Benoit

Maître d'ouvrage : Commune de Groslée-Saint-Benoît avec le soutien d'ALEC 01

Maître d'œuvre : Bureau COSINUS ENERPOL à Ambérieu-en-Bugey

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Les bâtiments sont de dates de construction et de constitution différentes, le noyau historique mairie école date de 1950. **Cet ensemble dispose d'une chaufferie fioul datant de 1993. Par vétusté l'ensemble chaufferie cuve de stockage occasionne des pannes fréquentes.** Les consommations sont importantes, de l'ordre de 308 kWh/m²/an.

D'autres travaux de rénovation énergétique ont été conduits sur les fenêtres, volets et isolation des sorties de chaufferie en 2021 pour un montant de 39 608 € avec le soutien de l'État (11 882 € DETR 2021) et de la Région (20 000 €).

Le projet :

Le projet consiste en un changement de mode d'énergie de chauffage pour cet ensemble de bâtiments.

L'étude porte sur **un changement d'énergie, granulés de bois ou pompe à chaleur**, d'une puissance estimée à 80 KW nécessaire pour assurer les besoins de chauffage des différents bâtiments pour la température extérieure de base de -11 °C et une température intérieure de 20 °C. Dans l'hypothèse de l'énergie bois un silo serait à réaliser en proximité.

Une mise à niveau de l'hydraulique du réseau est à entreprendre pour maximiser confort et économies d'énergie.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique, rénovation énergétique par changement de la source de chauffage avec énergie renouvelable, cohésion sociale

Objectifs opérationnels visés :

- Une moindre consommation d'énergie fossile
- L'usage d'une énergie renouvelable autre que le fioul
- Un confort pour les enfants et les professeurs

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Région
- ALEC 01

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 69 000 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
MOE Cosinus	9 000	État DETR CRTE 35 % sur travaux	21 000	30
Travaux	60 000	Région	20 700	30
		Département	13 800	20
		Autofinancement	13 500	20
Total	69 000 €		69 000 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Septembre 2022	Mars 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Diminution des consommations énergétiques Mode de chauffage moins polluant (énergie renouvelable)</p> <p>Confort des enfants et des professeurs amélioré (actuellement la cantine située en extrémité du bâtiment est sous chauffée)</p>

Fiche action 36 : ISOLATION EXTERIEURE D'UN BATIMENT LOCATIF COMMUNAL

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

ISOLATION EXTERIEURE D'UN BATIMENT LOCATIF COMMUNAL

Localisation : Groslée-Saint-Benoit

Maître d'ouvrage : Commune de Groslée-Saint-Benoît avec le soutien d'ALEC 01

Maître d'œuvre : Bureau COSINUS ENERPOL à Ambérieu-en-Bugey

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La commune dispose de ce bâtiment datant des années 1950, comprenant 9 logements en loyers modérés. Au total, les logements disposent d'une surface de 737 m² (hors communs).

Il s'agit d'une « passoire thermique ».

Les murs sont en béton de 30 cm et en pierre par endroit. Ils ne sont pas isolés. La commune souhaiterait mettre en place une isolation par l'extérieur pour améliorer le confort et faire des économies d'énergie.

En effet la consommation de chauffage de ces bâtiments est de 229 kWh/m²/an.

Le projet :

Un budget global pour l'isolation des murs peut être estimé à minimum 100 000 €. Les économies d'énergies consécutives à ces travaux seraient d'au moins 30 % des consommations globales de la chaufferie. Un surcoût serait à prévoir pour l'isolation avec isolant bio- sourcé type fibre de bois, qui serait à recommander notamment pour les parties en pierre.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique, rénovation énergétique par isolation extérieure d'un bâtiment locatif communal

Objectifs opérationnels visés :

- Économie d'énergie
- Confort et gain de pouvoir d'achat pour les locataires
- Adaptabilité aux normes à venir

Partenaires :

- Etat (*sous réserve travaux dans bâtiments locatifs communaux éligibles à la DETR ou DSIL en 2022*)
- Région
- Département

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 103 900 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
MOE COSINUS	13 900	État DETR CRTE 30 % sur travaux	27 000	26
		Région	31 170	30
Travaux	90 000	Département	20 780	20
		Autofinancement	24 950	24
Total	103 900 €		103 900 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Septembre 2022	Avril 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Economies d'énergie Respect des normes à venir Confort et économies pour les locataires Contribution à la transition écologique

Fiche action 37 : INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE-BOIS

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE-BOIS

Localisation : Parves-et-Nattage

Maître d'ouvrage : Commune de Parves-et-Nattage

Maître d'œuvre :

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le projet :

Installation d'une chaufferie-bois à pellets pour le pôle culturel comprenant la bibliothèque et un espace numérique conçu comme un lieu de rencontre (tiers-lieu).

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique

Objectifs opérationnels visés :

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Région
- Département

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 103 900 € HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
		État CRTE	16 500	30
Chaufferie bois à pellets	55 000	Région	11 000	20
		Département	11 000	20
		Autofinancement	16 500	30
Total	55 000		55 000	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Janvier 2023	Avril 2023
Indicateur d'évaluation proposé	Économie d'énergie réalisée à partir d'un combustible renouvelable

Fiche projet 38 : MOBILITE EN BUGEY-SUD

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

ETUDE DE PREFIGURATION POUR LA DEFINITION D'UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Localisation : 43 communes du territoire de Bugey-Sud

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre :

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Suite à la Loi d'Orientation des Mobilités, la communauté de communes Bugey-Sud a décidé de ne pas prendre la compétence. La Région Auvergne-Rhône-Alpes agit donc en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale (AOML) et Régionale (AOMR) sur le territoire de Bugey-Sud depuis le 1^{er} juillet 2021.

Une convention de coopération a été signée le 18 juin 2021 par laquelle les deux partenaires s'engagent sur des politiques mobilités et expriment leurs attentes. Par la suite, la Région peut déléguer une partie de sa compétence à la communauté de communes de Bugey Sud (convention de délégation en cours de rédaction).

Le projet :

1 - Transports en commun :

La communauté de communes Bugey-Sud souhaite que la Région développe le réseau de lignes interurbaines en améliorant l'accessibilité à la gare de Culoz (création d'une navette Belley/Culoz et passerelle PMR), en renforçant l'offre d'autobus Belley-Yenne-Chambéry (fusion des lignes A173 et S02), en maintenant les liaisons vers Virieu-le-Grand, Plateau d'Hauteville et le Nord-Isère, mais également en étudiant la desserte du secteur du Valromey (Artemare, Champagne-en-Valromey et les Plans d'Hotonnes).

La CCBS souhaite également que la Région facilite l'utilisation des lignes scolaires pour le grand public.

Pour sa part, la communauté de communes reste relais d'informations sur l'offre existante (« relais mobilité ») et s'engage à approfondir les besoins exprimés par la population lors de l'enquête sur le projet de territoire.

2 - Transport à la Demande :

La CCBS souhaite continuer d'organiser le service de transport à la demande (TAD) en porte-à-porte (service créé en 2007) afin de permettre au public fragile d'accéder aux services, aux soins et aux commerces de proximité.

Ce service public est réservé aux personnes âgées de plus de 80 ans, Personnes à Mobilité Réduite, bénéficiaires de l'APA et demandeurs d'emploi.

A partir de 2022, il sera également possible d'utiliser ce service sans inscription préalable pour se rendre aux services publics mis en place par la CCBS (ex. Maison France Services, permanences...) ou encore de bénéficier d'une dérogation temporaire sur présentation d'un certificat médical dans le cadre d'un accident de la vie ou sur prescription dans le cadre d'une formation.

Ensuite, la communauté de communes Bugey-Sud étudiera d'autres évolutions possibles dans le cadre du prochain marché public (début 2024).

3 - Mobilités actives :

Après le développement d'une stratégie touristique autour de la marque « Bugey Vélo » et la création d'un service de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE), la communauté de communes Bugey Sud dispose désormais d'une stratégie de développement de l'usage du vélo comme une solution de mobilité du quotidien à travers son Schéma Directeur Mobilités Actives.

Ce document de référence dispose d'un plan d'actions (aménagement, services, sensibilisation) et d'un programme pluriannuel d'investissement prévisionnel sur 10 ans.

La mise en place des premières actions est prévue en 2022.

4 - Mobilités partagées :

Bugey-Sud s'engage à promouvoir le covoiturage sous toutes ses formes en faisant la promotion de la plateforme régionale « Mov'ici », mais également en mettant en place des animations auprès des écoles et des entreprises notamment, par le biais de défis, d'actions de communication...

D'autre part, la communauté de communes s'engage à approfondir les solutions de mobilités partagées (ex. covoiturage spontané, autopartage...) tout en consultant sa population.

5 - Mobilité solidaire :

Enfin, la communauté de communes s'interroge sur les actions en matière de mobilité solidaire autre que le transport à la demande en porte-à-porte. Après une action expérimentale avec « Wimoov » (à destination des personnes présentant des difficultés de mobilité pour l'accès à l'emploi et à la formation) qui nécessite un bilan plus approfondi, Bugey-Sud étudie en parallèle les besoins réels mais également les solutions existantes et les potentielles solutions alternatives.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transport à la Demande, Mobilités actives, Mobilités partagées, Mobilité solidaire

Objectifs opérationnels visés :

Développer une mobilité durable ; proposer des solutions de mobilités alternatives

Partenaires :

- Région
- Communes
- Association de chef d'entreprises Bugey Développement

CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET	
Réflexion sur la prise de compétence et échanges avec la Région	2020/2021
Elaboration du Schéma Directeur des Mobilités Actives	2020/2021
Mise en œuvre du Schéma Directeur Mobilités Actives	A partir de 2022
Approfondissement du projet de territoire et recherche de financement	2022
Mise en œuvre d'actions	A partir de 2023

Fiche projet 39 : POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Localisation : Chazey-Bons

Maître d'ouvrage : Commune de Chazey-Bons

Maître d'œuvre :

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Dans l'objectif de la réduction de la facture énergétique et dans le cadre de la transition écologique.

Le projet :

Installation de panneaux photovoltaïque sur 3 bâtiments communaux :

- Mairie
- Groupe scolaire la Louvatière
- Salle des fêtes

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique

Objectifs opérationnels visés :

Production d'énergie renouvelable

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Département
- ALEC 01

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION Chiffrage prévu en 2022	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
1er trimestre 2023	2ème trimestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Mesure de la production d'électricité (Kw)

Fiche projet 40 : REALISATION D'UNE VOIE DOUCE ENTRE LE HAMEAU DE MUSIN ET MAGNIEU

AXE 2 / Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

INTITULE DE L'OPERATION

REALISATION D'UNE VOIE DOUCE ENTRE LE HAMEAU DE MUSIN ET MAGNIEU

Localisation : Magnieu

Maître d'ouvrage : Commune de Magnieu

Maître d'œuvre :

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Il s'agit de proposer une alternative à la voiture avec la création d'une voie douce pour cyclistes et piétons entre le hameau de Musin et Magnieu.

Le projet :

Tracé en parallèle de la RD107, route de Musin

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Transition écologique

Objectifs opérationnels visés :

Proposer une alternative à la voiture

Partenaires :

- Etat (CRTE)
- Région
- Département

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF -HT

Plan de financement en cours d'élaboration avec l'agence départementale d'ingénierie (ADI 01)

Fiche action 41 - REALISATION DU NOUVEAU SIEGE COMMUNAUTAIRE

Axe 3 : Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun

INTITULE DE L'OPERATION

REALISATION DU NOUVEAU SIEGE COMMUNAUTAIRE

Localisation : Belley

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : en cours d'analyse

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La communauté de communes Bugey-Sud, créée en 2014, n'a cessé d'évoluer avec diverses prises de compétences et d'élargissement de son périmètre géographique. Les bureaux sont actuellement répartis sur 3 sites. Il devient difficile de gérer 4 sites distants compte-tenu des différentes opérations que doit gérer une communauté de communes. L'ancien Hôpital de Belley ayant déménagé, une opportunité a été saisie de regrouper les services et d'installer le siège communautaire dans l'ancienne maison de retraite (EHPAD).

Le projet :

Une volonté de regroupement fonctionnel avec la réhabilitation d'une « friche » au centre de Belley

- Intégration d'une qualité environnementale (Isolation thermique, acoustique, matériaux écologiques...)
- Réhabilitation de 2 500 m² de bureaux
- Création d'une salle de conseil communautaire de 300 m² (tranche optionnelle)
- Aménagement de 3 studios pour vacataires, stagiaires, saisonniers (tranche optionnelle)
- Intégration des clauses sociales pour le chantier

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Services à la population et transition écologique

Objectifs opérationnels visés : réhabilitation d'une friche bâtementaire au centre-ville de Belley ; équiper le territoire d'un centre administratif identifié et fonctionnel permettant à la communauté de communes d'exercer toutes ses compétences dans de bonnes conditions matérielles et au public d'accéder plus facilement à ses services.

Partenaires :

- État
- Région
- Département

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - 3 461 000 € HT

avec les tranches optionnelles (1 750 000 € sans)

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Etudes	500 000	État DSIL-CRTE	600 000	17
Travaux	2 961 000	Région	600 000	17
		Département	100 000	3
		CCBS	2 161 000	63
Total	3 461 000		3 461 000	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début des travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux
Avril 2022	Décembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation de l'ouvrage et fonctionnement suivant prévisions environnementales et financières

Fiche action 42 - CREATION DE LA MAISON FRANCE SERVICES DE BUGEY-SUD

Axe 3 : Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun

INTITULE DE L'OPERATION

CREATION DE LA MAISON FRANCE SERVICES DE BUGEY-SUD

Localisation : Belley, Champagne-en-Valromey et Groslée-Saint-Benoît

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre :

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Bugey-Sud est un territoire à dominante rurale (41 communes sur 43 ont moins de 1 500 habitants) disposant de deux unités urbaines (Belley et Culoz) et de trois pôles secondaires (Artemare, Virieu-le-Grand et Brégnier-Cordon). L'accès de la population aux services est différencié selon le lieu d'habitation, les ressources financières et les solutions de mobilité (forte dépendance du territoire à la voiture individuelle en raison de la carence de transports publics).

Un territoire rural qui vieillit : 24% des habitants ont plus de 70 ans. Entre 2007 et 2017, 71% de l'augmentation totale de la population est composé de personnes de plus de 60 ans. Concernant l'indice de vieillissement, la moyenne du territoire est de 89 ce qui signifie qu'il y a 89 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans. La moyenne nationale est de 80.

Présence d'une population précaire (handicap, foyers monoparentaux, RSA...).

Le territoire de Bugey-Sud a par ailleurs subi des fermetures de services publics au fil de l'eau (tribunal, trésorerie...).

Le projet :

Déploiement de la Maison France Services de Bugey-Sud sur 3 sites de sorte que chaque habitant puisse accéder aux services en moins de 30 minutes. Le site principal sera situé au centre social de Belley et pour la partie nord du territoire à la Maison de pays de Champagne-en-Valromey et dans un local communal à Groslée-Sain-Benoît pour la partie sud.

Le personnel sera employé par la communauté de communes : 2 agents recrutés (1 à temps plein chargé de la coordination de la Maison France Services et un autre à 80% de temps de travail).

Processus de recrutement en cours. Dépenses de fonctionnement annuelles estimées à 88 454 €.

Travail en partenariat avec les conseillers numériques recrutés par la communauté de communes.

Dépenses d'investissement : 51 800 € dont aménagement des locaux : 20 000 €, achat de 2 véhicules (mutualisés avec les conseillers numériques) : 25 000 €, matériel informatique, visio et téléphonique : 6 800 €.

Le courrier de demande de labellisation a été adressé à Mme la Préfète le 13 octobre 2021.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : cohésion sociale, accès aux services

Objectifs opérationnels visés : permettre au plus grand nombre d'accéder aux services publics, en particulier les populations les plus fragiles

Partenaires :

- Préfecture
- CAF
- Pôle Emploi
- Assurance maladie
- Assurance retraite
- MSA
- La Poste
- Point Justice
- DGFIP
- ...

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Aménagement des locaux	20 000	État - CRTE 30% sur travaux	6 000	30
Achat de deux véhicules	25 000	LEADER (UE)	25 900	50
Matériel informatique, visio et téléphonique	6 800	Autofinancement	19 900	20
Total	51 800		51 800	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Décembre 2021	Février 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Progression du nombre d'habitants ayant accès aux services publics, en particulier les plus précaires

Fiche action 43 - REALISATION D'UNE AIRE DE GRANDS PASSAGES POUR LES GENS DU VOYAGE

Axe 3 : Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun

INTITULE DE L'OPERATION

REALISATION D'UNE AIRE DE GRANDS PASSAGES POUR LES GENS DU VOYAGE

Localisation : Belley/ Magnieu (pour le projet en cours)

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugey-Sud

Maître d'œuvre : Profil Etudes

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la communauté de communes a l'obligation de réaliser une aire de grands passages pour 100 caravanes, sur un terrain d'environ 2 hectares.

Le projet :

La communauté de communes a identifié un terrain pouvant accueillir cette aire, sur les communes de Belley et de Magnieu. La propriétaire n'est cependant pas disposée à céder le terrain.

Une DUP est envisagée. Le bureau d'études Profil études a élaboré un AVP et une première estimation du projet

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Cohésion sociale et solidarité

Objectifs opérationnels visés : Accueillir dans de bonnes conditions sanitaires et sociales les gens du voyage lors des grands passages sur le territoire et mettre fin aux stationnements illicites

Partenaires :

- Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadjé (ARTAG)
- Préfecture
- Département de l'Ain

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
PREPARATION DE CHANTIER	4 000 €			
TERRASSEMENT (16 000 m ³ en décharge entreprise)	210 000 €	État CRTE (DETR ou DSIL)	200 000	40
VOIRIE (4 000m ²)	28 000 €	CCBS	300 000	60
RESEAU AEP + PI	95 000 €			
GESTION EU	18 000 €			
CSE	10 000 €			
RESEAU AEP interne + bornes	35 000 €			
RESEAU BT interne	50 000 €			
EQUIPEMENTS DIVERS (Portail, clôtures, dispositif d'entrée ...)	50 000 €			
Total HT	500 000	Total HT	500 000	100

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux :
Janvier 2023	Juin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation d'une aire de grands passages pour 100 caravanes Nombre de passages par an Absence de stationnements illicites sur le territoire

Fiche action 44 - RESTRUCTURATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Axe 3 : Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun

INTITULE DE L'OPERATION

RESTRUCTURATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Localisation : Brégnier-Cordon

Maître d'ouvrage : Commune de Brégnier-Cordon

Maître d'œuvre : Archi cube

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le contexte :

La commune de Brégnier-Cordon est propriétaire d'un ensemble immobilier composé d'un bâtiment principal de plusieurs niveaux dont 2 sont loués à la Communauté de commune Bugey-Sud pour l'exploitation du musée Escale Haut-Rhône. A ce jour, le musée est fermé au public faute de rentabilité.

Le bâtiment actuel de la Mairie de Brégnier-Cordon ne répond pas, entre autres, aux normes suivantes :

- PMR pour l'accueil du public (1er étage sans ascenseur)
- Code du travail (manque d'espaces, d'aménagements conformes.....)

De plus, la mairie ne permet pas d'accueillir convenablement les cérémonies (mariages) ni de respecter les règles de distanciation imposée par la COVID 19.

Le projet :

Mutualisation de l'espace du musée Escale Haut-Rhône avec l'installation des bureaux de la mairie de Brégnier-Cordon.

Permettre une libre entrée des publics dans les espaces muséographiques.

Offrir des espaces temporaires (expos, open-spaces, conférences...)

Accueillir les organismes institutionnels en saison.

CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE

Thématique concernée : Cohésion sociale, accueil du public notamment PMR, bien-être au travail, sécurité des locaux

Objectifs opérationnels visés : mutualisations et partenariats, amélioration des services à la population

Partenaires :

- État
- Région
- Département

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - HT

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Études préalables	9 900	État - CRTE 35% sur travaux	161 000	29
Maîtrise d'œuvre et divers	90 000	Région	111 980	20
Estimation travaux	460 000	Département	83 985	15
		Autofinancement	202 935	36
Total	559 900	Total	559 900	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
09/2022	06/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Évolution du nombre de personnes ayant accès à l'équipement public rénové, en particulier les PMR Amélioration des conditions de travail du personnel municipal

Article 12 - Résiliation du CRTE

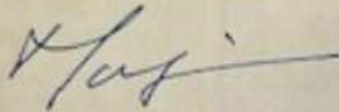
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

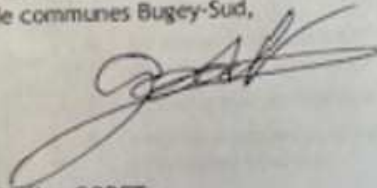
A Belley, le 20 décembre 2021,

Madame la Préfète,
Représentée par Monsieur le Sous-Préfet,



François PAYEBIEN

Madame la Présidente de la communauté
de communes Bugey-Sud,



Pauline GODET

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE (CRTE)**

ANNEE 2021



ENTRE

L'ÉTAT, représenté par la Préfète du Département de l'Ain,
Madame Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, représentée par
Monsieur François PAYEBIEN, Sous-Préfet de Belley, d'une part,

ET

La communauté de communes Bugey-Sud, représentée par sa Présidente,
Madame Pauline GODET, d'autre part,

dénommés ci-après les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle de l'intercommunalité concernée. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes.

Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à programmer pour l'année 2021.

Ces actions pourront être co-financées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles. À noter qu'aucun nouveau fonds supplémentaire n'a été créé pour financer les actions prévues dans le cadre du CRTE. Ces aides transiteront par les crédits de droit commun.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique «Bugey-Sud», signé le 20 décembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel ;

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions ;

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les orientations financières des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour la programmation d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions 2021

Ces actions, qui seront à programmer en 2021, sont déclinées en annexe de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres co-financeurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux co-financeurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Pour les dossiers qui n'auraient pas été complétés au jour de la signature de la présente annexe ou dont l'instruction ne serait pas close, le montant de la subvention sera susceptible d'être révisé ou recalculé en fonction de la dépense éligible.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. **L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles.** Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

L'engagement financier de l'État pourra être annulé si le dossier de demande de subvention demeure incomplet à la date du 31/12/2021.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à titre indicatif à :

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats	Autres (préciser)
	398 178 €	237 497 €	122 794 €			50 000 € (Leader)

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être portées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des orientations des signataires de la présente convention et des partenaires du contrat de relance et de transition écologique.


Fait à Belley, le 20 décembre 2021,

Madame la Préfète de l' Ain,
représentée par Monsieur le sous-Préfet
de Belley

Madame la Présidente de la communauté
de la communes Bugey-Sud



François PAYEBIEN



Pauline GODET

Annexe à la convention financière relative au CRTE de la communauté de communes Bugéy-Sud - ANNEE 2021 - 06/12/2021

Localisation	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Descriptif	Orientation	Budget total prévisionnel (HT)	Calendrier Démarrage et Fin	Part MO (HT)	État (GHT)				Région	CD 01	Autres (préciser)
								Plan de relance	DETR	DSIL	CPER volet territorial			
Bellefleur	CC Bugéy Sud	Remplacement du système d'éclairage du boulevard de Bellefleur	L'objectif principal de ce projet est de remplacer les luminaires existants (tubes néon retirés de la vente en 2020) par un système d'éclairage LED intelligent	Transition écologique	22 984 €	2021	9 194 €		6 895 €				6 895 €	
Bellefleur	Commune de Bellefleur	Renovèlement éclairage public par LED et changement des armatures électriques	Travaux réalisés sur 4 ans (2021 - 2024), 1ère phase : changement armatures électriques pour un coût de 65 000 €	Transition écologique	26 500 €	2021-2022	13 250 €			11 977 €		50 000 €	20 000 €	
Bellefleur	Commune de Bellefleur	Rénovation du mode de chauffage du Palais épiscopal	Très forte déperdition énergétique dans ce bâtiment classé monument historique depuis 1932, équipements obsolètes fortement consommateurs d'énergie, aucune régulation. Première tranche de travaux en 2021	Transition écologique	50 000 €	2021	32 539 €			7 461 €			10 000 €	
Bellefleur	Commune de Bellefleur	Travaux de modernisation de la Grande-Rue (première tranche)	Revalorisation paysagère et végétalisation de la Grande Rue ainsi que changement de l'éclairage pour illumination des bâtiments remarquables	Transition écologique	24 577 €	2021-2022	4 916 €			7 373 €		7 373 €	4 915 €	
Culoz	Commune de Culoz	Rénovation du gymnase Jean-Falconnier	Bâtiment très utilisé par les scolaires et de nombreux clubs sportifs. Problème d'éclairage, réflexion complète du clois et du couvert pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment ainsi que création d'un local pour stockage matériel sportif	Transition écologique et cohésion sociale	954 215 €	01/01 au 30/09/2021	522 529 €	381 686 €				50 000 €		
Culoz	Commune de Culoz	Travaux de sécurisation et création d'une piste mode doux, avenue Jean-Falconnier	Afin de mettre ces travaux en œuvre, la communauté de communes souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR 2020 et du département dans le cadre de son soutien à la transition écologique.	Transition écologique	539 937 €	2021	317 445 €	16 492 €					56 000 €	LEADER (UE) 50 000 €
Valromey-sur-Séran	Commune de Valromey-sur-Séran	Création d'un espace de co-working rural	Aménagements de locaux dans ancienne Mairie de Belmont (100 m2), Espace animé par une association locale	Cohésion sociale	192 000 €	2021-2022	38 400 €		68 250 €				43 200 €	LEADER (UE) 43 200 €
Brégnier-Cordon	Commune de Brégnier-Cordon	Rénovation du mode de chauffage de la cité de l'enfance	Très forte déperdition énergétique dans ce bâtiment	Transition écologique	44 460 €	2021-2022	22 230 €			13 338 €			8 892 €	
Grosliée-St-Benoît	Commune de Grosliée-St-Benoît	Changement des fenêtres du bâtiment école - mairie de Saint-Benoît	Les fenêtres de l'école de grande hauteur sont voilées, et de fait peu étanches. Installation de 16 fenêtres aluminium, bicolore châle doré extérieur blanc intérieur gris-alu-battante. (environ 43 m² de fenêtres).	Transition écologique	39 608 €	2021	7 726 €		11 882 €			20 000 €		
Artemare	Commune d'Artemare	Rénovation thermique des écoles	Changement des chaudières, des fenêtres et isolation	Transition écologique	114 541 €	2021-2022	34 363 €			57 270 €			22 908 €	
Haut-Valromey	Commune de Haut-Valromey	Réalisation d'un hangar communal	Le bâtiment, équipé de panneaux solaires, abritera le matériel de déneigement et le matériel pour l'entretien de la voirie communale	Transition écologique	162 000 €	2021	60 340 €		48 660 €			33 000 €	20 000 €	
Chazey-Bons	Commune de Chazey-Bons	Rénovation thermique salle polyvalente	Remplacement de la chaudière	Transition écologique	13 312 €	2021	9 318 €			8 156 €				
Ruffieu	Commune de Ruffieu	Rénovation thermique restaurant communal	Isolation thermique des combles	Transition écologique	26 784 €	2021	17 410 €			9 374 €				
Ruffieu	Commune de Ruffieu	Rénovation thermique de la Mairie	Isolation thermique des combles avec plancher bois	Transition écologique	22 416 €	2021	14 571 €			7 845 €				
Murs-et-Gélignieux	Commune de Murs-et-Gélignieux	Requalification de la base de loisirs (port et plan d'eau du Cuchet)	La commune est compétente pour la gestion du port et du plan d'eau de Cuchet, longés par la Viablonne. Ce site, aménagé dans les années 80, est aujourd'hui vieillissant et nécessite une requalification pour répondre aux attentes des habitants, des clients excursionnistes et des touristes	Protection du patrimoine	197 106 €	2021-2022	143 685 €		14 000 €				39 421 €	
Arvière-en-Valromey	Commune d'Arvière-en-Valromey	Valorisation du petit patrimoine local		Protection du patrimoine	87 448 €	2021	26 235 €		34 979 €				26 234 €	
La Barbanche	Commune de La Barbanche	Rénovation des fours banaux		Protection du patrimoine	26 031 €	2021	10 413 €		7 809 €				7 809 €	
Valromey-sur-Séran	Commune de Valromey-sur-Séran	Rénovation du patrimoine communal		Protection du patrimoine	53 311 €	2021	18 683 €		18 635 €				15 993 €	
Parves-et-Nattages	Commune de Parves-et-Nattages	Rénovation du patrimoine communal		Protection du patrimoine	32 815 €	2021-2022	16 408 €		9 844 €				6 563 €	
Magnieu	Commune de Magnieu	Réfection des façades de l'église de Magnieu		Protection du patrimoine	69 325 €	2021	31 262 €		13 065 €				18 998 €	
Virigin	Commune de Virigin	Travaux d'amélioration des locaux de la cantine-gardiérie		Cohésion sociale	11 595 €	2021	5 798 €		3 478 €				2 319 €	